

TRAJECTOIRES
squats et bidonvilles

EN QUÊTE DE PROTECTION :

LE PARCOURS INCERTAIN DES MINEURS GUINÉENS EN EUROPE

« À Paris, on est arrivés à la gare de Montparnasse et c'était entre février ou mars. Là-bas quand on est arrivés, il y avait beaucoup de monde, il y a deux personnes qui ont commencé à paniquer ; on nous a dit de partir à la Porte de la Chapelle. On est parti là-bas et c'était comme au Maroc, il y avait beaucoup de personnes, il y avait des tentes. Ils nous ont montré les associations, c'est eux qui nous ont donné des tentes. C'était l'hiver, c'était froid et on a dit : on ne peut pas rester là- bas sinon on peut mourir de froid. »

C., 18 ans, Rouen.

CETTE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR L'ASSOCIATION TRAJECTOIRES

ENTRETIENS

Clément Barberousse,
Pierre Bergeron,
Fairouz Idbihi,
Guillaume Lardanchet,
Alexandre Le Clève,
Olivier Peyroux,
Mamadou Sadio Sow

RÉDACTION

Guillaume Lardanchet,
Alexandre Le Clève,
Olivier Peyroux.

RELECTURES ET CONTRIBUTIONS

Fairouz Idbihi,
Laurent Pointier.



Elle a bénéficié du soutien du Secours Catholique, notamment du Département *accueil et droits des étrangers* de la Direction Action et Plaidoyer France-Europe & Pôle *Moyen-Orient Nord Afrique* de la Direction Action et Plaidoyer Internationaux du Secours-catholique Caritas France.

Les constats, analyses et opinions exprimés dans ce rapport ne peuvent être attribués qu'à ses auteurs.

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Rachel Magnin

CRÉDITS PHOTOS

Photos libres de droit : Pixabay / Unsplash

L'ÉQUIPE TIENT À REMERCIER

L'ensemble des personnes interrogées pour le temps qu'elles nous ont accordé et l'accueil qu'elles nous ont réservé à l'occasion des entretiens. Gaël Réaux pour sa relecture attentive et son exigence.

POUR CITER CETTE ÉTUDE

LARDANCHET G., LE CLEVE A., PEYROUX O.

"En quête de protection, le parcours incertain des mineurs guinéens en Europe"
Trajectoires - Février 2022.

Synthèse

L'étude, commandée par le Secours Catholique, a pour objectif de mieux cerner les spécificités de la migration des Mineurs Non Accompagnés (MNA) guinéens vers l'Europe.

Depuis 2015, ils constituent la première nationalité des MNA pris en charge au sein de la protection de l'enfance en France. Cette augmentation du nombre de ressortissants guinéens en France s'est traduite cocomitamment par une croissance des demandes d'asile concernant les majeurs. Ainsi, 60 % des Guinéens ayant déposé une demande d'asile en Europe l'ont fait en France. Dans le cadre de cette recherche, 55 jeunes migrants guinéens, d'appartenances ethniques différentes (peul, malinké, soussou...) ont pu être interrogés en France, au Maroc et au Mali à différentes étapes de leur parcours migratoire. Ces entretiens ont pu être croisés avec ceux menés auprès des acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur la thématique (professionnels intervenant dans le champ de la protection de l'enfance...) et avec l'analyse de documents ressources (rapports, articles, travaux universitaires...).

Plusieurs raisons sont invoquées par les jeunes Guinéens pour expliquer leur départ en Europe.

Si les justifications économiques sont le plus souvent avancées, notre recherche montre qu'elles doivent être interprétées avec précaution en raison de la somme élevée dont ils doivent s'acquitter pour espérer entreprendre le trajet vers l'Europe. Le contexte politique en Guinée, qui impacte directement certains jeunes, ne permet pas non plus d'expliquer à lui seul les nombreux départs de mineurs guinéens depuis 2015, les tensions politiques y étant anciennes et récurrentes. Quant aux situations familiales, elles peuvent être un élément déclencheur à double titre : contraindre un jeune à fuir son foyer ou au contraire lui permettre de réaliser un projet dont sa famille pourra

également tirer un bénéfice. Les technologies de l'information et de la communication ont également un réel impact sur la volonté des jeunes de migrer. Outre les outils qu'elles mettent à disposition permettant de rassurer avant d'entreprendre l'aventure migratoire, ces technologies accompagnent voire accélèrent le processus d'individualisation¹ et impactent la vision du monde des jeunes guinéens.

Contrairement à d'autres ressortissants d'anciennes colonies, peu de Guinéens sont venus s'installer en France avant 2015. A titre d'illustration, près de cinq fois plus de citoyens sénégalais et maliens ont bénéficié à la même date d'un statut de résident en France. Au-delà de ce constat d'une faible présence de Guinéens "installés" depuis de nombreuses années en France, les entretiens révèlent que les jeunes Guinéens arrivés récemment en France ne peuvent bénéficier de l'aide et de l'appui de cette diaspora, du fait de liens distendus.

Les jeunes Guinéens, tentant l'« aventure » en Europe et notamment en France², doivent donc s'appuyer sur d'autres ressources pour pouvoir accomplir un voyage extrêmement dangereux et traumatisant. Les voies d'accès à l'Europe ont pour point commun une traversée terrestre des territoires malien, algérien, libyen ou marocain impliquant ainsi de très longues distances via les routes terrestres. Seuls 12 % de jeunes de notre échantillon (essentiellement des jeunes femmes) ont cependant rejoint le Maroc depuis Conakry ou Dakar par voie aérienne³. Pour poursuivre "l'aventure" migratoire, le passage par le Maroc et l'Espagne représente le point d'entrée principal pour rejoindre la France.

La déstabilisation de la Libye, en 2011, puis du Mali, quelques mois plus tard, a considérablement augmenté les dangers

1 - Stuart Hall, sociologue s'inscrivant dans le courant des Cultural Studies, écrit en 1997, que « la culture de masse engendre l'homogénéisation des formes de représentation culturelles ». HALL Stuart, « The local and the global : Globalization and ethnicity », in KING Anthony D. (Sous la dir. de), Culture, Globalization and the World-System. Contemporary Conditions for the Representation of Identity. Minneapolis. University of Minnesota Press, 1997.

2 - Même si la France est aujourd'hui un pays de destination pour les jeunes Guinéens, le projet migratoire au moment du départ n'est pas très clairement établi, les jeunes souhaitant tout d'abord quitter la Guinée. C'est pendant le voyage que l'Europe et la France peuvent devenir un objectif comme lieu d'installation.

3 - Cette spécificité de voyage a probablement été impactée par la mise en place par le Maroc, en novembre 2018, de l'Autorisation électronique de voyage que doivent notamment obtenir les ressortissants guinéens souhaitant voyager par avion jusqu'au Maroc. Ils étaient auparavant exemptés de visa.

de la route terrestre. La limitation des opérations de sauvetage en mer, l'abandon de l'opération "Mare nostrum" en 2014 et le financement des garde-côtes libyens par l'Union européenne à partir de 2017, ont accru les risques de périr en Méditerranée. Face à ces nouveaux dangers, les migrants souhaitant rejoindre l'Europe par cette voie, dont font partie les mineurs non accompagnés, comprennent tout l'intérêt de sécuriser leur passage par le versement de frais supplémentaires plutôt que de prendre le risque de ne jamais arriver.

Deux modalités de passage peuvent être employées afin de se rendre en Europe :

le passage dit garanti et le passage par étape, appelé "step by step". Depuis quelques années, en raison de l'augmentation des nouveaux risques, la première option est privilégiée par les mineurs non accompagnés guinéens. À partir de l'été 2015, l'augmentation du nombre de migrants⁴ souhaitant rejoindre l'Europe a progressivement conduit à une structuration des modalités de passage et à un fort accroissement du coût du voyage⁵.

Du fait de la faiblesse de la diaspora et de sa constitution récente, la majorité des jeunes doit donc s'adresser, avant son départ, à sa famille ou à ses proches au pays afin de financer le voyage⁶. L'origine ethnique joue alors un rôle majeur au regard des règles d'héritages et des fonctionnements familiaux. Un des risques, à terme, est l'appauvrissement durable des familles finançant le voyage dont les coûts initiaux prévus sont dépassés en raison des kidnappings, de la fluctuation des traversées de la Méditerranée, des frais de séjour, d'éléments conjoncturels⁷...

L'arrivée en Europe ne constitue pas la fin du parcours chaotique de ces jeunes Guinéens qui l'avaient idéalisée, pour beaucoup, comme la fin des contraintes rencontrées en Afrique. Les incertitudes liées à la prise en charge, la gestion des éventuels traumatismes et les injonctions ou pressions pouvant provenir des membres de la famille

éprouvent parfois durement les jeunes parvenus en Europe. Il se retrouvent aussi face à plusieurs difficultés : nécessité de préciser le projet d'installation dans un contexte inconnu, obstacles administratifs, risques liés à l'errance en cas de non prise en charge.

Les jeunes Guinéens pâtissent comme les autres MNA des lacunes du dispositif et sont particulièrement vulnérables au mécanisme de contestation systématique des documents d'état civil guinéens par les autorités françaises, lequel condamne beaucoup d'entre eux à ne pas être reconnus comme mineurs et donc à ne pas être protégés.

Pour ceux qui ont pu intégrer un dispositif de protection de l'enfance, leur prise en charge constitue une étape supplémentaire de leur parcours et n'efface évidemment pas leur vécu. Les angoisses et traumatismes non résolus resurgissent avec les perspectives de transition entre les dispositifs (apprentissage, contrat jeune majeur puis droit commun). La pression liée à l'argent peut également inciter à faire des choix hâtifs ou à accepter des conditions de travail (légal ou non) difficiles. Enfin, l'exploitation subie pendant le trajet vers l'Europe peut faciliter la soumission à d'autres formes d'emprise (activité économique ou délinquante).

Les mineures guinéennes, si elles sont moins "visibles" que les garçons, ne restent pas moins présentes et se retrouvent confrontées à des risques très élevés de forme d'emprise. Sans un "sponsor", c'est-à-dire une personne, une famille, une belle-famille ou un réseau criminel capable de payer le coût élevé du voyage d'une femme guinéenne en Europe, leur venue demeure quasi impossible. Dans cette étude, nous avons identifié différentes typologies des stratégies migratoires de ces femmes dont l'objectif est de permettre aux accompagnants sociaux (bénévoles et professionnels) d'identifier les situations de danger et/ou les formes d'emprise qu'impliquent ces stratégies migratoires.

4 - Cette augmentation est due à l'ouverture de la route des Balkans, décidée par l'Allemagne. Ainsi à l'été 2015, des dizaines de milliers de Syriens, Irakiens, Afghans, bloqués à la frontière gréco-macédonienne, sont autorisés à franchir les frontières de la Serbie, de la Croatie, de la Slovénie, appelée aussi route de la Méditerranée orientale (Turquie, Grèce, Macédoine du Nord...).

5 - Selon nos estimations, le coût du voyage par voie terrestre entre la Guinée et l'Espagne varie entre 7 500 et 8 500 euros.

6 - L'emprunt auprès de la diaspora est quasi insignifiant, comme le confirme une récente étude de l'OIM parue en 2020 auprès des migrants retournés en Guinée : OIM, L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Guinée (2020).

7 - Récemment, les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ont encore augmenté les coûts.

Sommaire

09 INTRODUCTION

17 1. LA MIGRATION GUINÉENNE EN FRANCE

- 17 1.1. Une tradition migratoire essentiellement afro-africaine avant 2016
- 17 1.2. La migration vers l'Europe et la France : Un phénomène récent
- 18 1.3. La France, destination privilégiée des MNA guinéens
- 19 1.4. Une migration qui s'amorce dans des contextes particuliers
 - 1.4.1. Contexte sanitaire
 - 1.4.2. Contexte géopolitique
 - 1.4.3. Contexte économique
- 20 1.5. Une migration non portée par la diaspora
 - 1.5.1. Les conditions de la constitution d'une diaspora guinéenne en France
 - 1.5.2. Une méfiance du pouvoir guinéen à l'égard de la diaspora
 - 1.5.3. Des liens distendus entre la diaspora préalablement installée et les MNA

23 2. LES ROUTES MIGRATOIRES : PARCOURS, RISQUES ET COÛTS FINANCIERS

- 23 2.1. Les routes empruntées : de la route "italienne" à la route "espagnole"
 - 2.2. Modalités de passage
 - 2.2.1. Passage garanti
 - 2.2.2. Step by step
- 26 2.3. Principaux risques : séquestration, rançon et torture
 - 2.3.1. Le "modèle libyen"
 - 2.3.2. L'extension du "modèle libyen" au reste de la région : séquestration et rançon
 - 2.3.3. Payer pour échapper à la traite des êtres humains
 - 2.3.4. Travailler pour continuer "l'aventure" ?
 - 2.3.5. Le Maroc : péage pour l'Europe
- 30 2.4. Estimation financière de "l'aventure"
 - 2.4.1. Guinée - Espagne
 - 2.4.2. Guinée - Italie
 - 2.4.3. Voyage par les airs
- 32 2.5. Comment financer "l'aventure" ?
 - 2.5.1. Héritage et financement du départ
 - 2.5.2. Appauvrissement et déclassement social durable

3. LES RAISONS DU DÉPART

- 3.1. Ce qu'en disent les mineurs
 - 3.1.1. Une situation politique tendue sur fond d'oppositions ethniques
 - 3.1.2. Partir pour améliorer sa situation économique ou celle de sa famille
 - 3.1.3. Les raisons familiales : un élément déclencheur
 - 3.1.4. Le projet migratoire inspiré par les pairs
 - > L'influence des pairs
 - > Le rôle des réseaux sociaux
 - > Culture mondialisée et migration

- 3.2. Des dynamiques sous-jacentes, au-delà des raisons déclarées
 - 3.2.1. Pour les jeunes Peuls, un projet soutenu et encadré
 - 3.2.2. Une situation plus contrastée pour les jeunes Malinkés
 - 3.2.3. Des projets plus solitaires pour les jeunes Soussous

4. DANGERS ET RISQUES EN FRANCE

- 4.1. L'arrivée en Europe : objectif France

- 4.2. Le parcours pour l'obtention d'une prise en charge : espoirs et désillusions
 - 4.2.1. L'attente de la prise en charge vécue comme une continuité
 - 4.2.2. L'évaluation de la minorité et de l'isolement : remise en cause de l'identité et des discours des jeunes
 - > L'état civil : une affaire guinéo-française ?
 - 4.2.3. Conséquences en cas de non-prise en charge
 - 4.2.4. Difficultés dans le cadre de la prise en charge

5. JEUNES FILLES ET FEMMES GUINÉENNES

- 5.1. Une migration féminine en grande partie invisible

- 5.2. Projets migratoires
 - 5.2.1. Motifs de départ
 - 5.2.2. Financement de la route

- 5.3. Typologie des stratégies migratoires parmi les femmes guinéennes
 - 5.3.1. Les couples
 - 5.3.2. Les isolées
 - 5.3.3. Mariages diasporiques

- Focus - Risques de traite des êtres humains autre que l'exploitation sexuelle

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE



Introduction

Créée en 2013, Trajectoires est une association qui mène des recherches-actions¹ auprès de migrants en situation de vulnérabilité. Son rôle est d'établir des diagnostics afin de proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux publics concernés. Dans ce cadre, Trajectoires a effectué de nombreuses missions auprès de personnes migrantes aux situations variées et complexes, notamment auprès des mineurs non accompagnés (MNA).

Depuis 2015, les Guinéens constituent la première nationalité de MNA pris en charge au sein de la protection de l'enfance. Ils sont, de fait, suivis par de nombreux bénévoles et professionnels du Secours catholique en France, mais également au Maroc, pays de transit pour la traversée vers l'Europe des migrants subsahariens. L'association a commandé auprès de Trajectoires la présente étude afin de mieux cerner les causes de cette migration jusqu'alors peu présente en France, au Maroc et en Europe.

Les éléments recueillis lors de cette recherche-action mettent en lumière la spécificité de la migration guinéenne vers l'Europe. Cette dernière ne s'appuie pas

¹ La recherche-action est une méthode qui permet, à partir d'un recueil de données collectées auprès d'une population, de mobiliser les dynamiques internes (propres au groupe étudié) et d'élaborer des outils d'accompagnement afin de dynamiser le changement social.

sur une diaspora installée en Europe (et particulièrement en France) et n'est pas liée à un conflit. Sur le plan économique, le pays a connu une croissance importante avec l'arrivée de nombreux investisseurs étrangers. Enfin, d'un point de vue politique, les tensions entre l'opposition et le parti au pouvoir sont relativement anciennes. Par le passé, elles n'ont jamais déclenché une telle vague de départs. Il n'y a donc pas d'éléments déclencheurs évidents propres au contexte économique, politique et diasporique. Les difficultés à cerner les causes de cette migration rendent complexes l'accompagnement et l'interprétation des comportements, des demandes des mineurs guinéens en migration. Cette étude a pour objectif de fournir des clés de compréhension afin d'aider les équipes de terrain à mieux décrypter les difficultés, les contraintes et les pressions auxquelles ces mineurs peuvent être confrontés. Leur identification a pour objectif de prévenir des conduites à risques et de permettre à ces jeunes de trouver leur voie dans le pays de leur choix.

Les analyses présentées dans cette étude se sont fondées sur :

- Des entretiens menés auprès des mineurs, dans leur langue maternelle ou une dans langue qu'ils maîtrisent ;
- La mobilisation des connaissances existantes de notre équipe sur les situations géopolitiques, et de réseaux institutionnels et associatifs en Guinée et dans les pays de transit ;
- Des entretiens auprès des acteurs associatifs intervenant sur la thématique ;
- Des entretiens auprès de certains acteurs publics directement concernés par l'accompagnement et la prise en charge des mineurs ;
- Le recours à des documents ressources : articles de journaux, documentation scientifique, rapports...

² Dans cette étude, nous utilisons les termes MNA et jeunes pour désigner le public cible, les mineurs migrants guinéens...

CONSTITUTION, COMPOSITION ET ANALYSE DE L'ÉCHANTILLON

55 jeunes migrants guinéens² ont été interrogés dans le cadre de la présente étude.

Au début de chaque entretien, les objectifs de notre recherche et notre méthodologie ont été exposés aux jeunes rencontrés. Nous avons également insisté sur l'anonymisation des données collectées, afin d'inciter à la plus grande liberté de parole. Nous avons enfin veillé à aborder avec précaution les éventuels événements traumatiques subis par ces jeunes, leur laissant la possibilité ou non de les évoquer, et limitant les échanges dès lors que ces sujets pouvaient les mettre en difficulté.

Une grille d'entretien unique a été élaborée pour aborder plusieurs dimensions du parcours migratoire :

- 1.** Présentation libre du récit par la personne, depuis la décision de quitter le pays jusqu'à aujourd'hui ;
- 2.** Historique de la migration, causes du départ et objectifs fixés ;
- 3.** Modalités migratoires : routes empruntées, modalités de financement du voyage ;
- 4.** Difficultés rencontrées sur le parcours migratoire : conditions de voyage, exposition à des risques particuliers (travaux forcés, violences, risques d'exploitation, séquestration, demande de rançon...);
- 5.** Conditions de vie au moment de l'entretien et pendant le parcours migratoire : hébergement, modalités de couverture des besoins essentiels ;
- 6.** Liens entretenus avec la famille au moment de l'entretien ;
- 7.** Objectifs : pays de destination, prise en charge...

Dans un second temps, les éléments principaux de ces entretiens ont été

retranscrits dans un tableau d'analyse facilitant le croisement des données et la constitution de sous-échantillons.

ÉTAT DU PARCOURS MIGRATOIRE AU MOMENT DE L'ENTRETIEN

Les jeunes interrogés se trouvaient dans trois types de situations au moment de nos entretiens : en transit au Maroc, pris en charge par un dispositif de droit commun en France (ou disposant d'un droit au séjour), ou en attente d'une décision administrative ou judiciaire (demande d'asile ou éventuelle ordonnance de placement provisoire du juge des enfants). Un seul MNA a été interrogé alors qu'il était en détention en France. Parmi les dix-neuf jeunes en transit au Maroc, trois avaient déjà effectué des tentatives de traversée.

Sur les 36 jeunes interrogés en France :

- 23 étaient pris en charge au titre de la protection de l'enfance (quatorze en qualité de mineurs et neuf en qualité de jeunes majeurs) ;
- trois jeunes étaient en attente d'une décision du juge des enfants suite à un refus d'admission ;
- six (femmes) étaient en attente de l'examen d'une première demande d'asile ;
- trois disposaient d'un titre de séjour (dont deux au titre de leurs études, un après un parcours complet de prise en charge) ;
- un jeune était détenu au quartier mineur de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

GENRE ET ÂGE

L'échantillon ainsi obtenu est composé de 44 garçons (soit 80 %) et de onze filles (soit 20 %).

31 jeunes (56 %) se déclaraient mineurs au moment de l'entretien. Le plus jeune avait 16 ans. Parmi, les 24 jeunes se déclarant majeurs, dix-huit avaient moins de 21 ans. La personne interrogée la plus âgée avait 25 ans au moment de l'entretien. Les majeurs interrogés se trouvaient dans différentes situations. Certains avaient quitté la Guinée en tant que mineur et

avaient atteint leur majorité pendant leur parcours ; d'autres étaient pris en charge en tant que mineurs et ont bénéficié à leur majorité d'un contrat jeune majeur ou d'une fin de prise en charge.

Les jeunes filles interrogées ont toutes déclaré être majeures au moment de l'entretien. En effet, nous avons dû nous intéresser principalement aux jeunes guinéennes ayant déposé une demande d'asile car très peu se déclarent mineures et bénéficient d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance.

APPARTENANCE ETHNIQUE

Quarante-quatre jeunes sur 55 ont déclaré une appartenance ethnique (23 Peuls, dix Malinkés, dix Soussous, un Kpellé).

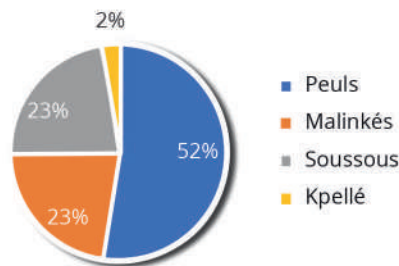


La comparaison avec la composition ethnique de la Guinée permet de constater une surreprésentation des Peuls et des Soussous et une sous-représentation des Malinkés au sein de notre échantillon.

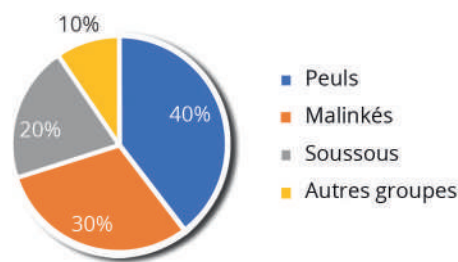
ORIGINES GÉOGRAPHIQUES

Les jeunes de notre échantillon sont originaires de sept des huit subdivisions administratives de la Guinée (aucun jeune interrogé n'est originaire de la région de Faranah).

Ethnie déclarée



Composition ethnique de la population guinéenne³



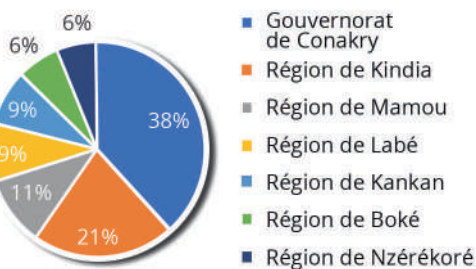
Le profil sociologique des MNA arrivant jusqu'en France (plutôt issus de milieux urbains et de familles appartenant à la classe moyenne) explique la surreprésentation des jeunes originaires de Conakry et de la région de Kankan, qui sont les deux subdivisions administratives les plus peuplées.

3 - Composition ethnique de l'échantillon et composition ethnique de la Guinée Chiffres tirés de l'étude de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/rdi/Pages/index.aspx?doc=455309&pls=1>

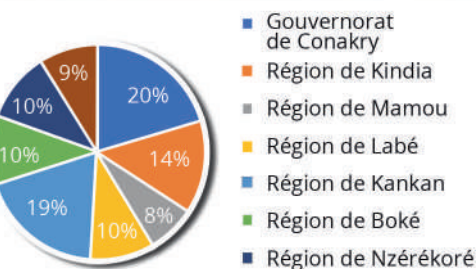
4 - Régions administratives : Données tirées Recensement Général de la population et de l'habitat 2014 effectué par l'Institut National de la Statistique de la Guinée

5 - En 2018, année de forte progression du nombre de MNA pris en charge en Espagne, les MNA Guinéens ne représentent que 14% des 7026 nouveaux MNA accueillis (2ème nationalité derrière les MNA marocains qui représentent alors plus de 60% des prises en charge), soit moins de 1000 mineurs (contre 5227 la même année en France). Chiffres tirés du rapport annuel du Ministère de l'Économie espagnol consulté en décembre 2021 : https://www.fiscal.es/memorias/memoria2019/FISCALIA_SIT_EJ/recursos/pdf/capitulo_III/cap_III_4_7.pdf

Régions administratives d'origine des jeunes de l'échantillon



Répartition de la population guinéenne par régions administratives⁴



PILOTAGE

La présente recherche a été menée sur la base d'un cahier des charges validé par un comité de pilotage réunissant des intervenants du département "Accueil et droits des étrangers" et du pôle "Moyen-Orient Afrique du Nord" du Secours catholique-Caritas France et les auteurs de l'étude.

Cette mission de recherche a été effectuée en lien étroit avec le comité de pilotage, à travers un échange régulier d'informations et aux fins de validation des principales orientations.

Initialement, des actions de recherche ont été envisagées en Guinée, en France, au Maroc, en Espagne et en Allemagne. Les recherches préliminaires et des contraintes exogènes nous ont cependant contraints à recentrer les travaux sur la France, le Maroc et la Guinée. En effet, malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pu obtenir les contacts nécessaires à la réalisation d'entretiens avec des jeunes pris en charge ou accompagnés en Allemagne. Par ailleurs, les statistiques relatives à la prise en charge des MNA en Espagne tendent à démontrer que les jeunes guinéens ne font qu'y transiter avant de rejoindre la France⁵. La crise sanitaire du Covid-19 et la complexité des déplacements internationaux ont malheureusement rendu impossible l'organisation d'une mission en Guinée.

Avant la crise sanitaire, plusieurs missions ont été organisées au Maroc, où sont présents de nombreux mineurs guinéens souhaitant rejoindre l'Europe. Une mission s'est tenue à Oujda dès le printemps 2019 dans le but d'observer un des points de passage incontournable pour les mineurs se rendant depuis l'Algérie vers le Maroc. Des rencontres avec des professionnels et des entretiens avec les jeunes ont également pu être organisés à Rabat, Casablanca, Fès et Meknès et Tanger.

Des entretiens en France (à Rouen, Paris, Lyon, Nantes, Angers, Grenoble, Lille, Melun, Fleury-Mérogis) avec des jeunes et des professionnels ont été menés durant toute la durée de la recherche. Le repérage de jeunes pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance de différents départements a impliqué un important travail de contact et d'explications de notre démarche. Les impératifs de validation par les directions des services concernés et la mobilisation nécessaire des éducateurs référents pour présenter la démarche aux jeunes a malheureusement limité le nombre de jeunes identifiés par cette voie.

Il est enfin important de noter que les entretiens ont débuté au printemps 2019 et se sont poursuivis jusqu'au mois de juin 2021. Les récits des jeunes n'intègrent donc pas les récentes évolutions, notamment politiques, survenues depuis lors en Guinée, et plus particulièrement le coup d'État militaire de septembre 2021 qui a interrompu le troisième mandat du président Alpha Condé, quelques mois après sa réélection controversée.

PRINCIPAUX BIAIS

Comme tout travail de recherche, cette étude comporte divers biais que nous avons tenté de limiter, mais certains peuvent avoir influencé les résultats.

Tous les entretiens ont été menés en français après vérification que les jeunes le comprenaient et parvenaient à le parler. Seuls quatre entretiens ont été menés en Pulaar et en Soussou.

Le nombre important d'entretiens menés au Maroc induit également une surreprésentation des jeunes ayant emprunté la route via le Maroc puis la France. Seuls neuf jeunes de l'échantillon (dont huit ont été rencontrés en France) sont ainsi passés par la Libye. Cependant, entre 2017 et 2021, la route transitant par la Libye et l'Italie a été beaucoup moins empruntée que celle transitant par le Maroc et l'Espagne.

Les jeunes pris en charge ou attendant de l'être ont ainsi pu occulter ou au contraire amplifier certains éléments relatifs au contexte de départ, de crainte que l'identification d'une éventuelle incohérence dans leurs récits nuise à leur situation en France. Malgré les précautions d'usage rappelées au début de chaque entretien, certains jeunes ont également pu penser que l'entretien pouvait impacter leur suivi, et ainsi devoir adapter leur discours. Toutefois, le nombre important d'entretiens réalisés au Maroc (19 sur 55, soit 35 %) limite ce biais, dans la mesure où la prise en charge institutionnelle en France n'est pas encore un enjeu à ce moment-là du parcours migratoire. Afin de pouvoir revenir plus facilement sur certains éléments de parcours et limiter les enjeux liés à la prise en charge, nous avons volontairement intégré des jeunes majeurs ayant pour la plupart quitté la Guinée mineurs, et qui ont bénéficié d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance. Cela induit la présence importante de jeunes majeurs (44 %) au sein de notre échantillon.

L'ÉQUIPE DE TRAJECTOIRES

L'équipe de recherche est composée d'Alexandre Le Clève, Olivier Peyroux et Guillaume Lardanchet. Diplômés respectivement en droit des étrangers, en sociologie et en sciences politiques, ils travaillent depuis plus de dix ans sur cette thématique au sein d'associations et d'organismes publics en France, dans les Balkans et au Proche-Orient. Leur expérience ainsi que leurs connaissances linguistiques (anglais, roumain et serbo-croate) leurs ont permis de mettre en place de nombreux projets sur les migrants dans des domaines tels que la protection de l'enfance, l'insertion professionnelle, la traite des êtres humains, l'accès à la santé... Ils ont notamment mené des recherches-actions sur la question des mineurs non accompagnés pour l'UNICEF⁶ et des collectivités territoriales, sur l'ensemble du territoire français. Ils sont également formateurs auprès des professionnels (travailleurs sociaux,

6 - LE CLEVE Alexandre, PEYROUX Olivier, NI SAINS, ni SAÛFS, Enquête sur les enfants non accompagnés dans le nord de la France. UNICEF France.

magistrats, policiers, élus...) travaillant auprès de ces populations. Ils ont écrit ou participé à plusieurs ouvrages⁷ et articles. Pour la réalisation de cette étude et notamment la conduite d'entretiens et la recherche documentaire, l'équipe de Trajectoires a été renforcée par Clément Barberousse, Pierre Bergeron, Fairouz Idbihi, psychologue, et Mamadou Sadio Sow, étudiant en sociologie à l'université de Rouen.

Laurent Pointier a par ailleurs appuyé l'équipe dans la phase finale de rédaction.

La présente recherche vise à répondre à une série d'interrogations à propos de la migration des mineurs guinéens vers l'Europe et la France. Quelles en sont les spécificités ? Quels sont les impacts sociaux de ces départs pour les mineurs et leurs familles ? Ces particularités nécessitent-elles

une adaptation de la prise en charge et de l'accompagnement ? Quels sont les principaux risques ? Comment peut-on les prévenir ?

Pour y répondre, la première partie de l'étude s'intéressera à la spécificité de cette migration. La deuxième analysera les modalités de passage en Europe, les dangers auxquels sont confrontés les jeunes sur la route et les caractéristiques du financement de cette migration. La troisième partie traitera des raisons du départ. Nous analyserons ensuite la situation des jeunes filles guinéennes, beaucoup moins visibles dans les structures accompagnant les mineurs migrants en France, mais pourtant présentes sur les routes migratoires. Enfin, la dernière partie s'intéressera aux modalités d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge en France des MNA guinéens.

7 - PEYROUX Olivier, Délinquants et victimes. Non Lieu. Novembre 2013, 204 p.
LE CLEVE Alexandre et autres, L'Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires. Ouvrage collectif. Armand Colin. 2012.
PEYROUX Olivier, Les Fantômes de L'Europe. Non Lieu. Août 2020, 224 p.
LE CLEVE Alexandre, REAUX Gaël, Le maire et l'accueil des étrangers. ediSens. Mars 2021, 170 p.





1 - La migration guinéenne en France

1.1. UNE TRADITION MIGRATOIRE ESSENTIELLEMENT AFRO-AFRICAINE AVANT 2016

Les mouvements récents vers l'Europe de la population guinéenne ne signifient pas pour autant qu'il n'y avait pas de migration auparavant. Au plan régional, la Guinée possède même une forte tradition de mouvements qui sont au centre des stratégies économiques de nombreuses personnes (migration saisonnière liée à l'activité agricole ou minière).

Dès les années 1920 et pendant plusieurs décennies, le travail saisonnier dans les cultures d'arachides au Sénégal a attiré de nombreux Guinéens vivant difficilement des activités agro-pastorales pratiquées dans leurs localités d'origine⁸. Mais la perte de rentabilité de la culture de l'arachide dans les années 1960 a incité les Guinéens, et notamment des Peuls du Fouta-Djalon à s'installer alors à Dakar pour y mener des activités liées au commerce ou aux services (boutiquier, porteur, vente de rue...). Ces mouvements se sont poursuivis et amplifiés,

vers le Sénégal d'abord puis en direction des autres pays de la région, si bien qu'au milieu des années 1990, on dénombrait 600 000 émigrés guinéens au Sénégal et en Côte d'Ivoire, alors qu'ils n'étaient à peine que 7 000 en Europe⁹.

En 2010, le caractère essentiellement régional de la migration guinéenne s'est confirmé : 420 000 immigrants guinéens sont dénombrés dans les pays de la CEDEAO¹⁰. Parmi les sept premiers pays d'installation, la France est alors en dernière position avec 22 000 Guinéens recensés¹¹, loin derrière la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Sierra Leone, la Gambie et le Libéria.

1.2. LA MIGRATION VERS L'EUROPE ET LA FRANCE : UN PHÉNOMÈNE RÉCENT

À partir de 2016, l'OIM¹² enregistre une augmentation conséquente des flux de Guinéens bénéficiant d'une procédure de retour assisté, organisé principalement depuis des pays de transit vers l'Europe (Niger, Libye, Mali, Maroc) : le nombre de retours volontaires s'établissait alors à 2 336

8 - LEFEBVRE Guillaume, *La Migration guinéenne vers Dakar. Mutation d'un espace migratoire international*, Thèse pour le doctorat en Géographie. Université de Rouen. 2003, 351 p.

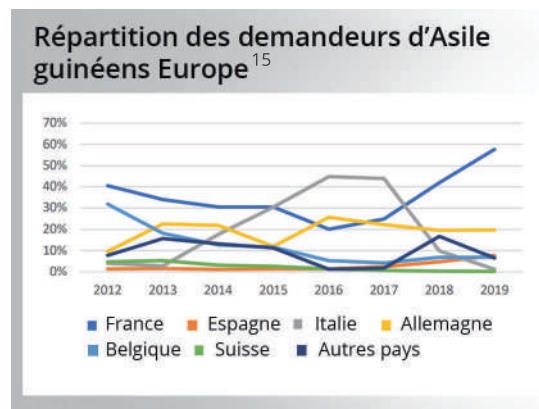
9 - Ibid.

10 - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

11 - ICMPD-OIM, Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest. 2015, 351 p. En ligne : https://publications.iom.int/system/files/pdf/survey_west_africa_fr.pdf (consulté en décembre 2021).

12 - Organisation internationale pour les migrations.

en 2016 (460 en 2015) puis à 4 734 en 2017 et à 7 779 en 2018¹³. Cette tendance est confirmée dans les recensements réalisés par l'agence Frontex¹⁴ sur les tentatives de franchissement illégaux des frontières de l'Union européenne. En 2012, seuls 291 migrants guinéens étaient appréhendés. En 2014, ils étaient 2 125, puis près de 5 000 en 2015 et environ 15 000 en 2016, représentant alors 3 % des migrants détectés par l'agence Frontex. L'augmentation du nombre de ressortissants guinéens sur les routes migratoires vers l'Europe s'accompagne d'une croissance de leurs demandes d'asile. Elle est particulièrement éloquent en France, devenue ces dix dernières années leur destination privilégiée. En 2019, près de 60 % des Guinéens ayant déposé une demande d'asile en Europe l'ont fait en France



13 - République de Guinée, Annuaire statistique 2019, Institut national de la statistique. 2020, 415 p. En ligne : https://www.stat-guinee.org/images/Document s/Publications/INS/annuelles/annuaire/Annuaire_INS_2019_0 pt.pdf (consulté en décembre 2021).

14 - Agence européenne créée pour aider les États membres de l'Union Européenne et les pays associés à l'espace Schengen à surveiller les frontières extérieures de l'espace de libre circulation.

15 - Données Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/>).

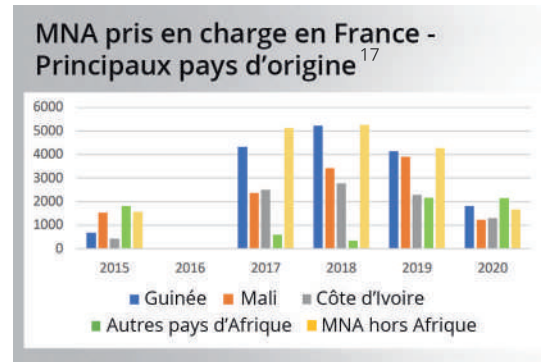
16 - Les principales données quantitatives sont issues des rapports annuels de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. En ligne : <http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/mineurs-non-accompagnes-12824/rapports-dactivite-29333.html>

17 - Données Eurostat.

18 - Direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

1.3. LA FRANCE, DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES MNA GUINÉENS

À partir de 2016-2017, on observe en France une augmentation soudaine et importante du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) guinéens pris en charge au titre de la protection de l'enfance¹⁶.



En 2015, les MNA guinéens représentaient 11 % des MNA pris en charge en France, soit 679 jeunes. En 2017, ils sont 4 323 à intégrer la protection de l'enfance, soit 25 % des 14 908 MNA, loin devant les autres nationalités. Cette tendance se confirme en 2018, puis en 2019, où leur proportion atteint 31 % des MNA nouvellement accueillis. En 2020, dans un contexte de forte baisse des effectifs globaux du fait de la crise sanitaire, les 1 814 mineurs guinéens représentaient 19 % des MNA. Ils demeurent pour la quatrième année consécutive la première nationalité accueillie sur le territoire français.

L'augmentation du nombre de MNA guinéens est de surcroît nettement plus importante que l'augmentation globale du nombre de MNA pris en charge en France : + 536 % (679 à 4 323) entre 2015 et 2017 contre une progression générale de 148 % (de 5 990 à 14 908).

Sur la période 2017-2020 (mais sans comptabiliser 2016 où les répartitions par nationalité ne sont pas présentées par la DPJJ¹⁸), les départements français ont donc pris en charge 58 214 MNA, dont 15 499

Guinéens, soit près de 27 % des MNA arrivés durant cette période.

Par ailleurs, les données relatives aux MNA guinéens à l'échelle européenne confirment l'attrait spécifique exercé par la France auprès de ces jeunes. En Espagne, leur proportion est importante, mais se situe à un niveau global beaucoup moins élevé. Ainsi, en 2018, ils ne représentaient que 14,1 % des 7 026 MNA accueillis contre 31 % en France. Entre 2015 et 2016, et 2016 et 2017, l'Italie voit le nombre de MNA guinéens augmenter fortement. Mais ils ne représentaient que 2,1 % des MNA pris en charge en 2015¹⁹ (soit 252 jeunes) ; 6,7 % (soit 1 168 jeunes) en 2016 ; 10 % en 2017²⁰, (soit 1 830 jeunes) contre 29 % en France. En Belgique, où la diaspora guinéenne est historiquement présente en raison de facilités accordées aux étudiants guinéens, les MNA demeurent cependant peu nombreux. Entre 2015 et 2018, ils ne représentaient que 4,6 % des 15 492 signalés sur la période (soit 723 mineurs en 4 ans), contre 27 % en France sur la même période.

1.4. UNE MIGRATION QUI S'AMORCE DANS DES CONTEXTES PARTICULIERS

L'augmentation des mouvements migratoires depuis la Guinée vers l'Europe, et surtout vers la France, à partir de 2015, est un phénomène intimement lié à des contextes nationaux et régionaux particuliers.

1.4.1. CONTEXTE SANITAIRE

Tout d'abord, la Guinée a fait face, à partir de décembre 2013, à une épidémie de maladie à virus Ebola²¹. Selon le FMI²² et la Banque mondiale, celle-ci a eu un impact non négligeable sur l'économie guinéenne dès 2014. L'interruption des déplacements a créé une pénurie de main-d'œuvre agricole contribuant au ralentissement drastique de l'activité²³. La même année, les

investissements étrangers ont également fortement diminué. Alors que les prévisions étaient prometteuses, le taux de croissance du PIB a stagné à 3,7 % et 3,8 % en 2014 et 2015. Si la fermeture du pays pendant plusieurs mois a lourdement pesé sur les intentions migratoires traditionnelles des Guinéens et sur l'économie du pays, la fin de l'épidémie en décembre 2015 signe une reprise rapide de l'activité et des déplacements associés. Elle coïncide également avec l'augmentation des départs vers l'Europe.

1.4.2. CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

Néanmoins, le contexte post-Ebola ne peut expliquer à lui seul la soudaineté de cette nouvelle migration vers l'Europe. Ainsi, la chute du régime de Kadhafi en 2011 et la guerre civile au Mali ont facilité l'ouverture de nouvelles routes migratoires. Les groupes armés contrôlant ces territoires favorisent le transit des migrants afin de profiter des retombées financières que le prix du passage génère. Bien que dangereuses et coûteuses, ces voies sont aussi plus accessibles et plus incitatives pour les Guinéens qui peuvent désormais les emprunter depuis le Mali voisin.

1.4.3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Outre les contextes post Ebola et géopolitiques régionaux, le contexte économique guinéen a également contribué à renforcer l'essor du phénomène migratoire. Il en est ainsi du boom du secteur minier. La hausse phénoménale de l'exportation de bauxite²⁴ guinéenne - elle a doublé entre 2015 et 2017²⁵ - ne s'est pas ou peu traduite par des répercussions sur le développement par redistribution de la rente minière. Bien au contraire, l'arrivée des sociétés minières a modifié le mode de vie des villageois et diminué leurs ressources (raréfaction des sources d'eau, dommages créés par la poussière sur les cultures et destruction des terres arables). Faute d'immatriculation foncière et donc de protection des terres dans les zones rurales, les expropriations des terres fertiles ont engendré des répercussions

19 - Ministero del Lavoro, I Minori stranieri non accompagnati (MSNA) in Italia, 2015, 31p. En ligne : <https://www.lavoro.gov.it/notizie/Documents/Report-di-monitoraggio-31-dicembre-2015.pdf> (consulté en décembre 2021).

20 - Ministero del Lavoro, Report di monitoraggio, 31 dicembre 2018, 31 p. En ligne : <https://www.lavoro.gov.it>

21 - Le virus n'avait touché jusque-là que des pays d'Afrique centrale. Apparue à Meliandou, village reculé au sud-est du pays, l'épidémie s'est répandue rapidement et a atteint Conakry en mars 2014. En octobre 2015, l'OMS recense 3 347 cas cumulés en Guinée depuis le début de l'épidémie, pour un bilan de 2 082 morts.

22 - Fonds monétaire international

23 - Selon l'Agence française de développement, 75 % de la population active travaille dans le secteur agricole qui contribue à hauteur de 18 % au PIB.

24 - La bauxite guinéenne est exportée vers des raffineries à travers le monde, notamment en Chine, en Amérique du Nord et en Europe, où elle est transformée en aluminium. Ce métal sert à la fabrication de pièces détachées d'automobiles et d'avions, ou de biens de consommation, tels que les canettes ou le papier d'aluminium.

25 - FAIVRE Agnès, « Guinée : la bauxite peut-elle tenir toutes ses promesses ? », Le Point, 27 janvier 2018. En ligne : https://www.lepoint.fr/economie/guinee-la-bauxite-peut-elle-tenir-toutes-ses-promesses-27-01-2018-2190139_28.php (consulté en 2021).

économiques directes. Même si l'exploitation minière a créé des milliers d'emplois, selon les habitants des villages ruraux, ils ne compensent pas les ressources alimentaires et les revenus que les communautés tiraient de la terre. En contrepartie des terres qu'elles exploitent, les sociétés minières étaient tenues de verser des indemnités. Or, aucun cadre ne régle ou ne contraint les sociétés minières en matière de compensations financières à la cession de terre. De telle sorte que de nombreuses terres n'ont pas fait l'objet de compensations financières jusqu'en 2015, quand d'autres ont été cédées contre des montants pouvant paraître conséquents sans pouvoir couvrir les pertes à long terme. Et quand des sommes généreuses sont versées, cela pose d'autres types de problèmes. La paupérisation tout comme la soudaine richesse de ces communautés rurales ont modifié les perspectives d'avenir. Si certains villageois ont investi dans la pierre l'argent reçu en échange de leur terre, d'autres ont pris une nouvelle épouse en mariage ou ont financé l'émigration irrégulière d'enfants en Europe²⁶. Une étude sur les compensations financières versées par les sociétés minières rapporte ainsi le propos d'un représentant de la société civile : « *Tous ceux qui ont reçu des compensations en numéraire au-dessus de 100 millions (ndlr : francs guinéens), c'est le voyage d'un fils vers l'Europe par les chemins de l'immigration clandestine*²⁷. »

26 - Human Rights Watch, « *Quels bénéfices en tirons-nous ?* », *Impact de l'exploitation de la bauxite sur les droits humains en Guinée*. Octobre 2018.

27 - MAZALTO Marie, Étude sur les normes et pratiques d'expropriation, d'indemnisation et de réinstallation des communautés affectées par les projets miniers dans la région bauxitique de Guinée. 2018, 105 p. En ligne : https://drive.google.com/file/d/1htl_qopYw_JMD3ShlhEfhis4gmFgC3kl/view (consulté en décembre 2021).

28 - Les Guinéens se prononceront à 95 % en faveur du non à l'occasion du référendum constitutionnel de 1958.

29 - MAROT Nadia, « *L'Évolution des accords franco-africains* » in Cinquante ans de législation sur les étrangers, Plein droit n° 29-30. Novembre 1995.

30 - Données de l'Insee.

1.5. UNE MIGRATION NON PORTÉE PAR LA DIASPORA

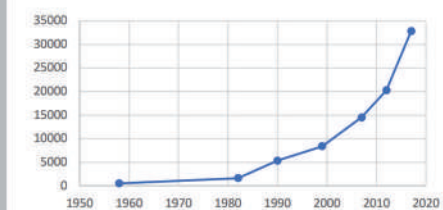
Les mouvements migratoires guinéens n'ont que peu concerné la France durant plusieurs années. Pourtant, à l'instar du Sénégal et du Mali voisins, la Guinée est une ancienne colonie de la France. Comment dès lors expliquer que cette histoire commune n'ait pas influé de la même manière sur les installations en France ? Les conditions historiques de l'accession à l'indépendance de la Guinée apportent des éléments de réponse.

1.5.1. LES CONDITIONS DE LA CONSTITUTION D'UNE DIASPORA GUINÉENNE EN FRANCE

En 1958, la Guinée est le seul territoire colonial à refuser son intégration au sein de la Communauté française créée par la constitution de la Ve République²⁸. L'accession au pouvoir de Sékou Touré, l'indépendance de la Guinée qui quittera la Zone franc en 1960, la révolution culturelle et socialiste visant notamment à limiter l'usage du français distendent les liens entre les deux pays qui ont rompu rapidement leurs relations diplomatiques.

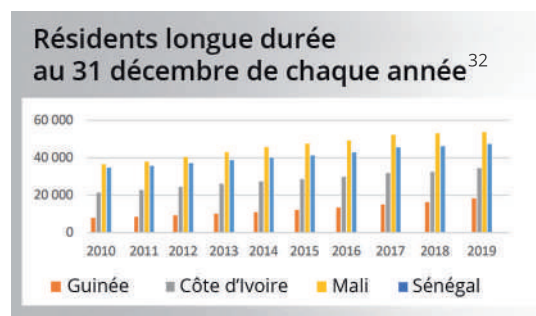
Contrairement à d'autres ressortissants africains, les Guinéens n'ont pas pu bénéficier des accords de libre circulation conclus entre la France et ses anciens territoires coloniaux. En effet, dès 1960, un accord multilatéral, complété par des accords bilatéraux signés entre la France et les États de la Communauté française, organise la libre circulation des ressortissants de ces derniers ainsi qu'un accès facilité au marché du travail (exemption de titre de séjour et de carte de travail). En 1961, ce régime est étendu à l'ensemble des États au sud du Sahara et anciennement sous administration française, à l'exception de la Guinée²⁹. Cette situation spécifique a longtemps limité la migration guinéenne vers la France comme le démontrent les recensements de l'Insee en France entre 1958 et 2017.

Nombre de Guinéens recensés par l'INSEE en France de 1958 à 2017³⁰



Les Guinéens sont par ailleurs beaucoup moins nombreux que les ressortissants ivoiriens, maliens ou encore sénégalais à bénéficier d'un statut de résidents longue durée. En 2010, seuls 7 885 Guinéens bénéficiaient d'un tel statut quand plus de

21 000 Ivoiriens, 34 000 Sénégalais et 36 000 Maliens se trouvaient dans cette situation. En 2019, les Guinéens résidents de longue durée en France sont plus de 18 000, les Ivoiriens 34 000, les Sénégalais 47 000 et les Maliens 53 000. La faiblesse des transferts de fonds³¹ de la diaspora guinéenne vers le pays vient confirmer son poids limité.



1.5.2. UNE MÉFIANCE DU POUVOIR GUINÉEN À L'ÉGARD DE LA DIASPORA

Durant la période postcoloniale, le pouvoir guinéen est demeuré très méfiant à l'égard de ses ressortissants installés à l'extérieur, souvent accusés d'œuvrer à la déstabilisation du régime³³. La normalisation des relations entre la France et la Guinée, initiée en 1975 et poursuivie à partir de 1981, le renforcement de la coopération économique franco-guinéenne et la mort de Sékou Touré en 1984 ont été les accélérateurs d'une nouvelle perception de la diaspora. Cette dernière n'est alors plus perçue comme un élément déstabilisateur, même si des divergences entre le gouvernement guinéen et le Haut Conseil des Guinéens à l'étranger³⁴ persistent. Ce que souligne une étude³⁵ de l'ICPMD³⁶, pouvant expliquer la méfiance et l'absence de soutien de la diaspora historiquement installée en France à l'égard des nouveaux migrants.

1.5.3. DES LIENS DISTENDUS ENTRE LA DIASPORA PRÉALABLEMENT INSTALLÉE ET LES MNA

Le GRDR³⁷ estime que 41 % des ressortissants guinéens recensés par l'Insee sont installés en Île-de-France³⁸. Or, en nous basant sur les données issues des rapports de la DPJJ, nous notons que cette concentration francilienne n'est pas aussi

marquée s'agissant des présentations directes aux fins d'évaluation de la minorité et de l'isolement et des prises en charge des MNA guinéens. La Seine-Maritime, la métropole de Lyon, Paris, les Pyrénées-Atlantiques, l'Indre-et-Loire, l'Hérault, la Meuse ou encore le Doubs font partie des départements où les mineurs guinéens sont les jeunes les plus nombreux à être pris en charge mais aussi à s'être présentés directement³⁹. Par ailleurs, dans 48 départements, les mineurs guinéens représentent 25 à 48 % des MNA pris en charge. Cette "dissémination" témoigne de l'absence de stratégies visant à rejoindre une diaspora préalablement installée en France et qui pourrait constituer un support pour eux. Si des initiatives de coopération entre des associations guinéennes et des structures de prise en charge existent⁴⁰, les entretiens menés avec des ressortissants guinéens en France⁴¹ témoignent d'une distance importante entre la diaspora "installée" et les jeunes guinéens récemment arrivés. Ainsi, le fondateur de l'Alliance Guinée Aquitaine, créée en 2009, nous a déclaré que son association a pour vocation de soutenir les étudiants guinéens en France, mais qu'elle ne vient pas en aide à « ceux qui sont arrivés par la mer ». Un informateur guinéen constate quant à lui que les jeunes guinéens refusent de croire les personnes anciennement installées les alertant sur les difficultés liées à la vie en Europe, sans statut administratif stable. Un jeune de notre échantillon résume ainsi les relations que peuvent entretenir les jeunes avec les associations guinéennes installées en France :

TÉMOIGNAGE

« Les associations guinéennes, c'est quand même un peu compliqué, hein (rires) ! Ils sont là, mais c'est aussi comme s'ils ne sont pas là, quoi. (...) »
L., garçon, 18 ans, Rouen

Cette spécificité de la récente migration guinéenne non liée à une diaspora pouvant soutenir les projets migratoires nécessite dès lors de s'interroger sur ses modalités de mise en œuvre (routes, financement).

31 - Voir les données de la Banque Mondiale ; En ligne : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT?locations=GN>

32 - Données Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/t/fr/>).

33 - GRDR, Etat des lieux et mutations de la diaspora guinéenne de France.

34 - Organisme créé pour fédérer les représentations de la diaspora.

35 - ICMPD, Cartographie de l'engagement de la diaspora. Août 2020. En ligne : https://diasporafordveloppement.eu/wp-content/uploads/2021/02/CF_Guinea_FR-v.2.pdf

36 - International Centre for Migration Policy Development.

37 - GRDR Migration-Citoyenneté-Développement.

38 - GRDR, « État des lieux et mutations de la diaspora guinéenne de France ». Mars 2021, 59 p. En ligne : https://grdr.org/IMG/pdf/etude_diaspora_guinee_e_livrable_final-2.pdf (consulté en décembre 2021).

39 - Les rapports de la DPJJ ne présentent pas les statistiques relatives à l'évaluation. Pour la présente analyse, nous avons identifié les départements où les MNA Guinéens font partie des nationalités les plus représentées et qui ne reçoivent que peu de mineurs dans le cadre de la péréquation opérée par la cellule en 2019. Cette méthode permet de s'assurer qu'une proportion importante des MNA guinéens pris en charge dans le département en question ont été évalués dans le même département.

40 - La Maison d'enfants à caractère social (MECS) de Tarnos (Landes) confirme coopérer avec l'association Guinée Solidarité, s'agissant des démarches relatives à l'obtention de documents d'état civil.

41 - Entretien avec M. Touré, fondateur de l'Alliance Guinée Aquitaine.



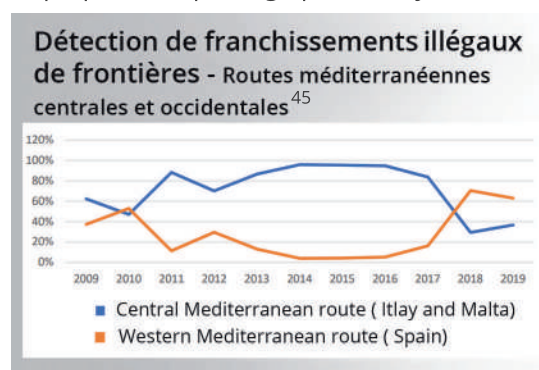
2 - Les routes migratoires : parcours, risques et coûts financiers

2.1. LES ROUTES EMPRUNTÉES : DE LA ROUTE "ITALIENNE" À LA ROUTE "ESPAGNOLE"

Depuis 2016, les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, y compris les MNA guinéens, tentant de rejoindre l'Europe de manière irrégulière, empruntent majoritairement deux routes⁴² : la route de la Méditerranée centrale (qui implique une arrivée en Europe via l'Italie ou Malte) et la route méditerranéenne occidentale avec l'Espagne comme porte d'entrée de l'Europe.

Suivant les détections de l'agence Frontex, la route occidentale est de nouveau de plus en plus empruntée à partir de 2016, pour devenir majoritaire en 2018 et 2019. La dangerosité⁴³ de la traversée de la Libye ainsi que l'activité fortement renforcée des garde-côtes

libyens⁴⁴ ont incité les migrants à délaisser cette route au profit de la route marocaine. Cette évolution correspond par ailleurs parfaitement aux observations relatives aux demandes d'asile déposées en Europe par les ressortissants guinéens, majoritairement formulées pendant un temps en Italie, avant un changement de tendance radical en faveur de celles effectuées en France, du fait du délaissement de la route italienne, impliquant un passage par la Libye.



Ainsi, sur les 54 jeunes avec lesquels nous nous sommes entretenus, seuls neuf d'entre eux ont traversé la Méditerranée via la Libye.

42 - L'entrée en Europe par les Canaries était très peu empruntée jusqu'en 2020.

43 - Les interceptions par les garde-côtes libyens ont également entraîné des détentions illégales dans des conditions inhumaines en Libye comme le dénoncent plusieurs associations ; En ligne : <http://www.gisti.org/spip.php?article6083>

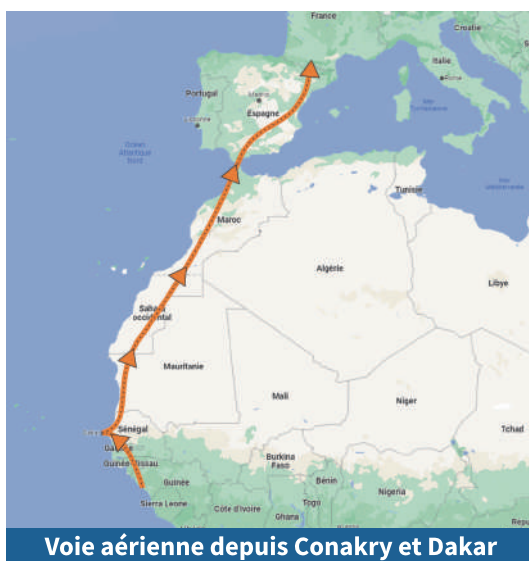
44 - Dès 2017, la volonté de l'Union européenne de renforcer la capacité des garde-côtes libyens dans la gestion des frontières maritimes s'est traduit par un plan de 42 millions d'euros, alors même que le pays était toujours en proie à une guerre civile suite à la chute du régime de Mouammar Kadhafi. En décembre 2018, une nouvelle enveloppe de 48 millions d'euros a été mobilisée.

45 - Données issues des rapports des rapports de l'agence Frontex (<https://frontex.europa.eu>).

Parmi ces jeunes, cinq ont effectué la traversée entre 2015 et 2017.

Ces deux principales voies d'accès à l'Europe ont pour point commun une traversée des territoires malien et algérien, impliquant ainsi de très longues distances sur les routes terrestres (près de 7 000 kilomètres entre Conakry et le port marocain de Nador, soit trois fois la distance Paris-Kiev). Une troisième route évitant ces traversées est également empruntée : dix jeunes de notre échantillon (soit 12 %) dont sept filles (soit 64 % de notre échantillon féminin) ont en effet rejoint le Maroc depuis Conakry ou Dakar par voie aérienne⁴⁶.

Notons que depuis le début de l'année 2021, la route dite d'Afrique de l'Ouest, impliquant une traversée maritime depuis Laâyoune, au Sahara occidental, pour rejoindre les Îles Canaries est de plus en plus empruntée.



46 - Il faut toutefois noter que cette spécificité de voyage a probablement été impactée par la mise en place par le Maroc, en novembre 2018, de l'Autorisation électronique de voyage que doivent notamment obtenir les ressortissants guinéens souhaitant voyager par avion jusqu'au Maroc, qui étaient auparavant exemptés de visa.

47 - Cette augmentation est due à l'ouverture de la route des Balkans, décidée par l'Allemagne. Ainsi à l'été 2015, des dizaines de milliers de Syriens, Irakiens, Afghans, bloqués à la frontière gréco-macédonienne, sont autorisés à franchir les frontières de la Serbie, de la Croatie, de la Slovénie, appelée aussi route de la Méditerranée orientale (Turquie, Grèce, Macédoine du Nord...).

48 - Terme employé par les jeunes pour désigner leur parcours migratoire

49 - Communiqué de presse de l'OIM du 14 juillet 2021. Si le nombre de morts a baissé entre 2016 et 2020, son taux, proportionnellement au nombre d'arrivées, est en augmentation. L'OIM dénombrait 5 143 morts en 2016, 3 139 morts en 2017, 2 299 morts en 2018 et 1 885 morts en 2019.

2.2. MODALITÉS DE PASSAGE

À partir de l'été 2015, l'augmentation du nombre de migrants⁴⁷ tentant l'"Aventure"⁴⁸ a progressivement conduit à une structuration des modalités de passage. Les passeurs se sont professionnalisés afin de tirer toujours davantage profit des migrants. De leur côté, les migrants ont cherché à sécuriser leur passage en utilisant plus fréquemment les outils en ligne : groupes Facebook prodiguant des conseils, annonces de passeurs sur Internet, adresses d'associations, applications de mobile money afin d'éviter de se faire dérober tout leur argent sur la route...

La déstabilisation de la Libye en 2011 puis du Mali quelques mois plus tard ont considérablement augmenté les dangers de la route terrestre. La limitation des opérations de sauvetage en mer, l'abandon de l'opération Mare nostrum en 2014 et le financement des garde-côtes libyens par l'Union européenne à partir de 2017, ont accru les risques de périr en Méditerranée. Entre 2020 et 2021, le nombre de morts en mer rapporté au nombre d'arrivées a doublé⁴⁹. Face à ces nouveaux dangers, les migrants souhaitant rejoindre l'Europe par cette voie, dont font partie les mineurs non accompagnés, comprennent tout l'intérêt de sécuriser leur passage par le versement de frais supplémentaires plutôt que de prendre le risque de ne jamais arriver.

2.2.1. PASSAGE GARANTI

Il existe deux options pour se rendre en Europe de manière irrégulière: le passage dit garanti et le passage par étape appelé step by step. Depuis quelques années, en raison de l'augmentation des nouveaux risques, la première modalité pour les mineurs non accompagnés guinéens est privilégiée. Le passage garanti nécessite une mise en place d'intermédiaires de la même nationalité voire de la même ethnie aux différentes étapes du parcours. Ce

fonctionnement s'est progressivement structuré dans le temps. L'objectif des passeurs étant d'inspirer la confiance afin d'attirer le plus grand nombre de candidats.

TÉMOIGNAGE

« Depuis 2017, de nombreuses personnes ont compris qu'ils ne réussiraient pas "l'Aventure" et qu'ils pouvaient faire de l'argent en se posant en intermédiaires. Ils se sont donc installés à des endroits clés du parcours, Mali, Algérie, Maroc, Libye... Ils mettent en place des partenariats avec des passeurs locaux. Ce système sécurise la route mais augmente le prix du trajet. Ces personnes vont chercher à faire venir des connaissances : voisins, membres de la famille éloignée... Par exemple, ma tante explique que son neveu connaît des passeurs sûrs et que la route est donc plus facile. Pour augmenter la confiance, elle met en avant mes réussites. Tel fils de tel voisin est à Paris maintenant. » Informateur n°5, Oujda

La migration irrégulière des MNA guinéens étant relativement récente, le bouche-à-oreille n'est pas le seul moyen de trouver un coxeur⁵⁰. La plupart des MNA de notre échantillon se sont rendus dans les zones d'organisation de départs réputées. Labé, capitale régionale du Fouta-Djalon, est l'un des principaux points de départ pour les Peuls cherchant à rejoindre le Sénégal. Quelques passeurs pour le Maroc, l'Algérie et l'Europe y sont présents. Cependant, d'après nos entretiens, quelle que soit l'ethnie d'appartenance, les principaux lieux où rencontrer des passeurs pour l'Europe se situent dans les villes de Mamou et de Conakry.

TÉMOIGNAGE

« Avec ma mère, nous sommes allés sur le marché de Madina (Conakry), elle connaissait là-bas des personnes pouvant m'aider à partir en Europe. » T., garçon, 17 ans, Nantes

En fonction de l'argent collecté au départ, le passage garanti s'arrête en Algérie ou au Maroc. Avant le départ, une partie de la somme est versée (la moitié ou les deux

tiers). Le passeur s'occupe alors de négocier directement avec ses contacts locaux le transport d'un pays à l'autre et le franchissement des frontières. Afin de limiter les risques de poursuites pénales, les passeurs locaux opérant dans chaque pays rémunèrent des intermédiaires, lesquels servent de guides pour amener les personnes d'une frontière à une autre. La section 2.4 détaillera les modalités de financement.

TÉMOIGNAGE

« À chaque arrivée, les guides crient "passager de M... D... venez ici", même à la frontière Algérie - Maroc, le passeur qui était Malien a appelé le groupe de cette manière. »

T. et M., garçon et fille, 21 ans, Angers

Pour limiter les risques d'arrestation, les guides évitent d'accompagner les migrants dans le franchissement des frontières et se contentent d'en indiquer la direction au groupe dont ils ont la charge. Une fois la frontière franchie, un autre guide les récupère pour les conduire à la prochaine frontière terrestre. D'après les entretiens, les groupes ainsi escortés peuvent atteindre une trentaine de personnes. Les entretiens soulignent que, pour beaucoup de jeunes guinéens, le passage garanti s'achève en Algérie.

Si ce mode de passage comporte des risques, tels que des blessures, un faible accès à l'eau et à la nourriture, un risque d'abandon par le passeur local, des violences physiques et des séquestrations, les dangers sont moindres que pour le passage step by step.

2.2.2. STEP BY STEP

L'autre modalité, plus longue, plus risquée, mais pour laquelle la somme de départ est nettement inférieure est le step by step. Elle est surtout utilisée par les mineurs n'ayant pas pu compter sur leur famille pour les aider à financer leur voyage. Concrètement, le migrant se rend par ses propres moyens aux différents points de passage et négocie directement avec les passeurs locaux. Comparé au passage garanti, les

50 - Un coxeur est une personne chargée de rabattre les potentiels candidats à la migration.

phénomènes d'exploitation sont plus nombreux, en raison de la nécessité pour la majorité des personnes, parties avec quelques centaines de dollars, de gagner à chaque étape de l'argent afin de payer leur passage. Les entretiens révèlent que les mineurs ont dû travailler dans la construction, les mines, l'agriculture dans des conditions très pénibles (nombre d'heures élevé, travaux éreintants, conditions climatiques très rudes), parfois pendant plusieurs mois.

2.3. PRINCIPAUX RISQUES : SÉQUESTRATION, RANÇON ET TORTURE

Jusqu'en 2018, les migrants MNA cherchant à rejoindre l'Europe séjournaient dans des "ghettos" installés dans chaque ville étape. Il s'agit d'une zone composée d'un ensemble de cabanes ou de maisons louées par une personne installée sur place depuis longtemps. Les personnes pratiquant le step by step, hommes, femmes et mineurs non accompagnés, demeurent dans ces zones parfois plusieurs mois afin de gagner suffisamment d'argent pour pouvoir rémunérer un passeur. Le logeur, souvent un compatriote, appelé chairman ou premier ministre, met en place, avec ses hommes de confiance, un système de taxes pour le droit d'entrée, la nourriture, le contact avec des employeurs locaux... Afin de financer leur voyage, les migrants n'ont d'autres choix que de subir différentes formes d'exploitation économique et sexuelle (surtout les femmes et parfois les garçons). Pour les migrants s'étant acquittés d'un passage garanti, le séjour dans ces zones se limite à quelques jours⁵¹.

2.3.1. LE "MODÈLE LIBYEN"

La chute de Kadhafi a modifié dans tous les pays de la région le fonctionnement et l'économie de la migration irrégulière. Elle

a attisé la concurrence entre acteurs locaux, régionaux ou extérieurs qui cherchent à s'imposer politiquement dans la Libye du futur. Pour y parvenir, le contrôle d'un territoire est une étape obligée. Étendre sa zone d'influence face aux tribus voisines nécessite des financements importants. Il faut payer des mercenaires afin de lancer des opérations de conquête territoriale, acheter des véhicules et des armes. Les tribus, familles influentes et groupes armés engagent des milices garantissant un contrôle sur les territoires et une certaine sécurité aux habitants. Malgré des fonctionnements différents d'une zone à une autre, les tribus laissent ces milices développer leurs propres activités économiques afin qu'elles se rémunèrent. Pour s'autofinancer, les milices installent des checkpoints sur les principales voies de circulation. Elles taxent les produits de contrebande (cigarettes, essence, armes, drogues) et les convois de personnes. Les migrants dans l'impossibilité de payer font l'objet de détention, de demande de rançon ou de traite humaine. En l'absence d'État, les milices ne sont pas les seules à en tirer profit. De nombreux acteurs intermédiaires (groupes armés, passeurs, compatriotes) profitent de la situation. Il en résulte une traite humaine à grande échelle. Suivant les convois, les migrants et leurs passeurs sont contraints de payer aux checkpoints des droits de passage, variables en fonction des hommes en place et de l'humeur du moment. D'après différents témoignages, les migrants ne s'acquittant pas de ces taxes se retrouvent en captivité, le plus souvent entassés dans des entrepôts. Pour être libérés et poursuivre leur route, ils doivent nécessairement verser une rançon. La famille est alors contactée par téléphone afin de lui faire entendre son enfant se faire torturer en direct. Cette méthode, déjà utilisée par des groupes criminels dans le désert du Sinaï auprès d'Érythréens, s'est progressivement imposée dans tout le Sahel et au-delà. Ceux dont les proches sont dans l'incapacité de payer risquent la mort ou se retrouvent dans des réseaux de traite des

⁵¹ - PEYROUX Olivier, Les Fantômes de l'Europe. Non Lieu, 2020.

êtres humains, faisant l'objet de revente entre groupes criminels et particuliers. Les témoignages réunis par l'OIM Niger décrivent ce fonctionnement.

TÉMOIGNAGE

SC a expliqué avoir été acheté puis conduit dans sa première "prison", une maison individuelle où plus d'une centaine de migrants étaient retenus en otage. Il a raconté que les ravisseurs avaient forcé les migrants à appeler leur famille au pays et que ces derniers subissaient des coups pendant qu'ils parlaient pour que leurs proches entendent qu'ils se faisaient torturer. Pour être libérés de cette première maison, SC devait payer 300 000 francs CFA (environ 480 dollars) qu'il n'a pas pu récolter. Il a ensuite été "acheté" par un autre Libyen, qui l'a amené dans une maison plus grande, où un nouveau prix a été fixé pour sa libération : 600 000 francs CFA (970 dollars environ), à payer par Western Union ou Money Gram à une personne du nom d'Aihadji Balde, apparemment au Ghana. SC a réussi à réunir de l'argent de sa famille par téléphone puis a accepté de travailler en tant qu'interprète pour les ravisseurs, pour éviter de nouvelles tortures. Il a décrit des conditions sanitaires horribles et ne mangeait qu'une fois par jour. Certains migrants qui ne pouvaient pas payer auraient été tués ou abandonnés à leur sort et condamnés à mourir de faim. SC a raconté à l'OIM que lorsque quelqu'un mourait ou était libéré, les ravisseurs retournaient au "marché" pour "acheter" d'autres migrants pour les remplacer. Des femmes étaient aussi achetées par des particuliers, des Libyens d'après ce témoin, et amenées dans des maisons où elles étaient traitées comme des esclaves sexuelles.

Qu'elles soient majeures ou mineures, les personnes qui ne peuvent pas payer sont mises en situation d'esclavage et subissent des mauvais traitements, des actes de barbarie pouvant aller jusqu'à l'assassinat. Dans le meilleur des cas, elles finissent par être libérées et envoyées directement sur des bateaux pour l'Europe. Leur souffrance prend fin en général après quatre ou cinq mois. Lorsque les trafiquants décident qu'ils les ont suffisamment exploitées, elles sont

embarquées sur un bateau à destination de l'Italie. De cette façon, les trafiquants s'assurent un flux perpétuel de nouveaux arrivants en Libye⁵².

Certains des mineurs guinéens passés par la Libye évoquent ces situations au cours de nos entretiens. Afin d'éviter de revenir sur des événements traumatiques, nous n'avons pas demandé aux personnes interrogées de nous donner des détails sur ce qu'elles avaient subi. Des jeunes évoquent cependant spontanément des épisodes extrêmement violents.

TÉMOIGNAGE

« Des "Arabes" nous ont emmenés à Beni Walid jusqu'à un entrepôt où il y avait au moins mille personnes venant des différents coins de l'Afrique : Érythrée, Somalie... J'ai pleuré, c'est fini... Là-bas, les gens, ils tuent les Africains... On est resté deux semaines à manger la même chose. Il n'y avait pas assez d'eau... » K., garçon, 17 ans, Nantes

« Moi je me rappelle quand même, le matin, on était dans une cour où il y avait beaucoup de personnes. Tu sais, il y avait des grands camps, tu vois comme les entrepôts de Amazon ici. Les gens dormaient dedans, tu vois. Il y a des "Arabes" et d'autres noirs qui avaient des flingues, des machettes et même des fusils de guerre, des vraies armes. » L., garçon, 18 ans, Rouen

Un autre jeune est encore plus explicite et alors qu'il nous montre plusieurs de ses cicatrices : « Un jour, j'ai dit que j'étais fatigué, il m'a tiré une balle dans le pied. Là-bas, ils jettent les chiens sur les jeunes. Ils nous torturent. Ils ont tué des gens qui refusaient de travailler. Ils ont vendu des femmes. » C., garçon, 18 ans, Rouen
Un dernier jeune relate que son meilleur ami, à force de répéter que sa famille n'avait pas d'argent, a été sauvagement violenté et tué devant les autres prisonniers. I., garçon, 17 ans, Oujda

« Régulièrement les "Arabes" nous menaçaient, ils nous tendaient leur téléphone en hurlant "Appelle ta famille ! Appelle ta famille !" Ils demandaient des rançons. Un homme a appelé la mère de mon ami en Guinée pour réclamer une rançon : "Votre fils est en danger". Sa mère

52 - APOSTOLOPOULOS Iason, « Si vous comptez me ramener en Libye, je saute du bateau », in Aquarius, 12 décembre 2016.

a envoyé l'argent : quatre millions de francs guinéens via une application par téléphone. Quand l'homme a reçu un coup de téléphone pour confirmer la réception de l'argent, on a été libérés. Sa mère a fait un crédit pour trouver cette somme. » A., garçon, 17 ans, Rouen

Les applications organisant le transfert d'argent via smartphones, comme Orange Money se sont beaucoup développées ces dernières années en Afrique⁵³. Elles sont devenues le principal moyen de paiement des rançons. Les virements sont effectués directement par téléphone sur le compte des organisateurs de ces séquestrations.

2.3.2. L'EXTENSION DU "MODÈLE LIBYEN" AU RESTE DE LA RÉGION : SÉQUESTRATION ET RANÇON

Les demandes de rançon sur le modèle libyen se sont rapidement développées dans les pays voisins. D'après nos entretiens, le rançonnement des migrants peut débuter dès Gao (Mali). Il devient de plus en plus courant à partir de 2017. Son fonctionnement serait très proche de celui observé en Libye.

TÉMOIGNAGE

D. un jeune guinéen de 25 ans rencontré à Oujda déclare à propos de son arrivée à Gao : *« Tu te fais arnaquer, les hommes du désert, ils gagnent ta confiance car tu ne sais pas où dormir. Une fois que tu les suis, tu es prisonnier, ils appellent ta famille pour que tu payes. » Un autre jeune, T., 18 ans pris en charge à l'Aide sociale à l'enfance de Paris évoque également les violences subies à Gao dans le cadre des hébergements, évoquant une vie « comme en prison ».*

« Le passage de la frontière avec l'Algérie est compliqué. Notre convoi s'est fait arrêter deux fois par des Touaregs. À chaque fois, ils ont menacé d'appeler un membre de notre famille par téléphone. (...) Ils nous ont emmenés à Tamanrasset (Algérie) où on a dû travailler de force (porter des marchandises...) pendant plusieurs semaines. » A., garçon, 18 ans, Oujda. « À partir de là (après Gao), il y eu beaucoup de problèmes. Au milieu de la nuit, un autre pick-

up est arrivé avec des personnes masquées qui ont commencé à tirer. Ils ont fait descendre tout le monde. Ils nous ont déshabillés et fouillés... Les Touaregs nous tendaient un téléphone en demandant d'appeler la famille. "Vous devez avoir un numéro en tête !!" Si le numéro ne répond pas ou si on dit qu'on n'a plus de famille, ils nous giflent et sont violents. » K., garçon, 17 ans, Nantes

2.3.3. PAYER POUR ÉCHAPPER À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Comme l'indiquent nos entretiens, quel que soit le type de passage (garanti ou step by step), le risque de kidnapping sur la route demeure important. Les personnes dans l'incapacité de payer se retrouvent victimes d'esclavage et de traite des êtres humains.

TÉMOIGNAGE

« Ils demandent par exemple 500 euros. Tu peux pas les payer, dans ce cas ils vont te vendre pour 600 euros. Tu dois alors travailler toute la journée. Tu as le droit qu'à de l'eau, et maximum trois gorgées. Tu laves leurs habits, tu fais à manger, tu dois construire, tu sais qu'ils ne vont pas te laisser dormir. Si tu discutes, ils te tuent. Ils n'ont pas de considération pour l'être humain. Ils demandent à ta famille encore les 600 euros. Eux, ils ne perdront jamais. Ils ne peuvent pas perdre, c'est toi qui vas perdre. » D., garçon, 25 ans, Oujda, séquestrée plusieurs fois au Nord Mali et en Algérie

La zone Sahara-Sahel n'est pas le seul endroit où ces pratiques ont lieu. À Oujda au Maroc (ville frontalière avec l'Algérie), le 12 octobre 2017, seize subsahariens séquestrés dans une maison en attente du paiement d'une rançon sont découverts par la police marocaine⁵⁴. Ces situations deviennent la norme⁵⁵. Les migrants voulant rentrer au Maroc par Oujda font appel à des passeurs⁵⁶. Une fois la frontière franchie, ils sont récupérés par des taxis qui les mènent directement dans des appartements, des hangars où ils sont séquestrés. Là encore, pour être libérés, une demande de rançon est faite à la famille.

53 - Selon le rapport de l'Autorité de régulation des postes et des télécommunicatoins de Guinée, leur utilisation est très répandue dans le pays où plus de 107 millions de transactions ont été effectuées au troisième trimestre 2020.

54 - « Kidnapping et traite d'êtres humains à Oujda », L'Économiste.com, 13 octobre 2017. En ligne : <https://www.leconomiste.com/flash-infos/kidnapping-et-traite-d-êtres-humains-oujda>

55 - Entretien avec des mineurs guinéens, Oujda, mars 2019.

56 - Depuis 2016, cette frontière est très sécurisée : fossé de sept mètres, barrière, militaires des deux côtés. Le recours à un passeur est devenu nécessaire.

TÉMOIGNAGE

« Une fois passée la frontière algérienne, on monte dans un "taxi-mafia" avec une dizaine de personnes. Il nous emmène dans un foyer où je serais libéré après deux jours. » H, garçon, 15 ans Oujda

Conscients qu'il est difficile, sur la route, d'échapper au risque de séquestration, les jeunes guinéens expliquent qu'ils remettent, avant le départ, une somme à un membre de leur famille. En cas de kidnapping, ils contactent cette personne pour effectuer le virement libérateur par Orange Money. Cette somme vient s'additionner à la somme payée pour le voyage garanti. Ceux n'ayant pas anticipé ce risque expliquent que c'est en raison de leur séquestration que leur famille a dû vendre des biens ou emprunter de l'argent à la banque ou à des intermédiaires.

2.3.4. TRAVAILLER POUR CONTINUER "L'AVENTURE"?

Une fois arrivée en Algérie, pour poursuivre "l'Aventure" migratoire, la plupart des mineurs ont dû travailler. Les sommes gagnées ont servi à financer le passage au Maroc et les frais de séjour qui s'y ajoutent.

TÉMOIGNAGE

Arrivé en Algérie, K passe près d'un mois dans une ville (il ne se souvient pas du nom) où il travaillera chaque jour soit sur un chantier, soit dans un élevage de volailles. Il ne sort pas car il y a régulièrement « des agressions au couteau » ou des vols de téléphones portables. Pour chaque journée travaillée K reçoit 1 300 dinars (environ 8 euros). Il passera ensuite par Oran où il travaillera sur des chantiers en « soutien » : porter des sacs de sables, porter des briques, creuser des trous... Pour chaque journée, il dit recevoir 1 500 dinars (9 euros) dont une bonne partie servira à payer son hébergement. K, garçon, 18 ans, Nantes

D'autres expliquent avoir travaillé au Mali ou au Niger. Au Maroc en revanche, les possibilités de travailler demeurent très limitées, contraignant de nombreux jeunes à appeler leur famille pour qu'elle envoie de

l'argent. Un jeune rencontré à Oujda, résume ainsi la situation au Maroc, en la comparant à la situation algérienne :

TÉMOIGNAGE

« En Algérie, on n'est pas libre mais il y a du travail. Au Maroc, c'est l'inverse. » S, garçon, 21 ans, Oujda

Pour ces raisons, d'autres jeunes migrants disent avoir préféré opter pour la Libye où la traversée pour l'Europe semble financièrement plus accessible.

3.3.5. LE MAROC : PÉAGE POUR L'EUROPE

La pression exercée par l'Union européenne sur le Maroc, l'Algérie et la Tunisie après 2015 pour le contrôle des flux migratoires a fait augmenter de façon importante le prix du passage. Les contrôles sont désormais plus fréquents et font appel à des moyens plus sophistiqués. Le matériel de surveillance et les navires des garde-côtes sont directement achetés par l'Union européenne dans le cadre de sa politique d'externalisation des frontières. L'agence Frontex assure elle aussi des missions de contrôle. En parallèle, les autorités espagnoles ont renforcé la sécurisation de leurs deux enclaves, Ceuta et Melilla, en creusant un fossé autour des doubles barrières anti-franchissement. Les législations au sein de ces deux territoires ont été modifiées afin de faciliter le renvoi au Maroc des migrants ayant réussi à s'y introduire⁵⁷.

Nos entretiens font apparaître que la quasi-totalité des MNA guinéens passés par le Maroc ont effectué la traversée en bateau vers l'Espagne depuis Nador (Maroc) en séjournant dans les campements installés dans les forêts escarpées avoisinantes. Généralement organisés par nationalité, ces campements sont soumis à un droit d'entrée et à une cotisation quotidienne pour la nourriture. Les patrouilles de la police marocaine, aux méthodes décrites comme brutales⁵⁸, y sont fréquentes : elles déclenchent des courses-poursuites où de nombreuses personnes se blessent.

57 - Une loi spéciale adoptée en 2015 permet le renvoi des personnes interpellées dans un périmètre proche des barrières.

58 - Entretien M, garçon, 17 ans, Melun.

L'instabilité créée par l'activité policière a également un impact sur l'organisation des passages et peut entraîner de longs séjours dans la forêt de Nador, de quelques jours à plusieurs mois (huit mois pour le plus long passage que nous avons pu documenter). En effet, avant même de pouvoir tenter la traversée, il faut parvenir à descendre de la forêt et à rejoindre le rivage sans se faire repérer par les forces de police marocaines. Il n'est donc pas rare que sept ou huit tentatives soient nécessaires pour parvenir au rivage. En fonction du nombre de personnes et de la qualité de l'embarcation, le coût de la traversée varie de 500 à 4 000 euros.

TÉMOIGNAGE

« Il a fallu attendre sept tentatives pour prendre la mer. Le coxeur nous a appelé à 21 heures. Nous sommes montés dans un bus et nous avons fait une heure de route. À 23 heures, l'embarquement sur le Zodiac a commencé. Les garde-côtes étaient là mais ne disaient rien. Tout le monde pleurait et avait peur. Les conditions étaient mauvaises. En tout, une cinquantaine de personnes était sur le bateau. Le bateau se perça le lendemain. On a croisé trois bateaux de pêche, aucun ne s'est arrêté. Ce sont finalement les garde-côtes espagnols qui nous ont récupérés. À peine une trentaine de personnes a été sauvée. » T, garçon, 18 ans, Angers

À partir de 2019 en raison des nombreux contrôles, le passage garanti est devenu la norme.

TÉMOIGNAGE

« La plupart prend un voyage garanti, c'est-à-dire qu'on se met d'accord sur une personne qui versera l'argent une fois que la personne est passée. Pour cela, il faut de la confiance. Si je travaille plusieurs mois avec un coxeur, il me fait confiance. Je peux lui indiquer ensuite quelqu'un de ma famille qui veut passer. Il sait qu'il sera payé car il me connaît. C'est gagnant-gagnant. » Informateur n°5, Oujda.

Le prix de la traversée s'en ressent et nécessite de s'en remettre une nouvelle fois

à la famille pour espérer atteindre l'Europe.

TÉMOIGNAGE

« Pour traverser en Zodiac, il faut entre 2 500 et 3 500 €. J'ai reçu l'argent de Guinée, je devrais partir dans quinze jours. Il y en a qui traversent avec des lances (vedettes rapides) mais c'est 4 000 euros. » I, garçon, 16 ans, Nador.

D'après les passeurs rencontrés à Oujda et Nador⁵⁹, si les prix sont aussi élevés, c'est pour rétribuer les policiers locaux et les garde-côtes.

TÉMOIGNAGE

« Avant, les Africains travaillaient de leur côté, maintenant les coxeurs et les policiers ont appris à collaborer. On appelle ça la fusion. Tout le monde travaille ensemble car tout le monde y trouve un intérêt. » Informateur n°7, Oujda.

2.4. ESTIMATION FINANCIÈRE DE "L'AVEVENTURE"

Lors de nos entretiens, nous avons observé que la plupart des jeunes ne souhaitent pas aborder la question du coût total de leur voyage vers l'Europe. Pour beaucoup, ce point est douloureux car, comme nous allons le voir, le financement de "l'Aventure" implique quasi-systématiquement la famille restée au pays. Les événements décrits précédemment montrent que les coûts initiaux prévus sont invariablement dépassés en raison des kidnappings, du prix de la traversée entre le Maroc et l'Espagne ou la Libye et l'Italie, ou des frais de séjour. Récemment, les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ont encore augmenté ces coûts. De nombreux mineurs guinéens ont parfois été contraints d'attendre une année pour tenter la traversée. À travers les informations recueillies, voici les estimations financières que nous avons pu établir.

59 - Entretiens à Oujda, février 2019.

2.4.1. GUINÉE – ESPAGNE

Comme indiqué, la quasi-totalité des MNA guinéens arrivés en France ont eu recours au passage garanti. Cela ne signifie pas que tous les mineurs guinéens souhaitant quitter la Guinée passent par cette modalité mais en l'absence de passage garanti l'arrivée en Europe en tant que mineur est très incertaine. Le *step by step* est, financièrement, le passage le plus accessible il ne nécessite pas de mise de fonds. En revanche, les nombreux dangers de la route, la durée du parcours, le risque de travailler sans être payé font, qu'au final, ce mode de passage peut être aussi coûteux que le passage garanti. Pour estimer le coût du passage garanti, très largement majoritaire parmi les MNA, il faut rappeler les principaux coûts indiqués lors des entretiens.

Jusqu'en Algérie, les sommes demandées par les passeurs varient de 2 500 à 3 500 euros. À cette somme s'ajoutent des frais de séjour entre 300 et 500 euros et une provision pour les séquestrations, quasi-systématiques, d'environ 1 000 euros.

De l'Algérie au Maroc, le passage de la frontière est d'environ 500 euros. Cette somme est la plupart du temps financée par les mineurs eux-mêmes en travaillant sur place, principalement dans des chantiers tenus par des entrepreneurs turcs ou chinois, d'après leurs témoignages.

Au Maroc, bien qu'il existe encore quelques situations où des jeunes embarquent sur un bateau pour 500 euros, la plupart se décide, après plusieurs interceptions en mer ou pour minimiser les risques, à payer un passage garanti. La somme à déboursier oscille entre 2 500 et 3 000 euros, à laquelle s'ajoutent des frais de séjour.

Ainsi, d'après ces estimations, le prix courant à déboursier pour rejoindre l'Espagne depuis la Guinée varie entre 7 500 et 8 500 euros. La plupart des jeunes n'ayant pas été en capacité de réunir cette somme au départ, elle est exposée, comme nous l'avons vu, aux violences liées aux rançons, au travail forcé ou à l'incapacité de rejoindre l'Europe, une fois arrivée au Maroc.

Ceux qui parviennent en Espagne ont dû, dans leur majorité, faire à nouveau appel à leur famille pour qu'elle les aide à franchir les derniers obstacles. Cet argent n'étant pas toujours disponible, les familles sont confrontées à une perte de patrimoine (vente de terres, de troupeaux) ou sont dans l'obligation de contracter des emprunts risqués.

2.4.2. GUINÉE - ITALIE

Le prix de la traversée entre le Maroc et l'Espagne fait qu'un certain nombre de jeunes estiment le passage par la Libye plus abordable.

Si en théorie, la traversée maritime jusqu'en Italie se monnaie aux alentours de 800 euros, les risques de kidnapping, de rançon et de torture sont nettement plus importants. Nos entretiens se font l'écho des nombreux rapports et études sur les traitements inhumains infligés aux migrants en Libye. Outre les séquestrations, l'esclavage et les rançons, la traversée demeure nettement plus aléatoire. Les embarcations ne disposent pas de suffisamment de carburant pour rejoindre les côtes italiennes. Le seul espoir des migrants est d'être recueillis par les garde-côtes italiens ou des navires de sauvetage appartenant aux ONG dont l'action est de plus en plus réduite.

Depuis 2018 et le financement des garde-côtes par l'Union européenne, la majorité des embarcations sont interceptées par les autorités libyennes. Les migrants sont alors renvoyés en Libye et conduits dans des prisons officielles⁶⁰. En fonction de leur nationalité, ces prisonniers reçoivent la visite du Haut-commissariat aux réfugiés (UNHCR) ou de l'Office International des Migrations (OIM). Les Guinéens ne relevant pas du droit d'asile, sont contraints d'accepter l'aide au retour ou de payer leurs geôliers afin de sortir de prison pour retenter la traversée.

2.4.3. VOYAGE PAR LES AIRS

Jusqu'en 2017, l'absence de visas entre le Maroc et la Guinée rendait cette option moins coûteuse et moins risquée que la route terrestre. À partir de 2018, les coûts

60 - Ce terme est employé pour distinguer ces prisons de celles dites privées, c'est-à-dire tenues par des individus en dehors de tout cadre pour obtenir des rançons.

engendrés pour l'obtention de faux papiers et la corruption locale nécessitent d'être en capacité de réunir une somme de départ de près de 4 000 euros. Si cette option est privilégiée pour les femmes afin d'éviter les dangers de la route terrestre, pour les hommes, le prix de départ demeure souvent dissuasif. Cependant, lorsqu'on compare les sommes déboursées pour atteindre le Maroc, au final, les prix déboursés pour les routes aérienne et terrestre sont assez identiques.

Il existe aussi des vols directs pour l'Europe organisés par des réseaux criminels au départ de Dakar ou de Conakry. Nos recherches ont montré qu'en dehors des familles ayant des moyens importants, les personnes qui voyagent dans ces conditions sont contraintes par la suite de travailler pour ces réseaux criminels.

À partir de 2018, les services médicaux judiciaires de Paris ont reçu des mineurs guinéens ayant ingéré des dizaines de capsules contenant de la cocaïne. Des observations similaires ont aussi été faites à Madrid et Bruxelles. Si ces adolescents donnent très peu d'informations sur les personnes leur ayant proposé de transporter de la drogue en échange d'un billet d'avion, ils sont unanimes pour dire que cette alternative leur semblait nettement moins risquée et coûteuse que la route terrestre pour rejoindre l'Europe. Il est probable que les réseaux guinéens qui acheminent la drogue en provenance d'Amérique du Sud depuis les années 1990 profitent du nombre croissant de jeunes souhaitant rejoindre l'Europe pour en faire des "mules" à bas coût⁶¹.

Pour les filles, comme nous allons le voir, les départs de Dakar vers l'Espagne ou le Portugal sont, là aussi, principalement organisés par des réseaux, ceux de la prostitution. Pour en sortir, ces femmes devront terminer de payer leur dette de voyage.

61 - Entretien avec des enquêteurs au Niger, juillet 2018.

62 - L'étude de l'OIM, « L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Guinée » (2020), vient corroborer nos observations qualitatives.

63 - Le lévirat est surtout pratiqué en Guinée chez les Peuls. Lors du décès du mari, le frère le plus âgé doit prendre en charge sa belle-sœur.

2.5. COMMENT FINANCER "L'AVENTURE" ?

En Guinée, à la différence d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal), la faiblesse de la diaspora et sa constitution récente limitent les possibilités de financement des candidats au départ. La majorité des jeunes s'adresse, avant le départ, à la famille ou à des proches au pays. L'emprunt auprès de la diaspora est quasi insignifiant, comme le confirme une récente étude de l'OIM parue en 2020⁶² auprès des migrants retournés en Guinée. C'est d'ailleurs cette particularité qui rend la migration guinéenne si spécifique. Pour les autres aspects : motifs de départs, choix des routes et modes de migration (passage garanti ou step by step), les différences avec les autres nationalités sont peu marquées.

2.5.1. HÉRITAGE ET FINANCEMENT DU DÉPART

Au sein de notre échantillon, 80 % des MNA se déclarant peuls et 70 % des MNA se déclarant malinkés indiquaient que leur père était décédé. Cet événement est survenu pour nombre d'entre eux quelques mois avant leur départ. Si les raisons du départ invoquées étaient surtout motivées par des tensions entre la mère et les autres épouses ou avec l'oncle paternel, cette récurrence interpelle. Comme vu dans les parties précédentes, sans un capital de départ, "l'aventure" migratoire jusqu'en Europe est quasi impossible. Il est donc nécessaire pour les jeunes de pouvoir réunir des fonds.

Chez les Peuls et les Malinkés, les règles d'héritage sont relativement proches. Elles impliquent encore largement l'ensemble du groupe familial. Au moment du décès du père, l'héritage revient en grande partie au fils aîné. Avant que cette transmission soit effective, une cérémonie est organisée. Les potentiels créanciers du père décédé viennent alors réclamer leur dû. Les épouses mariées avec une dot et refusant le lévirat⁶³

sont, selon les familles, autorisées à la récupérer.

L'aîné qui récupère le patrimoine restant a des obligations sociales par rapport à ses frères (et demi-frères). Pour cette raison, il lui est difficile de refuser une demande de prêt émanant de l'un d'entre eux. En revanche, il veillera à ce que les sommes empruntées offrent un certain rendement. L'héritage sera alors considéré comme utilisé à bon escient.

Ces règles d'héritage permettent aux jeunes peuls et malinkés deux voies de financement : par la mère ou par le fils aîné. Dans le cas du financement par la mère, lorsqu'elle décide de récupérer l'argent de sa dot et que sa belle-famille lui donne son consentement, cet argent est souvent investi dans une tontine. Ce fonds peut permettre de financer le départ du fils, à charge pour lui de rembourser les montants et les intérêts fixés au moment de l'emprunt. En cas de dot importante, la mère peut directement financer le capital de départ de son fils.

Dans le cadre de l'héritage, le fils aîné peut décider lui-même de partir ou d'accéder à la demande d'un de ses frères ou demi-frères souhaitant entreprendre "l'aventure". Une fois arrivé en France, à charge pour ce dernier d'envoyer régulièrement une somme d'argent correspondant au taux d'intérêt au moment de l'emprunt. L'argent prêté pour "l'aventure" est un investissement qui doit rapporter dans le temps. Les familles sont conscientes du risque de tout perdre si le jeune n'atteint pas l'Europe ou disparaît. Ce risque s'accompagne donc d'un taux d'intérêt plus élevé que celui que pourrait rapporter un autre type d'investissement : bétails, achat de marchandises, commerce...

Chez les Peuls, la migration a aussi une valeur initiatique. Tenter "l'aventure" ou permettre à un de ses frères de partir, c'est aussi contribuer à son passage à l'âge adulte. Pour cette raison, il est courant d'utiliser une partie de l'héritage pour financer "l'aventure". Pour les familles plus aisées, il n'est pas nécessaire d'attendre un décès pour entreprendre ce voyage. Dans ce cas, ce sont surtout les mères qui font remonter la demande du fils

auprès du père ou de son frère aîné (oncle paternel).

Parmi les Soussous, plus urbains, un certain nombre de ces usages ont disparu. Les modes d'emprunt familiaux sont moins codifiés. Cela passe par une demande aux parents ou à des proches, sans nécessairement préciser que cet argent sert à financer un départ.

TÉMOIGNAGE

« L'arrivée des Occidentaux et plus récemment des investisseurs chinois ont augmenté la monétisation des rapports prenant le pas sur les structures traditionnelles. » Informateur n°8

Plusieurs jeunes nous ont expliqué que les amis avec lesquels ils avaient fait la route, avaient dérobé l'argent de leur père avec lequel ils étaient en conflit. Il est difficile de savoir dans ce cas si le jeune évoque par ce biais sa propre situation. Toujours est-il que, pour les Soussous que nous avons interrogés, "l'aventure" s'apparente davantage à une entreprise solitaire pour laquelle il faut parvenir à trouver l'argent nécessaire par des emprunts et des petits boulots afin de réunir un capital de départ.

2.5.2. APPAUVRISSEMENT ET DÉCLASSEMENT SOCIAL DURABLE

Les demandes de rançon sur la route ou l'absence de fonds suffisants pour pouvoir payer la traversée, contraignent beaucoup de jeunes à s'adresser de nouveau à leur famille, parfois dans des situations d'urgence. Là encore, toutes les ethnies ne sont pas égales face à ces risques. Chez les Peuls, les règles d'hospitalité sont encore fortes. Un cousin même éloigné doit l'hospitalité à un membre de sa famille. En raison de leur mobilité en Afrique de l'Ouest, les Peuls ont des réseaux de parenté plus développés dans les différents pays de transit voire de destination. L'accès au crédit en interne est plus simple. Parmi les notables, il existe des prêteurs. La somme est généralement mise à disposition pour une durée d'un an. En cas de non-remboursement, les parents sont contraints de vendre des biens pour

rembourser. Si cela n'empêche pas l'appauvrissement de la famille, le jeune s'attachera néanmoins à gagner suffisamment d'argent pour aider sa famille à récupérer tout ou partie des pertes occasionnées par ses demandes.

Pour les autres ethnies, les imprévus et les demandes de rançon ont des effets d'appauvrissement du groupe familial à plus long terme⁶⁴. En l'absence d'épargne ou de proches pouvant apporter un soutien financier, ces familles sont contraintes d'emprunter de l'argent. Jusqu'en 2017, les banques, notamment la banque islamique de Guinée, accordait des crédits assez facilement. Cependant, avec la multiplication et la médiatisation des événements dramatiques concernant les migrants, les acteurs officiels sont devenus réticents pour financer des emprunts liés à la migration. Sans argent envoyé, pour beaucoup de jeunes guinéens, "l'aventure" ne pourrait se poursuivre jusqu'en Europe. À l'exception des Peuls et leur possibilité d'emprunt en interne, parmi les autres ethnies, de nouveaux acteurs informels ont fait leur apparition ces dernières années : commerçants locaux, investisseurs étrangers (Chinois, Libanais...).

Les possibilités de plus-values sur les terres, en raison de la richesse des sous-sols, expliquent la présence de ces nombreux prêteurs dont l'objectif est de récupérer des terrains à bas coût afin de faire un maximum de profits. En pratique, au moment de l'emprunt, un document de reconnaissance de dettes est établi devant un notaire

stipulant le taux d'intérêt, l'échéance, le bien hypothéqué et le garant. En cas de non-remboursement, le prêteur peut alors s'adresser à la police. Celle-ci procède à l'arrestation du garant et à sa mise en détention tant que la somme avec les intérêts n'a pas été remboursée. La famille n'a alors d'autre choix que de brader ses biens (terres ou commerces principalement) pour des sommes modiques afin de purger leur dette.

Cette présence d'usuriers, animés par la prédation des sols, joue un rôle de catalyseur pour l'émigration vers l'Europe. Sans accès à ces crédits, la mobilité des Guinéens se limiterait principalement à l'Afrique de l'Ouest. Les capacités de financement jouent un rôle déterminant afin de poursuivre "l'aventure" jusqu'en Europe malgré les nombreux aléas financiers rendant insuffisante la mise de fonds initiale. Cette migration agit en trompe l'œil. Derrière l'enrichissement espéré de toute une famille, le recours aux prêteurs se termine bien souvent par un déclassement durable. En cas de non-remboursement, les familles sont contraintes de décapitaliser, c'est à dire de vendre une partie de leur patrimoine productif (terres, commerce....). S'ensuit un appauvrissement irrémédiable, des ruptures familiales mais aussi des troubles psychologiques observés chez les jeunes n'ayant pas réussi à accéder, à temps, à des activités rémunératrices en France afin de rembourser leurs dettes.

64 - L'étude de l'OIM, « L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Guinée » (2020), vient corroborer nos observations qualitatives.





3 - Les raisons du départ

L'absence d'une diaspora incitatrice au départ et pouvant assurer de meilleures conditions d'accueil d'une part, ainsi que les dangers et les coûts des routes migratoires d'autre part, poussent à s'interroger sur les mécanismes qui concourent à l'émigration de nombreux jeunes guinéens vers l'Europe, au-delà du contexte global déjà décrit.

3.1. CE QU'EN DISENT LES MINEURS

3.1.1. UNE SITUATION POLITIQUE TENDUE SUR FOND D'OPPOSITIONS ETHNIQUES

La vie politique guinéenne est marquée par de nombreux événements violents : coups d'État et manifestations politiques sévèrement réprimées entraînant des morts⁶⁵. La question ethnique est, de plus, souvent mise en avant à l'approche des échéances électorales⁶⁶, alors même que des violences inter-ethniques surviennent régulièrement⁶⁷. Année après année, l'Ofpra⁶⁸ note dans son rapport annuel que les demandes d'asile des Guinéens fondées sur des motifs politiques « *émanent essentiellement de militants de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG)⁶⁹, qui se réfèrent à leur parcours personnel et à leur participation à des manifestations contre le pouvoir* ».

Ces motivations politiques sont présentes au sein de notre échantillon, mais restent limitées. Seuls cinq jeunes les mettent en

avant pour justifier leur départ. Parmi eux, figurent un Malinké et quatre Peuls, ce qui fait écho aux observations de l'Ofpra.

M. un jeune de 20 ans, rencontré à Melun, déclare avoir été emprisonné suite à sa participation à des manifestations en 2015, en marge des élections présidentielles. Il rapporte les menaces de morts proférées à l'encontre des Peuls par les policiers en charge du maintien de l'ordre. À sa libération, au bout d'un an, il décide de quitter la Guinée, de crainte d'être de nouveau arrêté. Il reste très préoccupé par la situation politique et les conditions de vie de ses parents, dont la maison aurait été récemment détruite en représailles aux manifestations.

Un jeune peul, D, garçon de 25 ans rencontré à Oujda, a vu son père être tué lors des événements du 28 septembre 2009 (où l'armée a tiré sur les opposants politiques rassemblés au stade de Conakry), précipitant son départ pour le Sénégal d'où il prendra la route pour le Maroc.

Au-delà de ces récits liés à des événements politiques précis, ces jeunes peuls nous disent ressentir un profond sentiment d'exclusion en Guinée.

Deux jeunes déclarent avec les mêmes mots y être traités « *comme des étrangers* » (M et M, garçons de 18 et 20 ans, rencontrés à Melun). L'un d'entre eux, élevé au sein d'une communauté soussou, évoque des violences

65 - Entre autres événements, on peut citer les 157 personnes tuées et 109 femmes violées dans le stade de Conakry, le 28 septembre 2009, par les forces armées, dans le cadre d'une manifestation contre la junte militaire dirigée par Moussa Dadis Camara. Plus récemment, en octobre 2020, des affrontements durant le processus électoral ont fait 21 morts, selon un bilan officiel.

66 - SAVANA Albert, « Guinée : Alpha Condé-Cellou Dalein Diallo ou la tentation ethnique », *Financial Afrik*, 3 octobre 2020. En ligne : <https://www.financialafrik.com/2020/10/03/guinee-alpha-conde-cello-dalein-diallo-ou-la-tentation-ethnique/>

67 - En 2013, des violences inter-communautaires entre des Guerzé et des Konianké font plusieurs dizaines de morts en trois jours à Nzérékoré, dans le sud du pays. L'année 2010 est également marquée par des exactions à l'égard de la communauté peule de Siguri (pillages, destructions, violences).

68 - Office français de protection des réfugiés et apatrides. Rapport d'activité 2020

69 - L'UFDG est le principal parti d'opposition, traditionnellement soutenu par la minorité peule. Son candidat Cellou Dalein Diallo s'est présenté plusieurs fois à l'élection présidentielle, sans jamais l'emporter.

et des insultes quotidiennes, ainsi que des interdictions de sortir de son quartier.

M., garçon malinké de 16 ans vu à Rabat, explique quant à lui que son père soutenait le parti d'Alpha Condé, ce qui aurait entraîné la mort de son frère, tué par des partisans de l'Union des forces démocratique de Guinée, et précipité son départ de Guinée.

Le contexte politique en Guinée, qui impacte directement certains jeunes, ne permet pas d'expliquer les nombreux départs de mineurs guinéens depuis 2015. En effet, les tensions politiques y sont anciennes et récurrentes. Bien qu'elles puissent influencer le projet de départ de certains jeunes, la majorité des récits recueillis ne mettent pas en avant cet aspect.

3.1.2. PARTIR POUR AMÉLIORER SA SITUATION ÉCONOMIQUE OU CELLE DE SA FAMILLE

Les motifs économiques sont, sans réelle surprise, ceux qui reviennent le plus fréquemment. Ils ressortent clairement dans 33 % des récits. Les 13 % de jeunes ayant des motivations liées aux études peuvent de surcroît être rattachés à ce sous-échantillon, l'absence de moyens financiers étant décrite comme un obstacle à leur ambition scolaire.

Des nuances peuvent cependant apparaître : certains assument une position au sein de la famille (aîné d'une fratrie devant assurer les besoins de sa famille, notamment en cas de décès du père), quand d'autres ont des aspirations de réussite personnelle, souvent entretenues par une vision idéalisée de l'Europe et d'une prétendue facilité à y gagner de l'argent. D'autres justifient simplement leur départ par les difficultés économiques de leur famille et l'impossibilité d'envisager un avenir dans un tel contexte.

Ces dernières justifications, assez fréquentes au sein de notre échantillon, tentent de donner du crédit à une analyse classique des causes de la migration vers l'Europe. La situation économique dégradée de la Guinée

(taux de pauvreté, taux de chômage des jeunes) inciterait les plus pauvres à partir pour fuir la pauvreté. Cette analyse revient à mobiliser les modèles néoclassiques, afin d'éclairer les décisions individuelles liées à la migration. Développés dans le sillage des travaux de l'économiste Adam Smith, ces modèles utilisés pour analyser les comportements économiques expliqueraient in fine les phénomènes migratoires. Comme l'explique l'universitaire Étienne Piquet⁷⁰, la migration est, selon ces modèles, considérée comme « *une action rationnelle qui amène à maximiser l'"utilité"* ». La majorité pauvre du pays aurait ainsi intérêt à quitter la Guinée pour l'Europe plutôt que d'y rester afin d'améliorer sa situation économique. Cette analyse permet à la fois d'identifier une justification rationnelle au départ des jeunes Guinéens, mais également d'en expliquer le caractère massif, compte tenu du taux de pauvreté dans le pays.

Cependant, le profil sociologique des jeunes migrants parvenant en Europe semble contredire cette hypothèse. Comme vu précédemment, cette migration implique la mobilisation d'importantes sommes d'argent. Il ressort ainsi de l'analyse des profils des mineurs migrants qu'ils ne sont pas issus des familles les plus démunies du pays. Au sein de notre échantillon, nous observons en effet que seulement sept jeunes sur 55 ne savent ni lire ni écrire, cette carence s'expliquant par la situation de pauvreté de leur famille. Par ailleurs, seuls neuf jeunes sur 43 s'étant confiés sur les modalités de financement de leur départ, déclarent avoir travaillé pour réunir la somme nécessaire. Les activités évoquées sont principalement des travaux mécaniques sur des chantiers de construction ou encore le transport de marchandises. Le travail sur les marchés ou dans des commerces est également mentionné. Les 34 jeunes n'ayant pas financé leur départ par leur propre travail déclarent quant à eux avoir bénéficié de soutiens familiaux ou avoir dérobé de l'argent à leur propre famille afin de réunir des sommes souvent inaccessibles pour un

70 - PIQUET Étienne, « Les Théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », Revue des Migrations internationales.

grand nombre de candidats à l'émigration.

L'analyse des profils de notre échantillon montre que la majorité des jeunes arrivés en Europe appartient à des familles disposant de revenus supérieurs à la moyenne des Guinéens. Le coût du voyage et la faiblesse, jusqu'à présent, du financement par la diaspora font que ce sont principalement au sein des catégories relativement aisées que les jeunes sont en mesure d'emprunter les sommes nécessaires pour financer leur projet migratoire. A ce propos, Étienne Piquet évoque ainsi le concept de privation relative, établi par l'économiste Oded Stark et le sociologue Robert K. Merton : un individu disposant d'une situation stable voire enviable « peut ainsi être nouvellement incité à migrer si autour de lui d'autres individus ou groupes sociaux connaissent une amélioration de leur situation économique ». Cette approche nuancée permet d'appréhender avec justesse la fréquence de la justification économique invoquée par des jeunes, pourtant en mesure de mobiliser des ressources dont ne peuvent disposer la grande majorité des Guinéens. Ainsi, le concept de privation relative peut donner à ces jeunes le sentiment d'être défavorisés, sans avoir nécessairement conscience d'être en réalité avantagés financièrement par rapport à la plupart des Guinéens.

Les justifications économiques des jeunes Guinéens candidats au départ sont authentiques mais doivent être interprétées avec précaution, sachant le coût élevé dont ils savent devoir s'acquitter pour entreprendre le trajet vers l'Europe. Leur aspect prédominant et récurrent dans le discours des jeunes appelle de surcroît à une analyse approfondie de causes moins fréquemment ou indirectement évoquées.

3.1.3. LES RAISONS FAMILIALES : UN ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

Les raisons familiales sont le deuxième motif de départ le plus souvent cité par les jeunes de notre échantillon (29 %). Certains sont mandatés et abordent le voyage comme une

responsabilité familiale, mais d'autres voient, au contraire, dans la migration l'opportunité de s'émanciper d'un environnement familial marqué par des événements familiaux (décès, divorces) ayant pu bouleverser l'organisation du foyer et générer des violences.

Les jeunes invoquant prioritairement les raisons familiales répondent aux critères des « mineurs-aspirants », selon la typologie mise à jour en 2013 par les sociologues Angelina Etienne et Omar Zanna⁷¹. Ce profil est ainsi décrit par les auteurs : « *Le mineur-aspirant est engagé dans une forme de quête plus personnelle, cherchant à se réaliser à travers la migration en tant qu'individu. Ce voyage initiatique est alors moins celui de l'accomplissement attendu par les proches (...) que la tentative de s'émanciper du milieu familial et de la société d'origine. La recherche de protection et/ou de meilleures conditions de vie est très présente dans les propos de ces adolescents migrants. Le critère économique entre moins en considération que la quête d'un climat social serein* »⁷².

La majorité des jeunes répondant à ces critères au sein de notre échantillon évoquent des contextes familiaux au sein desquels ils ne trouvent pas ou plus leur place : le décès de l'un des deux parents provoque généralement une dégradation des conditions de vie au sein du foyer.

Un jeune évoque ainsi les nombreux travaux quotidiens exigés par sa belle-mère (S, 18 ans, Rouen), un autre vit difficilement les coups, le travail contraint sur le marché qui entraîne sa déscolarisation alors que ses frères et sœurs nés d'une autre mère sont eux scolarisés (K., 18 ans, Nantes). Ces différences de traitement au sein d'une fratrie sont également décrites par le fils de la quatrième épouse d'un foyer où les enfants du beau-père ont tenté de l'en exclure (B., 21 ans, Paris).

Un autre décrit des conditions de vie difficiles (travaux forcés, malnutrition, conditions d'hébergements précaires) dans l'école

71 - PIQUET Étienne, « Les Théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », Revue des Migrations internationales.

72 - Ibid.

coranique que son oncle l'oblige à fréquenter (T, 18 ans, Paris).

La fréquence de ces justifications interpelle là encore lorsqu'elles sont mises en regard des coûts de "l'aventure", difficiles à couvrir pour un mineur sans le soutien de sa famille. Ainsi, un tiers des jeunes qui justifient leur départ par leur situation familiale ont toutefois bénéficié du soutien d'un parent (mère, belle-mère, oncle) pour financer leur projet migratoire. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, un événement familial comme un décès peut également créer une opportunité de départ grâce à la mobilisation de l'héritage. La composition de ce sous-échantillon fait d'ailleurs écho à cette distinction : alors que les jeunes Peuls sont majoritaires au sein de notre échantillon et que 80 % d'entre eux évoquent un père décédé, seuls deux d'entre eux sont recensés au sein du sous-échantillon motivant leur départ par un contexte familial dégradé. La prégnance des structures communautaires chez les Peuls préserve ainsi les jeunes de la dégradation de leur situation au sein de leur famille.

Les situations familiales peuvent donc être un élément déclencheur à double titre : contraindre un jeune à fuir son foyer ou au contraire lui permettre de réaliser un projet dont sa famille pourra également tirer un bénéfice. Afin d'éviter, là encore, des conclusions systématiques sur les impacts des événements familiaux, l'analyse des contextes familiaux d'incitation au départ doit prendre en compte les logiques communautaires.

3.1.4. LE PROJET MIGRATOIRE INSPIRÉ PAR LES PAIRS

L'influence des pairs

Parmi les jeunes interrogés sur les motivations de leur départ, 15 % évoquent un mimétisme, une volonté de faire comme les autres. Les discussions entre les jeunes de leur quartier d'origine ou de passage jouent un rôle important sur les décisions de départ.

TÉMOIGNAGE

Un jeune rencontré au Maroc (A., 16 ans, Meknès) confie que sans l'accord de sa mère (mais en l'informant de son départ), il décide avec un ami proche de la majorité de partir en "aventure" pour « se chercher et trouver de l'argent, comme tous les autres ! ». C., garçon de 18 ans rencontré à Rouen, explique qu'après la mort de son père, il décide de fuir son village pour retourner à Kindia où il retrouve des amis. Il poursuit : « Et du coup c'est là-bas que les amis ont mis des idées dans ma tête pour "l'aventure". Il y avait les potes qui disaient tous les jours eux ils veulent quitter, ils veulent partir à "l'aventure"... Mais quand ils m'ont parlé de ça, je n'avais pas les moyens pour les suivre. Du coup, eux, ils sont partis et moi j'ai quitté Kindia pour aller à Conakry ». Un jeune rencontré au Maroc nous indique que dans son quartier, « on ne parle que de ça », et qu'il s'est décidé à « tenter, comme les autres » S., garçon, 21 ans, Fès.

À l'origine de certains projets migratoires, l'influence des pairs et l'imitation sont cependant des mécanismes qui s'inscrivent dans des mouvements plus généraux au sein desquels la mise en commun d'informations joue un rôle central.

Le rôle des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux jouent un rôle doublement incitatif dans les décisions des jeunes. Les récits des personnes ayant "achevé" le voyage suscitent une envie car souvent présentés comme des parcours de réussite. Mais ils contribuent aussi à lever, en les occultant, certaines réserves liées aux dangers du parcours migratoire. Une informatrice à Conakry qui observe les publications consultées par les jeunes dans plusieurs quartiers de la ville confirme que la plupart de ces récits adoptent un ton "rassurant" et que rares sont les publications à succès qui insistent sur les difficultés de "l'aventure"⁷³. Les jeunes candidats au départ voient ainsi leur projet validé par ces "success stories".

73 - Entretien avec Asmaou Barry, journaliste, RFI.

TÉMOIGNAGE

Une jeune fille rencontrée à Casablanca (A., 21 ans) explique clairement avoir élaboré son projet migratoire après avoir consulté des vidéos et récits sur les réseaux sociaux.

F, un jeune de 17 ans rencontré à Rouen le confirme également : « L'idée m'est venue parce que j'ai déjà beaucoup d'amis qui sont venus en Europe. Des fois, on communiquait sur Facebook, on parlait du chemin, comment certains sont passés par la Libye, le Maroc. J'aimais la France et j'avais toujours rêvé d'étudier aussi, c'est comme ça que l'idée est venue dans ma tête. »

Ces observations au sein de notre échantillon ne constituent pas une spécificité guinéenne, mais sont au contraire un point commun aux migrations telles qu'elles s'opèrent ces dernières années. La sociologue Dana Diminescu a mené plusieurs travaux de recherche sur le sujet : « *Le projet de départ ne se construit plus uniquement sur la base des récits des migrants de retour au pays, mais tout autant à partir de recherches opérées via Google et/ou Facebook*⁷⁴. » Ce que nous a confirmé une informatrice guinéenne rencontrée au Maroc. Les réseaux sociaux renforcent les mécanismes liés à la valorisation de la réussite sociale par la migration et constituent des outils essentiels pour les premiers intermédiaires, les rabatteurs, qui sont ainsi en mesure de vendre des routes sûres.

En Guinée, ce rôle de l'accès à l'information dans les décisions migratoires a été très certainement facilité par l'évolution rapide des usages de l'Internet fixe et mobile. Alors qu'en 2010, le taux de pénétration⁷⁵ de l'Internet n'était que de 0,4 %⁷⁶, il atteignait en 2018 un niveau de 33 %, et continuait de progresser pour atteindre 47,8 % au 31 mars 2020⁷⁷. La pénétration du téléphone mobile est encore plus importante. Les réseaux de téléphonie mobile couvrent désormais 88 % du territoire et le taux de pénétration est de 108 % (des personnes disposant parfois de plus d'un abonnement). Selon l'autorité de régulation des Postes et des Télécommunication de Guinée, plus de 6 millions d'abonnements à l'Internet mobile

ont été recensés par les opérateurs au troisième trimestre 2020, soit près de la moitié des Guinéens. Signe que l'utilisation d'Internet est un fait structurant en Guinée, le pays a connu des restrictions d'accès aux médias sociaux (Twitter, Instagram, Facebook) du 20 au 22 mars 2020, au moment des dernières élections présidentielles.

Culture mondialisée et migration

Les technologies de l'information et de la communication ne se contentent pas d'être des outils facilitant la mise en œuvre des projets migratoires. Elles accompagnent voire accélèrent un processus d'homogénéisation culturelle⁷⁸ qui peut impacter la vision du monde des jeunes migrants.

Les travaux de l'anthropologue Francesco Vacchiano⁷⁹ permettent de saisir le mouvement de fond à l'œuvre au sein des jeunes évoluant dans des pays d'émigration. En analysant les entretiens réalisés auprès de mineurs migrants aux profils extrêmement variés, il distingue un trait commun aux récits de ces adolescents. A savoir, la valorisation de « *modèles d'existence considérés comme souhaitables* » qui s'opposent aux modèles accessibles localement. Les technologies de l'information et de la communication permettent finalement "d'inclure" la jeunesse guinéenne au mouvement de constitution d'une jeunesse mondialisée, parmi laquelle les goûts musicaux, les standards de la mode, les références culturelles sont de plus en plus partagés. Selon Vacchiano, la migration vers l'Europe constitue ainsi « *un acte d'affirmation de soi* » et grâce à la perspective de réussite matérielle, un moyen de « *participer au monde* ».

Cette analyse fait écho à celle effectuée en 2008 par Thomas Epiney, dans le cadre de ses travaux sur l'émigration extracontinentale des jeunes guinéens avant la généralisation de l'accès à Internet. Il remarque ainsi que la télévision, introduite en 1985 en Guinée, influe sur « *les représentations qu'ont les jeunes*

74 - DUMINESCU Dana, « Les traces de la dispersion » in Revue européenne des migrations internationales. 2014.

75 - Le taux de pénétration indique le pourcentage de foyers, d'individus, d'entreprises ou de consommateurs ayant acheté un produit ou utilisé un service sur une période de référence.

76 - TCHEMEDIE Jephthé, « Guinée : Le taux d'accès à Internet progresse à 33%, tandis que la pénétration du mobile est de 79% ». Janvier 2021. En ligne : <https://www.digitalbusiness.africa> (consulté en décembre 2021). s%20%20C3%A0%20Intenet%20progresse%20%20C3%A0%2033,du%20mobile%20est%20de%2079%20

77 - Agence Ecofin, juin 2020. En ligne : <https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2206-77738-guinee-said-oumar-koulibaly-est-le-nouveau-ministre-des-postes-des-telecommunications-et-de-leconomie-numerique>

78 - Stuart Hall, sociologue s'inscrivant dans le courant des Cultural Studies, écrit en 1997, que « la culture de masse engendre l'homogénéisation des formes de représentation culturelles ». HALL Stuart, « The local and the global : Globalization and ethnicity », in KING Anthony D. (Sous la dir. de), Culture, Globalization and the World-System. Contemporary Conditions for the Representation of Identity. Minneapolis. University of Minnesota Press, 1997.

79 - VACCHIANO Francesco, « À la recherche d'une citoyenneté globale » in Revue européenne des migrations internationales, 2014/1 (Vol. 30), pp. 59-81.

de leur propre pays et de leurs situations-représentations qui contrastent avec les images de modernité, d'ordre, de propreté et d'aisance matérielle que nos interviewés rattachent à l'Occident, aux "pays développés" ». Il observe également que les contenus occidentaux valorisent la consommation qui apparaît alors comme « un idéal inabordable dans l'immédiat mais extrêmement désirable ». Mais, poursuit-il, la valorisation du modèle occidental s'accompagne également d'un dénigrement de la façon de vivre et de la société guinéenne, considérée comme « retardée et sous-développée ».

Les travaux de Vacchiano confirment, là encore, que l'aspiration à une certaine forme de modernité encouragée par l'accès à l'information contribue fortement à la perte d'influence des modèles traditionnels : « Dans ce cadre, qui combine l'érosion des figures d'autorité, la crise des formes de reproduction sociale et l'hégémonie croissante des valeurs globales, les enfants et les jeunes deviennent les meilleurs interprètes d'un changement duquel les adultes semblent déjà exclus. »

Le récit d'un MNA guinéen pris en charge dans un département français illustre ce mouvement. Il nous a ainsi expliqué qu'à son départ, un conflit avait éclaté avec son oncle alors que sa mère avait décidé de vendre des têtes de bétail héritées de son mari décédé pour financer son "aventure". L'oncle considérait en effet que l'héritage lui revenant, il lui serait redevable une fois arrivé en France. Le jeune a pu clairement formuler que selon sa vision, qu'il pense de plus en plus répandue en Guinée, l'héritage d'un père doit revenir à son épouse puis à ses enfants et non à son frère.

Dans le giron soviétique jusqu'au début des années 1980, la Guinée a rapidement achevé une mutation technologique et culturelle. L'initiative individuelle est de plus en plus valorisée et semble agir au détriment de modèles traditionnels.

3.2. DES DYNAMIQUES SOUS-JACENTES, AU-DELÀ DES RAISONS DÉCLARÉES

L'analyse des raisons du départ en fonction des appartenances ethniques permet de rendre compte de stratégies plus traditionnelles et spécifiques à chaque groupe. La section suivante présente ainsi l'analyse de 37 entretiens de jeunes garçons ayant indiqué leur appartenance ethnique. En raison des particularités des parcours des jeunes filles, nous ne les avons pas incluses dans ce sous-échantillon. Sa composition ethnique est la suivante : 22 Peuls, huit Soussous et sept Malinkés.

3.2.1. POUR LES JEUNES PEULS, UN PROJET SOUTENU ET ENCADRÉ

Au sein de notre échantillon, deux tiers des jeunes Peuls avancent les raisons économiques pour expliquer leur départ de Guinée, alors que la moitié seulement des Soussous, et un peu moins de la moitié des Malinkés justifient ainsi le leur. Par ailleurs, seul un jeune Peul met en avant sa situation familiale, bien que quinze d'entre eux décrivent une situation familiale complexe (soit des proportions équivalentes à ce que nous observons au sein de l'échantillon global). Les contextes familiaux difficiles semblent ainsi influencer différemment sur les décisions de départ des jeunes Peuls. Comme nous l'avons montré précédemment, ils parviennent à se procurer plus facilement les sommes nécessaires au financement du départ, notamment au sein du cadre familial (prêts intrafamiliaux, notamment à la suite de la perception d'un héritage par un frère aîné). Par ailleurs, le rôle initiatique de la migration au sein des communautés peules encourage les départs à "l'aventure", sanctionnant le passage à l'âge adulte et impliquant également une réussite économique aux fins de reconnaissance. La situation familiale, notamment lorsqu'elle est marquée par le décès récent d'un père,

peut donc jouer un rôle déterminant chez les Peuls en facilitant leur départ, mais sans nécessairement constituer un élément menaçant la place d'un jeune au sein de sa famille au point de rompre les liens en quittant le foyer pour "l'aventure".

Il convient aussi de prendre en compte le soutien financier prodigué par la famille durant le parcours. Ces demandes de soutien imprévues impliquent la mobilisation de sommes importantes, révélant là encore les capacités de certaines familles à financer les projets des jeunes en migration (mais pas nécessairement sans conséquences en termes d'appauvrissement des familles et ou de contraction de dettes). Elles sont le signe de l'implication de la famille dans le projet du jeune.

Ainsi, quinze jeunes peuls sur 22, soit là encore près des deux tiers, ont bénéficié du soutien de leur famille durant leur trajet, soit des proportions plus importantes que ce que nous avons pu observer parmi les Soussous, ou dans une moindre mesure, parmi les Malinkés.

TÉMOIGNAGE

Le récit suivant illustre cette implication : « *Tu sais, moi, ma maman avait un peu de moyens au village. Je ne dirais pas de l'argent en espèces mais elle a des vaches au village. C'est mon oncle qui a décidé qu'on appelle ma maman (...). Du coup, il a appelé ma mère, c'est elle qui a vendu ses vaches ; après, elle a envoyé l'argent pour moi et mon oncle. Je sais que ma mère avait envoyé environ une somme de 35 à 40 millions de francs guinéens (entre 3 500 et 4 000 euros) quand elle a vendu ses vaches, c'est elle-même qui me l'a dit* » C, garçon, 18 ans, Rouen.

Les projets migratoires des jeunes Peuls s'inscrivent donc dans des fonctionnements traditionnels plus établis et parmi des familles non exemptes de difficultés mais qui demeurent en mesure d'apporter le soutien financier, non seulement au moment du départ, mais aussi au cours du trajet. Ce soutien "logistique" peut cependant avoir

des conséquences pour les familles et par ricochet pour les jeunes une fois arrivés en Europe.

3.2.2. UNE SITUATION PLUS CONTRASTÉE POUR LES JEUNES MALINKÉS

Les raisons économiques sont avancées par trois jeunes Malinkés et les raisons familiales par deux d'entre eux (un évoque l'imitation, le dernier la politique). Par ailleurs, trois d'entre eux ont bénéficié du soutien de la famille durant leur parcours, mais deux ont procédé à des vols pour financer leur départ. La faiblesse de l'échantillon et l'absence de contraste fort parmi les raisons évoquées et les modalités de départ compliquent l'analyse. Cependant, des modes de financement observés chez les Malinkés s'apparentent à ceux des Peuls. Les jeunes Malinkés peuvent également bénéficier de la mobilisation d'une part d'héritage pour rassembler la somme nécessaire à la migration. Ce mécanisme semble cependant moins systématique que chez les Peuls, laissant alors la place à des projets plus individuels, impliquant des vols et/ou des départs "accompagnés" pour compenser l'absence de soutien familial.

3.2.3. DES PROJETS PLUS SOLITAIRES POUR LES JEUNES SOUSSOUS

Malgré un échantillon également réduit, nous avons pu observer des contrastes importants chez les Soussous, s'agissant du rôle de leur famille ou des modalités de départ. En effet, tous les jeunes Soussous de notre échantillon évoquent une situation familiale complexe. Contrairement à ce que nous avons observé précédemment chez les jeunes Peuls, un jeune seulement a bénéficié du soutien de sa famille durant son parcours (un second a obtenu une aide après plusieurs sollicitations). Par ailleurs, six jeunes sur huit évoquent un vol direct (ou indirect, lorsque par exemple de l'argent a été dérobé par une personne les accompagnant) pour financer leur départ de Guinée. Les jeunes Peuls, pourtant beaucoup plus nombreux

au sein de notre échantillon, ne sont quant à eux que deux à décrire une telle circonstance de départ. Cette caractéristique illustre là encore un rapport à la famille bien différent entre les jeunes Soussous et les jeunes Peuls. En effet, les récits de ces vols s'inscrivent dans le cadre d'un fort ressenti quant à leur traitement au sein de leur propre famille.

Enfin, sept jeunes Soussous sur huit ont effectué leur parcours migratoire accompagné d'un tiers (ami, membre de la famille, voisin), alors que seuls dix Peuls sur 22 et trois Malinkés sur sept déclarent ne pas avoir voyagé seul. Le fait de partir seul, chez les Peuls, peut s'expliquer par le rôle initiatique de la migration. Par ailleurs, le soutien de la famille depuis le pays d'origine durant le voyage et l'assurance de bénéficier de l'hospitalité du réseau de parenté présent dans certains pays de transit en Afrique de l'Ouest, facilitent les départs solitaires. Pour les jeunes Soussous, le fait de partir accompagné vient au contraire compenser l'absence de soutien de la famille. L'accompagnateur peut faciliter la prise de décision, mais aussi contribuer au financement de "l'aventure".

TÉMOIGNAGE

« J'étais toujours à la maison et on n'avait pas beaucoup d'argent, on n'était pas des riches. En plus de ça, mon oncle n'était pas gentil avec moi, il me frappe tout le temps, il m'a aussi accusé de voleur. C'est mon pote qui est venu me voir, il m'a dit qu'il voulait partir en "aventure" parce qu'il en avait marre de sa famille aussi. Mais il ne m'avait pas donné de détails, mais je pense que c'était le même cas que moi. C'est lui qui m'a aidé, hein. Il a volé de l'argent pour nous, c'était une grande somme, c'est avec ça on est venu jusqu'au Maroc. » S., garçon, 17 ans, Rouen.

Comme les Peuls, les communautés soussous possèdent des règles traditionnelles pouvant éclairer la spécificité que nous observons chez les mineurs non accompagnés appartenant à cette ethnie, à savoir celle d'un projet migratoire moins soutenu par la famille et plus improvisé.

Installés historiquement et de façon majoritaire sur les zones côtières du pays, les Soussous sont, comme les autres groupes ethniques, présents également dans les grandes villes, notamment à Conakry. Selon l'ancien administrateur en chef de la France d'Outre-Mer Jacques Binet⁸⁰, les Soussous sont une « *population paysanne solide, rattachée à ses traditions, pas très dynamique* ⁸¹ » et « *peu encline à la migration* ».

Les communautés Soussous sont en effet régies par des règles foncières qui confèrent la propriété des terres aux descendants des premiers défricheurs. Les non-propriétaires jouissent d'un droit d'usage qui leur permet de tirer un bénéfice des récoltes effectuées. L'aspiration à changer de statut au sein d'une communauté oblige donc des individus à s'en éloigner pour trouver des nouvelles terres à défricher. Le géographe Hubert Fréchu relève que ces départs des villages d'origine allaient « *de pair avec le relâchement des liens sociaux* »⁸². Alors que la mobilité des Peuls dans la sous-région renforce leurs liens familiaux, l'exode rural des Soussous a accéléré les phénomènes de désaffiliation par rapport aux communautés d'origine. La mobilité des Soussous ne s'inscrit donc pas dans une dynamique familiale pouvant impliquer des mécanismes d'encouragement et de soutiens aux projets. Elle se caractérise par des dynamiques plus individuelles, et sous l'influence de personnes d'autres communautés. Thomas Epiney, déjà cité, rapporte des propos d'un informateur soussou rencontré à Conakry illustrant ce mécanisme : « *Les Diakhankés (ndlr : communauté d'origine Soninké) et puis les Peuls tu vois, c'est eux qui voyagent beaucoup. Ceux-ci viennent avec beaucoup d'argent, tu as vu ? Comme nous, notre ethnie soussou, il y a peu qui voyagent. Nous, on aime rester parce que on cherche des relations ici. Mais voyant les gens qui amènent tellement d'argent, ça aussi... ça te crée des envies de partir.* »

L'aspiration au départ des Soussous se heurte également à des obstacles liés au financement. Les Soussous sont décrits

80 - Les travaux de Jacques Binet, directeur de recherche à l'ORSTOM (appellation antérieure de l'IRD) datent de 1960 et ne peuvent donc prendre en compte que partiellement les processus d'urbanisation et d'exode rural qui ont impacté les communautés soussous.

81 - BINET Jacques, *Les Soussous de Guinée*, ORSTOM, 1960, 218 p.

82 - FRÉCHOU Hubert, « *Le régime foncier chez les Soussous du Moyen-Konkouré* », Cahiers de l'Institut de science économique appliquée, Série 5 : Humanités, 1962 (4 ; suppl. au no 129), pp. 109-198.

comme ayant de plus grandes difficultés d'accès au crédit. Attachés à l'interdit coranique de percevoir des intérêts pour un prêt d'argent, ce mode de financement paraît difficilement accessible au sein de la communauté. Lorsqu'une famille fait part de besoins en nourriture, les prêts en nature sont privilégiés et remboursables en même quantité. Des systèmes de prêts par des commerçants sont également identifiés, mais à des taux usuraires pouvant atteindre 60 %. Enfin, des modalités de prêts sur gage existent mais avec des clauses particulières : le montant prêté doit être inférieur à la valeur du bien mis en gage ; le prêteur peut de plus utiliser l'objet et en prélever les bénéfices ; le débiteur conserve quant à lui la propriété de l'objet pendant la durée du prêt mais la perd en cas de non-remboursement. Ces clauses, désavantageuses pour les débiteurs, sont nécessairement un frein à la mobilisation du prêt sur gage, notamment dans le cadre d'un projet migratoire.

Héritiers d'un fonctionnement traditionnel favorisant la vie en communauté en vue de valoriser le patrimoine agricole, les Soussous ne se distinguent pas, au contraire des Peuls, par un encouragement traditionnel à la

migration. Désormais assez urbanisés, ils sont moins soumis aux modèles traditionnels et influencés par les autres communautés. Les familles restent toutefois exposées aux difficultés liées à la détérioration des relations intrafamiliales, dans un contexte où les aspirations individuelles des jeunes sont forgées grâce à l'observation des modèles occidentaux. "L'aventure" acte également la rupture de liens avec une famille au sein de laquelle les jeunes ne trouvaient plus leur place. Ne disposant pas de son support financier pendant le trajet, les jeunes Soussous semblent plus exposés aux contraintes de parcours plus dangereux relevant du step by step. Malgré cela, un informateur guinéen basé en France observe que les Soussous sont désormais les plus nombreux parmi les nouveaux arrivants. Il constate également que les jeunes de cette communauté utilisent énormément les réseaux sociaux pour mettre en avant leur réussite personnelle, observée et enviée au pays par des jeunes aspirants au départ.



4 - Dangers et risques en France

Pour les jeunes garçons guinéens, l'arrivée en Espagne ne constitue pas la fin de leur parcours. Les incertitudes liées à la prise en charge, la gestion des éventuels traumatismes et les injonctions ou pressions pouvant provenir des membres de la famille éprouvent parfois durement les jeunes parvenus en Europe. Il se retrouvent aussi face à plusieurs difficultés : nécessité de préciser le projet d'installation dans un contexte inconnu ; obstacles administratifs ; risques liés à l'errance en cas de non-prise en charge.

4.1. L'ARRIVÉE EN EUROPE : OBJECTIF FRANCE

Malgré un accès facilité à l'information, les projets des jeunes Guinéens au moment du départ sont souvent flous et mal définis. Nous avons en effet demandé aux jeunes quel était le leur au moment de quitter leur pays. Parmi eux, 40 % ne souhaitaient pas spécifiquement venir en Europe mais désiraient avant tout quitter la Guinée pour travailler dans la sous-région (au Sénégal ou au Mali), considérant qu'ils ne pourraient pas trouver de meilleure situation dans leur propre pays. Seuls cinq jeunes de notre échantillon livrent des précisions quant à leur projet de départ, en spécifiant un pays européen (France ou Allemagne).

Ainsi, une fois en Europe et faute de pouvoir disposer de relais familiaux ou

communautaires sur place, les jeunes Guinéens se retrouvent face à la nécessité de préciser des objectifs qui demeuraient jusqu'alors imprécis.

L'arrivée sur le territoire européen fait suite dans de nombreux cas à un sauvetage en mer qui précède une première prise en charge par les autorités espagnoles au cours de laquelle les jeunes se laissent orienter avant d'être interrogés sur leur projet en Europe :

TÉMOIGNAGE

« Tout ce que je me rappelle c'est quand on a été sauvés en mer avec un grand bateau de la marine. Ils nous ont donnés de l'eau. Du coup, après là-bas en Espagne, on a été envoyés dans un centre. Là-bas déjà, on nous a mis à poils, et après on nous a envoyé dans les toilettes, on nous a dit de se laver. Après, on nous a gardés une journée, et ils ont demandé : "Où vous voulez partir ?" » M., garçon, 18 ans, Rouen.

Dans ces conditions, le choix de la France s'impose rapidement, mais est dicté par une nécessité de s'adapter à des circonstances qui n'avaient pas été anticipées, notamment liées à la langue. Un jeune rencontré à Rouen évoque ainsi ce choix laissé aux jeunes et insiste comme de nombreux autres jeunes sur le critère linguistique :

TÉMOIGNAGE

« Là-bas, on a vu la Croix-Rouge (...) Vu qu'on était des mineurs, ils nous ont dit de choisir dans quelle ville on veut aller. Donc, voilà moi comme je parle un peu le français, j'ai dit que je vais venir en France. » S, garçon, 19 ans, Rouen.

En revanche, si la destination finale se précise, les jeunes guinéens ne semblent pas disposer des connaissances nécessaires pour l'atteindre et s'en remettent donc aux rencontres faites en Espagne. K., jeune garçon de 16 ans rencontré à Nantes, indique quant à lui avoir été fortement incité à se rendre en France par une Madrilène l'ayant aidé bénévolement. Cette dame, qui le soutient parfois financièrement, lui aurait ainsi déclaré que « *ce serait plus facile pour lui en France* ». Elle l'aurait ainsi aidé à rejoindre Irun depuis Madrid. Les rencontres peuvent être déterminantes et rappellent les stratégies mises en œuvre lors de la traversée de l'Afrique :

TÉMOIGNAGE

« Du coup, il y avait des gens dans le coin aussi qui voulaient partir, ils parlaient le français aussi. Donc, j'ai suivi quoi, et avec eux, on est sorti du camp et tout, voilà. On est arrivés à la gare de Barcelone où moi je ne connaissais personne, on a demandé où se trouve le train pour Paris quoi. ». M., garçon, 18 ans, Rouen.

Le fait de réduire la France à Paris témoigne également du manque d'informations des jeunes et d'une certaine idéalisation des conditions de vie des migrants. Interrogé sur sa décision de se rendre à Rouen, un jeune explique qu'en arrivant à Paris, il a demandé conseil à des Africains rencontrés à la gare qui l'ont mis en garde sur les conditions de vie difficiles des migrants dans la capitale française, ce qu'il ignorait. C'est ainsi qu'il lui a été conseillé de se rendre en Normandie, estimant que cela serait plus facile pour lui. Il conclut son récit ainsi :

TÉMOIGNAGE

« Quand je suis venu, je connaissais que le nom de Paris. Ça je le voyais depuis la Guinée, les gens dire Paris France ou France. Mais Rouen quand même c'est dans le train que j'ai entendu le nom dans le micro, sinon je ne savais même pas le nom d'une ville comme ça. » L., garçon, 18 ans, Rouen.

L'absence de lien avec la diaspora guinéenne en Europe explique le manque d'informations dont disposent les jeunes à leur arrivée et le rôle primordial des rencontres. Si le risque d'instrumentalisation n'est pas à exclure, l'absence de relais fiables dans un contexte inconnu confronte surtout la plupart des jeunes guinéens à l'errance en attendant d'accéder à une mesure de protection.

4.2. LE PARCOURS POUR L'OBTENTION D'UNE PRISE EN CHARGE : ESPOIRS ET DÉMILLIONS

4.2.1. L'ATTENTE DE LA PRISE EN CHARGE VÉCUE COMME UNE CONTINUITÉ

En arrivant en France, les jeunes Guinéens ne disposent pas immédiatement des renseignements afin d'accéder à la protection (lieux et processus d'évaluation) et sont contraints à la débrouille. F., un jeune de 17 ans rencontré à Rouen nous confie ainsi avoir passé plus de deux mois dans la rue à Paris, en dormant dans les gares, tout en veillant à ne pas se faire repérer par les agents de sécurité. Son errance s'est prolongée un mois, dans les mêmes conditions, à Rouen. Ces conditions de vie sont parfois perçues comme le prolongement de ce qu'ils ont vécu durant le parcours :

TÉMOIGNAGE

« À Paris, on est arrivés à la gare de Montparnasse et c'était entre février ou mars. Là-bas quand on est arrivés, il y avait beaucoup de monde, il y a deux personnes qui ont commencé à paniquer ; après, on a demandé aux gens où il y a les noirs ici, où il y a les migrants. C'est comme ça on a demandé et on nous a dit de partir à la Porte de Chapelle⁸³. On est parti là-bas et c'était comme au Maroc, il y avait beaucoup de personnes, il y avait des tentes. Du coup, on a

83 - À cette époque, un campement de migrants rassemblant des centaines de personnes est alors installé dans le nord de Paris.

demandé ; après, ils nous ont montré les associations, c'est eux qui nous ont donné des tentes et après je suis resté encore là-bas trois semaines. C'était l'hiver, c'était froid et on a dit : on ne peut pas rester là-bas sinon on peut mourir de froid. » C., 18 ans, Rouen.

Même lorsque la plateforme d'évaluation permettant d'accéder à un dispositif de recueil provisoire d'urgence est identifiée, les mineurs non accompagnés (guinéens, mais pas seulement) en sortent parfois la première fois avec une date de rendez-vous mais pas de mise à l'abri, faute de places suffisantes dans les structures d'accueil. Alors qu'ils pensaient pouvoir enfin accéder à l'aide institutionnelle, la période d'errance de ces MNA se prolonge. Un jeune se souvient particulièrement de la difficulté à supporter ces délais d'attente :

TÉMOIGNAGE

« À Médecins du Monde, ils ont dit que c'est là-bas que je devrais aller raconter mon histoire. Je me rappelle, je suis parti là-bas et c'était un vendredi, ils étaient prêts pour fermer la porte, après j'ai même pleuré pour que la dame m'écoute. Je parlais et je tremblais, frère. C'est là-bas que la dame m'a donné un bout de papier et m'a dit de venir le lundi. Pour te dire, je suis venu le lundi avant même que la dame arrive parce que je ne pouvais plus, frère. Après, ils ont écouté mon histoire avec un monsieur, du coup ils m'ont dit de revenir le jeudi pour mettre ça dans l'ordinateur. Donc, je suis retourné à Médecins du Monde, et je partais tous les soirs attendre les associations qui donnaient la bouffe, à la gare aux migrants. Là-bas on m'a donné un gros pull pour me couvrir. C'est comme ça j'ai fait jusqu'à jeudi, frère. » F., garçon, 17 ans, Rouen.

En France, l'errance et l'isolement qui précède l'évaluation de la minorité sont des moments critiques pour les jeunes. Alors que l'arrivée en Europe les "libère" des contraintes rencontrées en Afrique, les MNA découvrent que les peurs et les dangers éprouvés durant leur voyage existent également en France. Cette déconvenue est d'autant plus grande

que l'arrivée en France pouvait être considérée comme la fin de la "galère". Or, l'inscription dans le processus d'accès à la protection est lui aussi souvent complexe et incertain.

4.2.2. L'ÉVALUATION DE LA MINORITÉ ET DE L'ISOLEMENT : REMISE EN CAUSE DE L'IDENTITÉ ET DES DISCOURS DES JEUNES

Les limites du dispositif d'évaluation de la minorité ont été étudiés dans de nombreux rapports et études⁸⁴. Récemment, un avis commun de la Cour des Comptes et de la Chambre régionale des comptes met en exergue plusieurs obstacles et rejoint sur de nombreux points les critiques émises par des chercheurs et des acteurs associatifs et militants. La Cour note tout d'abord que la mise à l'abri de tous les jeunes se présentant comme mineurs « est loin d'être effective » ; elle dénonce la pratique d'entretiens de pré-évaluation, qu'elle estime « succincts » pouvant aboutir à des refus de prise en charge ; elle critique enfin le recours trop fréquent aux examens de maturité osseuse de la part de quelques départements.

Les jeunes Guinéens pâtissent comme les autres MNA des lacunes désormais bien identifiées de ce dispositif. Cependant, plusieurs spécificités liées à la situation des jeunes guinéens sont observées en France. Elles concernent en premier lieu leur état civil, et en second lieu les conséquences que peuvent avoir en France les modalités de parcours de ces jeunes depuis leur pays d'origine, que nous avons décrites dans la présente étude.

L'état civil : une affaire guinéo-française ?

Selon le référentiel national d'évaluation établi par l'arrêté du 20 novembre 2019⁸⁵, l'évaluation sociale porte a minima sur les six points dont l'état civil constitue le premier élément. Cette dernière doit donc se réaliser sur la base des déclarations du jeune quant à son âge, son parcours et son histoire, déclarations qui pourront être mises en doute lorsque seront repérées des incohérences. Lorsqu'un refus d'admission

84 - On peut notamment citer les travaux de Lisa Carayon, Julie Matussi et Arthur Vuattoux, ou encore de Daniel Senovilla Hernández, Lélia Tawfik, William Berthomiere dans le cadre du projet européen Pucafreu.

85 - Arr. 20 nov. 2019, NOR : SSAA1920987A, Journal Officiel, 24 novembre 2019.

leur est notifié à l'issue de l'évaluation, les mineurs étrangers disposent de la faculté de saisir le juge des enfants au titre de l'article 375 du Code civil. Le juge des enfants a alors à son tour la possibilité d'évaluer la situation du jeune et peut ordonner un placement à l'Aide sociale à l'enfance. L'éventuelle décision judiciaire de protection s'impose alors au département ayant pris une décision administrative de non-admission.

Bien que le Code civil autorise les mineurs eux-mêmes à saisir le juge, cette démarche est souvent entreprise en leur nom et avec leur accord par des associations d'aide aux mineurs ou aux migrants ou un avocat auquel ils ont droit. Il leur est alors systématiquement recommandé de se procurer un document d'état civil pour renforcer la crédibilité de leur saisine.

Ces démarches d'accompagnement sont souvent effectuées par des organisations où interviennent des bénévoles ne disposant pas nécessairement des informations relatives au contexte guinéen. Le nombre de situations et le caractère parfois urgent de certaines démarches ne favorisent pas le questionnement de pratiques qui ont pu par ailleurs prouver leur efficacité. De plus, la situation des jeunes Guinéens peut être trop souvent considérée comme similaire à celles d'autres jeunes originaires du Mali ou de Côte d'Ivoire. Pour toutes ces raisons, l'accompagnement juridique des jeunes Guinéens ne prend pas suffisamment en compte les problématiques spécifiques de délivrance d'état civil dans leur pays d'origine.

Or, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU note, dans des observations effectuées en 2013⁸⁶, que seul un tiers des enfants Guinéens sont enregistrés à la naissance. Et dans un rapport de mission établi en 2012, l'Ofpra et ses homologues belges et suisses écrivent à propos de l'organisation de l'état civil en Guinée que « l'administration guinéenne souffre de graves dysfonctionnements dus notamment à un manque de moyens financiers, humains et matériels, à des difficultés de gestion des

différentes institutions et à une corruption généralisée. Cette situation a des conséquences importantes sur les conditions de délivrance et la fiabilité tant des documents concernant l'état civil ou l'identité des personnes que des documents judiciaires⁸⁷. »

Dans le même temps, les autorités françaises ont encouragé une approche de contestation systématique des documents d'état civil guinéen. Le ministère de l'Intérieur a en effet émis une note d'actualité en décembre 2017 pour présenter ses préconisations sur le sujet. La note, qui recense les manquements observés en Guinée dans l'établissement des documents d'état civil (identités identiques mais sous différentes références, délivrance d'extraits d'acte de naissance manuscrits et parfois facturés par les fonctionnaires pour leur propre profit) indique qu'il convient de « formuler un avis défavorable pour toute analyse d'acte de naissance guinéen ».⁸⁸

Encouragés à se procurer des documents d'état civil dont l'authenticité est systématiquement mise en cause, les jeunes Guinéens sont doublement pénalisés. Ils se tournent alors vers des intermédiaires ou leur famille (qui elle-même peut faire appel à des intermédiaires) et se retrouvent redevables directement ou non auprès des facilitateurs qui monnaient leur intervention pour obtenir des documents⁸⁹. Et le présupposé d'inauthenticité des actes d'état civil guinéen exposé par la note d'actualité pèse sur les analyses des travailleurs sociaux et des magistrats. Présenter un tel acte peut ainsi être interprété comme relevant d'une capacité à se procurer un document faux ou inauthentique et ainsi étayer de manière erronée des doutes sur un âge et ou sur un parcours.

Dès lors, un mineur pourra voir sa minorité contestée en partie pour cette raison, ce qui suscitera évidemment de l'incompréhension et nourrira un fort sentiment d'injustice pouvant peser sur la suite de son parcours.

86 - Comité des droits de l'enfant, Observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Guinée adoptées par le Comité des droits de l'enfant à sa 62e session (14 janvier-1er février 2013).

87 - Rapport de mission en République de Guinée, 29 octobre - 19 novembre 2011, Coopération Belgique - France - Suisse, Mission conjointe du CGRA, de l'Ofpra et de l'ODM.

88 - Cette note d'actualité a par ailleurs fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État en 2020, rejetant la demande d'annulation formulée par le GISTI, considérant que la recommandation formulée par le ministère de l'Intérieur n'empêchait pas l'examen au cas par cas des documents présentés par les ressortissants guinéens.

En ligne : https://www.gisti.org/IMG/pdf/note_dcpaf_sur_actes_d_etat_civil_guineens.pdf

89 - CELESTIN Louis, « Dossier-Acquisition des documents administratifs : la Guinée, un eldorado pour les faussaires de tout acabit ! ». Juin 2019. En ligne : <https://guineenews.org/dossier-acquisition-des-documents-administratifs-la-guinee-un-eldorado-pour-les-faussaires-de-tout-acabit/> 'consulté en décembre 2021).

En outre, les MNA peuvent aussi se retrouver poursuivis au titre de l'article 441-1 du Code pénal, qui punit le faux et l'usage de faux de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Depuis la publication de la note du ministère de l'Intérieur, des jurisprudences de cours d'appel motivent cependant des décisions favorables aux jeunes⁹⁰ en relevant les conclusions hâtives des autorités françaises sur l'authenticité des actes d'état civil guinéen. Mais ces jurisprudences signifient que de jeunes Guinéens sont alors engagés dans des procédures longues, compte tenu des délais d'audience durant lesquelles leur errance se poursuit.

Le sujet de l'état civil guinéen est désormais au centre des échanges diplomatiques entre la France et la Guinée⁹¹ depuis plusieurs années, incitant cette dernière à engager plusieurs réformes⁹². La mise en place en 2019 de la plateforme E-KAIDI, créée par de jeunes entrepreneurs guinéens et soutenue par l'ambassade de Guinée en France, est ainsi présentée comme une initiative d'amélioration de la fiabilité de la production et de la transmission des documents administratifs guinéens, en proposant une gestion dématérialisée des démarches administratives pour les ressortissants guinéens. Il est cependant à ce jour difficile de mesurer son impact pour les mineurs guinéens arrivant en France.

4.2.3. CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-PRISE EN CHARGE

Les jeunes Guinéens dont la minorité est contestée lors de l'évaluation s'exposent aux risques d'emprise et d'exploitation inhérentes aux logiques d'errance.

Le CAARUD EGO de l'association Aurore, basé dans le XVIII^e arrondissement de Paris, a ainsi noté une présence accrue en 2021 de jeunes guinéens rencontrés dans les rues parisiennes à l'occasion de ses maraudes auprès des usagers de drogues. Les entretiens réalisés à cette occasion font état d'une consommation de crack qui a débuté

exclusivement à Paris. Les jeunes majeurs - déclarant parfois être arrivés mineurs - évoquent les bienfaits du produit sur leur état mental, perturbé par les souvenirs du voyage et les difficultés rencontrées en France. Ils regrettent également une sociabilité communautaire différente de ce qui est observé parmi les Ivoiriens, les Maliens et les Sénégalais qui se regroupent au sein de foyers ou de squats. Sources d'entraide, mais aussi parfois de surveillance voire d'emprise, ces foyers sont toutefois considérés par ces jeunes comme une ressource dont leur communauté est privée. Cela semble favoriser les dérives individuelles, qui contribuent à inciter d'autres jeunes à entrer dans la consommation.

À Lyon, en 2019 et 2020, un squat de plus de 350 personnes s'est installé dans un ancien collège du quartier de la Croix-Rousse. Parmi eux, de nombreux jeunes Guinéens dont certains ont vu leur âge contesté par les services en charge de l'évaluation. Selon les échanges avec les intervenants associatifs et bénévoles, de nombreux jeunes de ce squat demeuraient rétifs à leurs interventions, préférant rester entre eux. Ils observent alors des jeunes Guinéens débutant ou augmentant leur consommation de cannabis, certains se livrant à la revente de résine⁹³.

Un squat réunissant majoritairement des Guinéens inquiète également à Grenoble. Des violences entre les occupants sont observées et les services de la ville ont également pu identifier des tentatives d'accaparement, aux fins de revente, des tickets alimentaires distribués durant le confinement du printemps 2020⁹⁴. La proximité d'un quartier sensible et différentes observations font également craindre aux intervenants la possibilité de recrutements de ces jeunes dans le cadre du trafic de stupéfiants.

M., un jeune Guinéen de 17 ans rencontré à Nantes, explique enfin que l'absence de

90 - Cour d'appel de Nancy, 2 juillet 2020 n°19NC023 ; Cour d'appel de Toulouse, 14 décembre 2018, n°2018/260, RG 18/00231.

91 - En juin 2019, Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, effectue une visite officielle en Guinée. La réforme de l'état civil ainsi que les questions migratoires ont été au centre des discussions avec le président Alpha Condé et plusieurs membres du gouvernement. En ligne : <https://twitter.com/NunezLaurent/status/1141444834898657281?s=20>

92 - Mise en place de registres sécurisés suite à l'élaboration d'une stratégie nationale de réforme et de modernisation de l'état civil pour la période 2018-2022, soutenue par l'UNICEF.

93 - Entretien avec Médecins du monde Lyon.

94 - Entretien avec la métropole de Grenoble.

prise en charge et la pression que subissent certains jeunes pour rembourser leurs dettes de voyage inciterait au passage à l'acte délictuel (vol et revente de stupéfiants).

La livraison de repas à vélo par l'intermédiaire de certaines plateformes (UberEats, Deliveroo...) est également une activité pratiquée par de nombreux jeunes Guinéens. Elle implique le recours à un intermédiaire "stabilisé" qui perçoit sur son compte les sommes issues de l'activité du livreur. Cette pratique est également à l'origine de nombreuses tromperies, des jeunes pouvant travailler plusieurs jours sans jamais percevoir de revenus. Le principe de sous-traitance à des autoentrepreneurs, inhérent à ces plateformes, la relation unipersonnelle et déséquilibrée qu'implique la sous-location du compte place les livreurs non-officiels en situation de dépendance. Ainsi, des déconvenues dans le cadre de ces activités peuvent renforcer le sentiment de vulnérabilité des jeunes, les pousser vers des activités plus dangereuses (vols, revente de stupéfiants) et contribuer à renforcer leur errance.

La relation de dépendance qu'ils ont pu expérimenter vis-à-vis des passeurs peut enfin favoriser des risques de comportements violents. Le risque, en cas de violences qui perdurent, est lié à l'évolution vers des phénomènes d'identification projective à l'agresseur, similaires à ce qu'on peut remarquer chez des victimes de violences prolongées. Cela pourrait expliquer les comportements de déviance observés chez certains adolescents en situation d'errance prolongée, qui prennent parfois la relève en termes d'emprise par ancienneté et familiarité. Précisons que nous parlons ici de risques, et non de résultat systématique et déterminant de toute trajectoire migratoire d'un MNA. Les mineurs Guinéens ne sont d'ailleurs que faiblement représentés parmi les MNA au pénal. Cependant, parmi les quelques cas qui ont été suivis par des

magistrats ou éducateurs de la DPJJ, on observe une part importante de crimes (meurtre, agressions sexuelles ou viols). Des éducateurs en charge du suivi d'un jeune ainsi condamné sont confrontés à ses difficultés psychologiques, qui se manifestent par des comportements violents, un refus systématique de liens avec l'adulte et une forte dépendance aux psychotropes (cannabis notamment).

Les logiques liées à l'errance en France des jeunes Guinéens sont à ce jour encore émergentes et bien moins visibles que celles qui concernent par exemple les jeunes Algériens et Marocains. Elles nécessitent cependant une attention particulière compte tenu notamment du nombre de jeunes potentiellement concernés et des traumatismes subis durant leur parcours. Mais même dans le cadre d'une prise en charge à laquelle ils adhèrent, des difficultés liées aux circonstances particulières de leur migration peuvent survenir.

4.2.4. DIFFICULTÉS DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE

Les problèmes rencontrés par les MNA pris en charge que nous avons interrogés ne diffèrent pas de ceux subis par les jeunes d'autres nationalités : sentiment d'abandon en hébergement hôtelier, problèmes de cohabitation dans les appartements partagés, difficultés à se nourrir correctement... Bien que les équipes éducatives interrogées considèrent ce public comme étant assez facile à accompagner, elles se questionnent toutefois sur certaines stratégies d'insertion et états anxieux ponctuels spécifiques à cette population. L'analyse de nos entretiens montrent que les jeunes placent une forte attente dans l'accompagnement prodigué par les éducateurs de l'Aide sociale à l'enfance. Mais les difficultés qu'ils ont pour joindre leur éducateur référent génèrent de la méfiance.

TÉMOIGNAGE

« C'était dur parce qu'on ne s'occupe pas de toi. On m'a donné un éducateur mais quand tu

l'appelles, il dit, moi, je n'ai pas beaucoup de temps, ou fais vite tu as juste cinq ou dix minutes parce que j'ai autres choses à faire. Ils ne font rien pour toi, ils te laissent seul, en fait. »

C., garçon, 18 ans, Rouen.

« Je suis tout seul, voilà. »

M., garçon, 18 ans, Rouen.

L'attente, très forte vis-à-vis de l'institution, peut générer des conflits, les éducateurs pouvant être contraints par un nombre important de suivis. Les jeunes qui expriment leurs demandes parfois de manière virulente lorsqu'ils tardent à avoir des réponses ont quant à eux du mal à saisir ces difficultés et à accepter les remontrances sur leur comportement. Ces attitudes jugées inappropriées et propres à distendre le lien éducatif peuvent cependant être le signe de la persistance d'angoisses non résolues.

Plusieurs équipes éducatives interrogées dans le cadre de l'étude⁹⁵ ont ainsi repéré que les jeunes Guinéens exprimaient un stress très fort dès lors que s'initiaient les démarches relatives à leur titre de séjour. Les équipes ont pu observer des états anxieux, des terreurs nocturnes et parfois des comportements paranoïaques.

Les jeunes Guinéens ont, durant leur parcours, subi des situations impliquant de nombreuses pressions : celle des familles lorsqu'elles ont investi en eux, celle de la dette envers les familles (ou la culpabilité quant aux dettes contractées par celles-ci), celle des passeurs, celle de leur propre survie sur la route et celle de la lutte contre les traumatismes et chocs multiples durant le trajet. À cela s'ajoutent la distanciation douloureuse avec la famille, les fossés culturels causant une perte de repères, dans une période cruciale de leur développement. Dans le cadre d'une prise en charge, il s'agit aussi de se confronter à de nouvelles règles de vie. Tout cela demande donc un effort d'adaptation et de gestion de stress constants et usants pour le psychisme de ces jeunes. L'accès à la protection de l'enfance constitue donc, dans les premiers temps, un moment

de répit. Mais les enjeux administratifs peuvent rapidement faire ressurgir les angoisses avec lesquelles ils avaient composé durant leur parcours et qui étaient jusqu'alors atténuées par un cadre rassurant et protecteur auquel ils se pliaient sans grande difficulté.

Les équipes éducatives constatent également qu'au moment de la définition de projets d'insertion, les jeunes Guinéens sont généralement soucieux de s'orienter vers des filières permettant l'apprentissage rapide d'un métier et l'obtention d'un emploi rémunéré. Les éducateurs du diaconat de Bordeaux observent, par exemple, une appétence particulière pour l'apprentissage en boulangerie où de nombreuses places sont disponibles, les horaires matinaux limitant les candidatures. Ce choix pour des formations rapides ou avec des certitudes d'un emploi à leur issue s'explique très certainement par les pressions quant au remboursement des sommes mobilisées par les familles durant le parcours.

À l'instar de ce que nous ont confié plusieurs jeunes, les équipes éducatives interrogées ont aussi identifié que la question de l'argent et du remboursement de la dette contractée auprès de leur famille constituait un élément de préoccupation constant pour certains. L'une d'entre elles rapporte ainsi le cas d'un jeune qui refusait d'aller à l'école afin de travailler pour rembourser la dette qu'il avait contractée auprès de sa tante. Celle-ci l'appelait tous les deux ou trois jours, chaque appel générant un stress important alors qu'il envoyait pourtant la totalité de son argent de poche au pays. Les éducateurs nous ont indiqué que cette question de la dette avait été prédominante durant son accompagnement. Deux autres jeunes nous ont confié subir des pressions similaires de la part de leur famille. M., garçon de 18 ans rencontré à Nantes, nous a ainsi déclaré ne plus prendre les appels de sa mère, sachant que ses oncles étaient probablement à leur initiative afin de l'inciter à rembourser l'argent utilisé pour financer son voyage⁹⁶.

95 - Notamment, les équipes du Diaconat de Bordeaux et de la MECS de Tharnos.

96 - Sa mère avait vendu des têtes de bétail appartenant à son père décédé. Le jeune nous explique que les frères de son père considèrent que ce prélèvement d'héritage dont ils peuvent jouir par loi coutumière implique un remboursement de sa part.

A., jeune de 19 ans, rencontré à Paris, nous a également fait part des pressions qu'il subissait de la part de son oncle pour envoyer de l'argent en Guinée. Il nous confiait que cette question de la dette est très envahissante et le gêne pour ses apprentissages à l'école. Ces témoignages viennent ainsi corroborer les analyses quant aux modalités de financement des parcours des jeunes qui peuvent impliquer de lourdes dettes à rembourser, compte tenu des coûts liés au projet de migration. L'absence de lien avec la diaspora peut aussi contribuer à renforcer ce stress, les jeunes guinéens ne disposant en effet d'aucun relais ou support pour atténuer cette pression.

La prise en charge au titre de la protection de l'enfance constitue bien une étape supplémentaire du parcours des jeunes Guinéens et n'efface évidemment pas leur vécu. Les angoisses et traumatismes non résolus ressurgissent avec les perspectives de transition entre les dispositifs (apprentissage, contrat jeune majeur puis

droit commun). La pression liée à l'argent peut enfin inciter à faire des choix hâtifs ou à accepter des conditions de travail (légal ou non) difficiles. Enfin, l'exploitation subie pendant le trajet vers l'Europe peut faciliter la soumission à d'autres formes d'emprise (activité économique ou délinquante). La forte présence des MNA guinéens dans les structures de l'Aide sociale à l'enfance, en tant que mineurs mais également en tant que jeunes majeurs dans le cadre des dispositifs dédiés, font de ces sujets des enjeux cruciaux sur le plan de l'accompagnement.





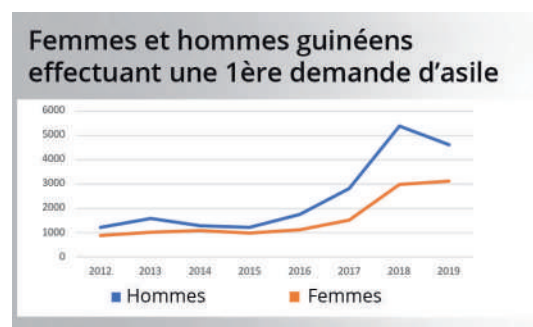
5 - Jeunes filles et femmes guinéennes

5.1. UNE MIGRATION FÉMININE EN GRANDE PARTIE INVISIBLE

Depuis 2016, la proportion des jeunes filles MNA, toutes nationalités confondues, prises en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance oscille entre 4 et 5 %. Ce faible taux reflète partiellement la réalité de la migration féminine. Pourtant, pour certaines nationalités, le nombre de mineures venues en Europe est nettement supérieur. C'est le cas, par exemple, des jeunes filles nigérianes. D'après les données de l'OIM, parmi les MNA nigériens arrivés en Europe entre 2016 et 2018, un tiers d'entre eux sont des filles. Leur récupération par des réseaux de traite explique la faible proportion de celles prises en charge par la protection de l'enfance en France comme dans les principaux pays d'Europe de l'Ouest. Concernant la migration féminine guinéenne, les données du Haut-Commissariat aux réfugiés⁹⁷ montrent là aussi des écarts entre les arrivées en Europe et le nombre de prises en charge. Au niveau de la protection de l'enfance, leur proportion par rapport aux garçons est d'à peine 2 %. D'autres sources indiquent un nombre plus conséquent. Nous pouvons citer l'étude de

l'OIM⁹⁸ sur les retours des jeunes Guinéens dont les filles représentent 15 %. Du côté des ONG, les centres d'accueil de Caritas Maroc ont, selon les années, enregistré jusqu'à 30 % de jeunes filles parmi les MNA guinéens.

Si le nombre de mineures prises en charge par la protection de l'enfance demeure très faible, les femmes adultes guinéennes demandant l'asile dans l'Union européenne représentent une proportion nettement plus grande.



Source : Eurostat

À la lecture de ces différentes données, nous ne pouvons exclure qu'une partie des femmes se présentant comme majeures soient en réalité des mineures. Cette situation pose un certain nombre de questions. Pourquoi ces jeunes filles se font-

97 - UNHCR Operational Data Portal. Refugee situations. En ligne : <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean> (consulté en décembre 2021).

98 - HALL Samuel, Cartographie et profil socio-économique des communautés de retour en Guinée. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation internationale pour les migrations.

elles passer pour majeures alors qu'elles pourraient demander l'asile en tant que mineures ? Pourquoi cherchent-elles à éviter une prise en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ? Qui finance leur voyage ? Pour tenter de répondre à ces interrogations, il est nécessaire de s'intéresser aux projets migratoires qui sous-tendent leur venue.

5.2. PROJETS MIGRATOIRES

5.2.1. MOTIFS DE DÉPART

Les entretiens réalisés auprès des jeunes Guinéennes en France et au Maroc permettent de mieux saisir le fonctionnement de cette migration. Afin de compenser le faible nombre de jeunes filles prises en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, en France, nous avons réalisé une série d'entretiens auprès de jeunes femmes accueillies dans des CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) dont certaines pourraient être, en réalité, mineures.

En France, les principaux motifs déclarés de migration sont :

- Échapper à un mariage arrangé ;
- Un mariage mixte (avec un mari qui n'est pas de la même religion) non accepté par la famille ;
- Des maltraitance subies par l'une des épouses lors du décès du mari ;
- Permettre à ses enfants (ou futurs enfants) d'échapper à l'excision.

En revanche, lors des entretiens effectués au Maroc, les principales raisons du départ étaient :

- Partir avec son mari ou rejoindre son mari parti précédemment au Maroc ou en Europe ;
- L'absence de perspectives en Guinée ;
- La présence de règles familiales jugées trop strictes (notamment chez les Peuls).

En France, les raisons de départ invoquées dans les entretiens correspondent aux motifs de demande classique d'asile. Le cadre de nos entretiens qui se sont déroulés

majoritairement auprès de jeunes femmes prises en charge dans des CADA a pu créer un biais méthodologique. En effet, il était difficile pour ces jeunes femmes s'inscrivant dans la procédure de demande d'asile de nous tenir un autre discours que celui déjà donné aux travailleurs sociaux en vue de l'entretien auprès de l'Ofpra. Au Maroc, en revanche, en l'absence d'enjeux institutionnels, la parole était plus libre.

5.2.2. FINANCEMENT DE LA ROUTE

Nos entretiens n'apportant qu'une vision partielle des raisons du départ, nous nous sommes intéressés à la question du financement de cette migration. Les éléments exposés précédemment, concernant l'économie du passage vers l'Europe, attestent que la migration est très coûteuse. Nos calculs indiquent que le montant du voyage pour les hommes, dans le cadre d'un passage garanti par les routes terrestres, est à minima de 7 500 euros. Nos entretiens et les observations des équipes de Caritas Maroc montrent que la majorité des filles/femmes a atteint le Maroc par les airs. Les départs pour Casablanca ont été effectués des aéroports de Conakry et de Dakar. Ce parcours suppose un coût financier supérieur à celui évoqué lors du passage terrestre. Outre le coût du billet d'avion, les jeunes femmes doivent recourir à des intermédiaires pour obtenir les autorisations nécessaires⁹⁹. Cela nécessite la production de faux passeports ou le paiement de divers employés pour obtenir l'AEVM (Autorisation électronique de voyage pour le Maroc) introduite en 2018, faisant désormais office de visa pour les Guinéens souhaitant se rendre en avion à Casablanca. Nos entretiens menés au Maroc montrent que les femmes, migrant avec leur mari ou ayant rejoint leur mari, travaillent afin de rembourser le coût de leur venue et pour financer la traversée en bateau vers l'Espagne. Pour un couple, celle-ci s'élève à environ 5 000 euros. Une femme seule devra déboursier 3 000 euros pour embarquer sur un Zodiac et 4 000 euros pour faire la

99 - Depuis le 1^{er} novembre 2018, le Maroc a introduit pour les ressortissants guinéens dispensés jusque-là de visas touristiques, l'Autorisation électronique de Voyage pour le Maroc (AEVM). Afin de pouvoir l'obtenir ? un certain nombre de conditions sont à remplir. En pratique, cette disposition revient à la réintroduction d'un visa avec la Guinée, le Mali et le Congo-Brazzaville soumis désormais à l'autorisation électronique de voyage.

traversée à bord de lances (bateaux rapides). D'après nos calculs, le coût pour la venue d'une femme en Europe, avoisinerait 9 000 euros entre 2018 et 2020. À cela s'ajoutent les frais d'attente au Maroc (hébergement, nourriture) estimés à 300/350 euros par mois. Sans un "sponsor", c'est-à-dire une personne, une famille, une belle-famille ou un réseau criminel capable de déboursier une telle somme, la venue en Europe demeure quasi impossible. Partant de ce constat, certains motifs invoqués liés au départ pour cause de maltraitements ou de mariages arrangés nécessitent d'être approfondis en prenant en compte la question du financement du voyage.

5.3. TYPOLOGIE DES STRATÉGIES MIGRATOIRES PARMIS LES FEMMES GUINÉENNES

L'importance de la somme à déboursier pour venir en Europe implique que cette migration féminine s'inscrive davantage dans des stratégies migratoires imposées. La typologie ci-dessous doit permettre aux accompagnants sociaux (bénévoles et professionnels) d'identifier les situations de danger et/ou les formes d'emprise qu'impliquent ces stratégies migratoires.

5.3.1. LES COUPLES

Parmi les entretiens effectués au Maroc, (Rabat, Casablanca), plusieurs situations correspondent à des jeunes femmes ayant migré en couple. Toutes avaient voyagé en avion. Dans la plupart des cas, ces femmes sont venues rejoindre leur mari déjà présent au Maroc. Seules quelques-unes ont entrepris le trajet en couple, en avion, jusqu'au Maroc. Ces couples sont principalement malinkés et soussous. On compte quelques couples inter-religieux (chrétien/musulman) et inter-ethniques. Bien qu'il soit difficile de dresser un profil sociologique précis, ces couples

sont majeurs, essentiellement urbains, appartenant principalement à la classe moyenne.

En raison des coûts du voyage (de la Guinée au Maroc) et de la traversée (Maroc-Espagne), ces couples sont dans l'incapacité financière de partir directement pour l'Europe, même si le mari est installé au Maroc depuis plusieurs mois, voire plusieurs années dans certains cas. Les économies réalisées ont servi à faire venir son épouse. Une fois au Maroc, ces femmes expliquent qu'elles ont dû chercher du travail dès leur arrivée. Les principaux emplois évoqués sont le travail ménager chez des particuliers ou le travail dans des ateliers de confection. Lors des entretiens, ces femmes mentionnent la question de la prostitution comme une des activités rémunératrices. Elles expliquent qu'il est difficile de trouver du travail au Maroc et que « *des maris prostituent leur femme pour pouvoir payer le voyage* », en précisant que ce n'est pas leur cas. Dans la majorité des situations, la venue de la femme s'explique par les difficultés du mari à gagner suffisamment d'argent pour pouvoir payer des passeurs pour l'Europe. Il décide, en s'endettant parfois, de faire venir son épouse, pour augmenter leurs revenus. Dans cette perspective, le risque de prostitution de l'épouse par son mari demeure important. Nos entretiens et nos échanges avec des associations locales attestent que ces couples séjournent au moins un an voire plusieurs années (en fonction de leurs activités) avant de pouvoir mettre suffisamment d'argent de côté pour pouvoir payer la traversée (environ 5 000 euros par couple).

En Europe, ces situations sont peu visibles. Lorsque ces jeunes couples arrivent, ceux n'ayant pas d'enfants optent pour des demandes d'asile séparées. L'épouse se présente comme célibataire, motivant son départ par la fuite d'un mariage arrangé ou un mariage mixte rejeté par la famille (ce qui dans certaines situations est une réalité). Afin de se régulariser, la perspective d'avoir une petite fille demeure la possibilité la plus porteuse d'espoir. En raison des risques d'excision très élevés pour la fillette si cette

dernière était renvoyée avec ses parents en Guinée, le taux d'obtention d'une protection est important.

5.3.2. LES ISOLÉES

Bien que très présentes dans le cadre des récits d'asile, les jeunes femmes décidant de migrer seules sont en réalité minoritaires. Les Guinéennes ne font pas exception. Le coût de la route et sa dangerosité rendent l'intention migratoire particulièrement risquée pour les jeunes femmes.

Parmi les quelques parcours que nous avons pu collecter, le marqueur ethnique est faible, les jeunes femmes dites isolées ayant rejoint l'Europe appartiennent à l'ensemble des ethnies. Les Soussous sont néanmoins, dans notre échantillon et d'après les informations collectées auprès des CADA, davantage représentées. Que ce soit pour échapper à un mariage arrangé ou en raison de maltraitance (belle-famille, autre épouse ou mari), ces femmes, parfois mineures, quittent la Guinée pour rejoindre des parents dans un autre pays d'Afrique de l'Ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali. Leur récit indique que, lors de leur séjour dans ce nouveau pays, elles ont été approchées par un "Monsieur prêt à les aider" ou se sont mises en couple.

Leur venue en Europe est majoritairement synonyme de recrutement par un réseau de prostitution. Selon le pays d'origine, les modalités diffèrent.

En Côte d'Ivoire, le recrutement repose principalement sur le modèle des lover boys. Après l'avoir séduite, un "petit copain" propose à la jeune femme un départ dans un pays voisin. Dès la frontière passée, elle est régulièrement exploitée sexuellement. Certaines sont envoyées via l'Italie en avion, d'autres sont prises dans un long parcours migratoire. Sur la route, afin de tenter de se libérer de leur proxénète, ces femmes tentent de se mettre en couple avec un "protecteur" afin de ne plus être contraintes aux prestations sexuelles avec des clients. Au Sénégal, les réseaux d'exploitation sexuelle sont davantage structurés. Les récits font état de fabrication de faux

documents afin d'embarquer sur des vols directs pour l'Espagne et le Portugal. Ces femmes sont envoyées dans ces pays, sous de fausses identités, afin d'être exploitées dans des "maisons closes" plus ou moins officiels¹⁰⁰ le temps de payer leur dette de voyage. Une fois libérées ou en s'en s'échappant, elles tentent de gagner la France pour des raisons linguistiques et en raison d'une absence, pour l'instant, d'implantation de ces réseaux criminels¹⁰¹. Le récit d'une jeune femme rencontrée à Rouen illustre ces processus :

TÉMOIGNAGE

« Entre-temps, j'entendais des rumeurs au sein de la famille qui disaient qu'un de mes cousins voulait m'épouser. Il y a eu les sœurs de ma tante qui cherchaient donc à me voir pour arranger ce mariage. J'ai refusé et on s'est disputés. Je disais souvent que si elles voulaient donner une personne en mariage, pourquoi elles ne le font pas avec leurs propres filles. La famille de ma maman était peule, et je connais comment les Peuls sont attachés aux traditions. Je suis donc repartie au Sénégal et j'ai accepté directement la proposition du monsieur. En fait, ce monsieur je l'avais déjà dit que je n'avais pas d'argent pour lui payer le voyage. Mais il m'a dit ne t'inquiète pas, c'est mon travail, je le fais depuis quelques années. En fait, tout ce qu'il m'a demandé c'était mon extrait de naissance. Il a fait tout le reste des démarches et je ne sais pas comment il a fait. Ensuite, il m'a dit : je vais t'envoyer au Portugal, là-bas tu vas travailler et tu vas nous rembourser petit à petit l'argent que j'ai investi pour ton voyage. J'ai directement demandé comment je fais ? Il m'a répondu tout simplement t'inquiète pas, arrivée là-bas t'auras du travail et ta vie va changer. J'ai accepté mais il ne m'avait pas dit exactement le travail que je ferais une fois arrivée au Portugal. Il me disait seulement qu'il a des connaissances qui vont m'accompagner de l'embarquement à l'hébergement au Portugal. Arrivée donc au Portugal, je crois, parce que je ne connaissais pas où je suis, il y a le monsieur qui m'a dit tu vas dormir à l'hôtel. À l'hôtel, j'ai trouvé d'autres filles, mais ce n'étaient vraiment pas des hôtels comme je connais d'habitude. C'était genre un

¹⁰⁰ - Selon les régions d'Espagne, en Catalogne notamment, ces lieux peuvent être légaux.

¹⁰¹ - D'après nos échanges avec l'OCRETH (Office central pour la répression de la traite des êtres humains), la présence de réseaux d'exploitation sexuelle sénégalais n'a pas été constatée. En revanche, si les associations de terrain de lutte contre la prostitution constatent la présence d'Ivoiriennes recrutées sur le modèle des lover boys, elles disent ne pas avoir rencontré de femmes guinéennes. Cela ne signifie pas que ces situations n'existent pas. Cependant, à la différence des Nigériennes et des Ivoiriennes, le phénomène demeure pour l'instant limité.

grand appartement qui avait beaucoup de chambres. Juste quelques minutes après, le monsieur me dit j'espère tu sais pourquoi tu es là. Je n'ai rien répondu. Il rajoute et me dit, tu vois toutes ces filles, elles sont à leur propres charges aujourd'hui et s'occupent même de leur famille. » F, 25 ans, Rouen

5.3.3. MARIAGES DIASPORIQUES

D'après nos entretiens avec des membres de la communauté guinéenne, la majorité de la migration féminine s'explique pour des raisons de mariages arrangés entre des hommes installés en France et des épouses venant les rejoindre. Ce système concerne principalement les Peuls et dans une moindre mesure les Malinkés. Quelques éléments de contexte permettent d'en appréhender les raisons.

Jusqu'en 2016, la migration des Guinéens en France était limitée en raison de l'isolement du pays et des rapports historiques conflictuels entre la France et la Guinée. La migration concernait principalement des jeunes issus des classes aisées venus poursuivre leurs études en France. La diaspora guinéenne en France est restée jusqu'alors limitée. À partir de 2016, nombreux furent les jeunes guinéens à vouloir tenter "l'aventure". Parmi ces nouveaux flux migratoires, les Peuls étaient majoritaires. Le contexte politique guinéen hostile à leur encontre, leur pouvoir économique et la présence de nombreux réseaux diasporiques en Afrique de l'Ouest et du Nord en sont les principales causes. Après quelques années passées en France, ces hommes, arrivés mineurs ou majeurs, envisagent de se marier pour fonder une famille.

La faiblesse de la diaspora féminine guinéenne en France comme dans le reste de l'Europe et le poids de la tradition les incitent à faire venir des épouses directement du pays.

TÉMOIGNAGE

« Chez les Peuls, on dit que tu ne peux pas prendre une femme qui n'a pas été élevée au pays. »
Informateur n°3.

Les règles d'endogamie stricte chez les Peuls font que les jeunes femmes sont rarement actrices de cette migration. Celle-ci leur est, la plupart du temps, imposée. L'alliance matrimoniale peule fonctionne essentiellement entre cousins. Elle privilégie la lignée maternelle. Concrètement, la mère d'un garçon s'adresse à ses frères afin qu'une de leurs filles devienne l'épouse du fils. À ce titre, ils sont appelés "donneurs de femmes". Si cette relation est privilégiée, c'est en raison de l'entente jugée harmonieuse entre l'oncle (le père de l'épouse) et son neveu, le mari. Les alliances au sein de la lignée paternelle ont pour objectif de préserver, au sein d'un même clan familial, un patrimoine. Dans le mariage peul, le père décide ou non de donner sa fille en mariage après que le futur mari lui en ait fait la demande.

Par ce fonctionnement endogamique, l'épouse choisie par la famille peut difficilement s'opposer à un départ vers l'Europe lorsque ce souhait est émis par la famille du mari. D'après nos entretiens, la majorité des jeunes filles qui partent dans ce cadre rejoignent, en tant que deuxième épouse, un mari plus âgé, qu'elles connaissent rarement. La première épouse, en tant que mère, demeure au pays afin de s'occuper de ses enfants.

Pour consacrer le mariage, la présence d'un marabout, d'un imam ou à défaut d'un sage est nécessaire. En revanche, le mariage peut être célébré en l'absence de l'un des époux. Lors de la cérémonie, les deux délégations paternelles (de l'épouse et de l'époux) se réunissent et discutent des modalités du mariage et de la dot. Ces deux délégations sont souvent dirigées par les frères des époux. Une fois tombés d'accord, les deux témoins donnent l'autorisation. Le mariage est officialisé¹⁰². Il n'y a donc pas de difficulté à unir une femme présente en Guinée avec

102 - SOW M., Les alliances matrimoniales dans la tradition pulaar. Mémoire de DEA d'Anthropologie. Université de Dakar. 1993.

RISQUES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUTRE QUE L'EXPLOITATION SEXUELLE

Cette migration irrégulière peut parfois donner lieu à des formes d'exploitation difficiles à détecter.

Une première situation concerne les femmes interpellées par les autorités espagnoles dont les empreintes digitales ont été enregistrées. Afin de pouvoir déposer une demande d'asile en France sans risquer d'être renvoyées en Espagne ou en Guinée, elles doivent patienter entre un an et un an et demi¹⁰³. D'après les récits, quand cette période d'attente a lieu chez des parents éloignés, elle est fréquemment synonyme de servitude domestique.

D'autres formes d'exploitation plus cachées existent. Elles consistent en une instrumentalisation de la parentalité et des droits afférents dans le cadre des statuts de protection accordés aux réfugiés. D'après des informateurs, un risque existe que des maris déjà régularisés en France vendent "leur reconnaissance de paternité" lors de la naissance d'une petite fille afin de rembourser les frais de la venue de leur épouse. En effet, en raison des risques d'excision en cas de retour en Guinée, à sa naissance la fille se voit régulièrement octroyer le statut de réfugié. Ses parents reçoivent alors un titre de séjour qui sera renouvelé si la petite fille n'a pas été excisée. Certains maris pourraient profiter financièrement de cette situation en contactant des Guinéens vivant en France en situation irrégulière. Contre une somme pouvant aller jusqu'à 10 000 euros, ils leur proposent de se faire passer pour le père de la petite fille et donc d'obtenir par ce biais un titre de séjour. Ce fonctionnement n'est pas spécifique aux Guinéens. Au cours de précédentes recherches, nous avons fait des constats similaires avec des femmes originaires de Géorgie, d'Albanie, du Vietnam. Dans des pays comme le Royaume-Uni, cette pratique est reconnue comme relevant de la traite des êtres humains.

103 - Suite à une prise d'empreintes pour franchissement irrégulier de la frontière à l'expiration d'un délai de 12 mois, cette infraction n'est plus opposable. Par ailleurs, le règlement du Parlement européen et du Conseil européen n°604-2013 du 26 juin 2013, dit « Règlement Dublin III » précise que la demande d'asile doit être traitée dans le premier pays où la personne a été enregistrée comme demandeur d'asile. Afin de sortir de cette disposition, les personnes doivent attendre 18 mois pour à nouveau déposer une demande d'asile dans un autre pays sans être renvoyées dans le pays dit d'arrivée.

son futur époux présent en Europe. Dans le cadre de ces mariages diasporiques, la capacité de l'époux et de sa famille à financer la venue de la future épouse jusqu'en Europe est une condition préalable à l'union. À la différence de la première stratégie exposée dans la sous-partie intitulée "les couples", ces jeunes femmes n'ont pas besoin de rester au Maroc pour y travailler. Généralement, elles prennent l'avion jusqu'à Casablanca puis effectuent la traversée entre le Maroc et l'Espagne sur une embarcation au départ de la région de Nador.

TÉMOIGNAGE

« Les femmes, elles viennent en avion jusqu'à Casa. Ensuite, elles vont voyager avec des lances et des Zodiacs. Il faut que tu payes en passage garanti pour la femme sinon tu auras des problèmes avec sa famille qui ne veut pas la laisser partir. » Informateur n°6

Lors de l'accueil en CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) en France, les observations des travailleurs sociaux soulignent que ces jeunes femmes déclarent être venues seules en France, fuyant des maltraitances ou un mariage arrangé. La plupart du temps, elles sont en contact avec

un "Monsieur" guinéen " qui les a aidées à déposer leur demande d'asile. Parfois, ces jeunes femmes fréquentent peu le CADA ou n'y dorment pas. Elles tombent rapidement enceintes. La présence de mineures n'est pas à exclure. Dans la tradition peule, le mariage est envisagé dès 13-14 ans. Même si ces dernières années la tendance est à un report de l'âge de mariage, nombreuses sont les jeunes filles mariées dès 16 ans. Lorsqu'elles passent par une prise en charge dans l'objectif d'être régularisées, elles se déclarent majeures afin d'être placées en CADA et donc pouvoir fréquenter plus librement leur mari.



Conclusion

Visible à partir de 2015, la migration des mineurs guinéens vers l'Europe est liée à une série de conjonctures internes et externes qui la distingue des autres migrations d'Afrique subsaharienne. Elle n'a pas été déclenchée par un conflit ou des persécutions envers une partie de la population, et elle ne s'appuie pas sur la présence d'une diaspora établie depuis de nombreuses années en France ou en Europe.

Le fonctionnement particulier de cette migration fait que les difficultés rencontrées sur la route ou dans le pays de destination peuvent avoir des conséquences sociales lourdes pour les mineurs et leur famille. Dans cette conclusion, nous allons revenir brièvement sur les principaux éléments qui rendent cette migration spécifique. Puis nous proposerons une typologie afin d'aider les accompagnants à mieux repérer les vulnérabilités des jeunes en fonction du contexte migratoire (emprunt à la famille, endettement...). Enfin, nous dresserons les perspectives d'insertion de ces jeunes et les principaux risques auxquels ils peuvent être confrontés.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA MIGRATION GUINÉENNE

Au niveau international, l'ouverture de la route des Balkans, à l'été 2015, a eu un effet déclencheur concernant la migration de MNA vers l'Europe. Entre 2014 et 2015, le nombre de mineurs non accompagnés a quadruplé, passant de 23 000 à 90 000¹⁰⁴. Cette forte croissance suit l'augmentation globale du nombre de réfugiés en Europe. Entre 2015 et 2018, bien que les frontières se soient refermées et que les flux

104 - Source Eurostat

migratoires aient été divisés par huit, la migration des MNA guinéens vers l'Europe a continué d'augmenter. Cette tendance inversée met en lumière le caractère atypique de cette migration. A la différence de l'Afghanistan ou du Mali d'où proviennent de nombreux MNA¹⁰⁵, les arrivées de mineurs guinéens ne s'expliquent pas par des événements déclencheurs tels que la montée des mouvements djihadistes ou des conflits ethniques. Elles ne reposent pas non plus, comme pour les MNA venus d'Erythrée, du Sénégal, de Côte d'Ivoire ou du Mali, sur une diaspora en capacité de financer le trajet jusqu'en Europe. La stratégie principale mise en place par les MNA guinéens afin de réunir l'argent nécessaire à "l'aventure"¹⁰⁶ consiste à emprunter un capital au reste de leur groupe familial en espérant pouvoir le faire fructifier grâce à l'obtention d'un travail en Europe. Le coût élevé du voyage fait que jusqu'à présent cette migration, en Guinée, concerne principalement les mineurs dont les familles appartiennent aux classes moyennes ou aux classes aisées. Humainement et économiquement, cette stratégie migratoire demeure fragile et risquée. Aux multiples dangers de la route s'ajoute une perspective de régularisation, une fois en France, incertaine. En cas d'échec, les conséquences sociales sont parfois très lourdes pour les familles restées au pays tout comme pour les mineurs guinéens ayant rejoint l'Europe.

TYPOLOGIE DES MNA GUINÉENS À RISQUE

L'étude démontre que rejoindre l'Europe, dans des délais relativement courts (en arrivant comme mineurs en France, ils espèrent pouvoir être pris en charge), suppose la mobilisation d'un capital de départ, provenant généralement de la famille. Nos entretiens indiquent que la somme prévue est rarement suffisante pour atteindre l'Europe. De nombreux imprévus apparaissent pendant l'Aventure : passeurs peu fiables, séquestrations, attente, augmentation des prix des passages, etc.

Une grande partie des mineurs est donc amenée à (re)solliciter financièrement leur famille au cours de la route. Ces demandes non prévues, effectuées parfois sous la menace de passeurs ou lors de kidnappings continuent, même une fois en Europe, d'impacter le parcours de ces jeunes. Rarement évoquées avec les accompagnants, elles ont des conséquences importantes lors de la prise en charge. Ainsi, en fonction des moyens financiers de leurs proches et des imprévus rencontrés sur la route, à leur arrivée en France les jeunes guinéens sont, vis à vis de leur famille, dans des situations différentes que nous schématisons à travers la typologie suivante.

Les endettés : Pour répondre aux difficultés financières de leur enfant apparues sur la route (séquestration, passage de frontière, traversée en mer) des familles ont contracté un emprunt auprès d'un tiers. Qu'il s'agisse d'un prêt officiel (banque) ou d'un recours à des prêteurs informels, la famille est contrainte de souscrire une hypothèque devant un notaire. En cas de non remboursement, le garant doit céder, pour une valeur modique, ses terres ou ses actifs. Les spéculations foncières dans les zones minières attisent depuis 2014¹⁰⁷ les convoitises. L'apparition de prêteurs informels mus par des logiques prédatrices en est l'un des symptômes. Leur objectif est de récupérer des terres à bas prix en misant sur le non-remboursement de l'emprunt afin de revendre les terrains hypothéqués de cinq à dix fois leur prix. Les MNA dont les familles se sont endettées savent qu'ils ont un temps limité, un an en général, pour rembourser la somme empruntée et les intérêts. L'admission à l'ASE ne change pas la donne. Ces jeunes demeurent sous pression, tiraillés entre les règles propres à la prise en charge (horaires à respecter, assiduité en cours) et la nécessité de trouver une activité rémunératrice, non déclarée, pour espérer pouvoir rembourser l'emprunt contracté par leurs proches. Ces jeunes communiquent peu, cherchent à économiser leur argent de poche et présentent un état

105 - Source : Mission mineurs non accompagnés – PJJ ?

106 - Nom donné à la venue irrégulière jusqu'en Europe.

107 - Début de l'ouverture de concessions minières, notamment la bauxite, aux groupes internationaux.

de fatigue important en raison des autres activités qu'ils mènent pour gagner de l'argent.

Les désaffiliés : Cela concerne les MNA garçons ou filles qui ont coupé les liens avec leur famille. Cette césure a eu lieu pendant la route ou lors de la prise en charge. Lors de demandes d'argent supplémentaires, des parents ont refusé de payer de nouveau, les liens se sont alors dégradés voire rompus. Pour d'autres, plus nombreux, c'est le poids de la culpabilité qui les a amenés à rompre avec leurs proches. Leur famille, afin de permettre à leur enfant de continuer sa route vers l'Europe, s'est résolue à vendre ses principales sources de revenu : terres, bétail, commerce, provoquant un appauvrissement irrémédiable. Parmi celles ayant contracté un prêt, en cas de non remboursement, leur enfant sait que la perte de terres qu'il a occasionnée en tentant l'Aventure est définitive. Ainsi, même si au bout de quelques années ce dernier réussit à réunir un montant équivalent à la dette, sa famille ne pourra plus racheter ses terres cédées, en raison de l'augmentation des prix du terrain.

Chez les mineures, les situations de désaffiliation apparaissent principalement lorsque, une fois arrivées en Europe, elles refusent de s'installer avec le mari qui leur était destiné. Elles coupent alors les liens avec leurs parents car elles savent que leur refus aura comme conséquences probables leur bannissement par la communauté.

Quelles qu'en soient les motifs, les MNA désaffiliés ont comme unique perspective leur régularisation à travers leur parcours au sein de l'ASE ou l'asile. Cette situation génère chez eux un stress important à chaque étape administrative. En cas de non régularisation, ces jeunes ont le sentiment d'être abandonnés voire rejetés.

Les sponsorisés : cette situation, minoritaire chez les MNA guinéens, correspond à la majorité des situations de migration des jeunes venant de pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire). La différence,

pour les Guinéens, est que contrairement aux jeunes maliens, par exemple, les « sponsors » ont rarement un ancrage suffisant en France facilitant l'accès à un logement (sous-location) ou à un travail déclaré ou non déclaré. Pour pouvoir s'émanciper du lien avec la personne qui a financé sa venue, le mineur doit s'inscrire dans une insertion légale s'il veut rembourser rapidement son sponsor.

Hors de cette voie, le lien de dépendance avec cette personne peut aboutir, dans certains cas, à des situations d'exploitation ou de traite des êtres humains. Chez les femmes, comme nous l'avons décrit, ces situations sont majoritaires. Elles vont du mariage forcé à l'exploitation sexuelle. Pour les garçons, elles prennent différentes formes, allant de la livraison à vélo¹⁰⁸ jusqu'à la vente de crack, par exemple, pour le compte des dealers sénégalais à Paris¹⁰⁹.

LES MNA GUINÉENS : UNE FORCE DE TRAVAIL QUI RÉPOND AUX BESOINS ÉCONOMIQUES

L'étude a montré qu'en France, comme dans les autres pays européens, les MNA guinéens ne peuvent pas s'appuyer sur une diaspora, trop récente, pour accéder à un travail non déclaré sans risques d'exploitation. Leur venue en tant que MNA, plutôt qu'en tant que majeurs, a pour objectif de pallier l'absence de relais communautaires. Sans membres de famille installés légalement en France depuis plusieurs années, leur stratégie d'insertion consiste à être pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, suivre un apprentissage afin de pouvoir travailler légalement à leur majorité. Quelle que soit l'appartenance ethnique, les souffrances rencontrées sur la route et les traumatismes subis, la quasi-totalité des jeunes guinéens cherche, jusqu'à présent, à s'inscrire dans le parcours proposé par l'ASE. Cela se traduit notamment par des orientations dans des filières courtes touchées par la pénurie de main-d'œuvre : boulangerie, boucherie, bâtiment, agriculture... Ainsi, les MNA guinéens, tout comme les autres MNA embauchés comme

108 - A ce propos : MARTINEZ Sacha et CLERMONT Agnès « Location de compte, repas, appart... Comment les réseaux exploitent les livreurs sans-papiers », Ouest-France, 27 janvier 2021

109 - Nos observations de terrain, montrent que depuis 2018, les Modous (dealers sénégalais) utilisent des jeunes guinéens dans le cadre du commerce de crack à Paris. Voir aussi : COSTA Julia, Incursions ethnographiques sur les territoires du crack à Paris In VIH.org – 7/10/2021. En ligne : <https://vih.org/2021/10/07/incursions-ethnographiques-sur-les-territoires-du-crack-a-paris/>

apprentis, offrent une solution aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs dits en tension.

Pour les employeurs, les spécificités de la migration guinéenne comportent d'autres avantages. Comme nous l'avons expliqué, le coût du voyage jusqu'en Europe conjugué à l'absence d'une diaspora ancienne font que les MNA guinéens sont issus, dans leur très grande majorité, des classes moyennes urbaines et des classes aisées. La majorité de ces jeunes ont eu un parcours scolaire conséquent et ont un niveau de français très correct. L'apprentissage d'un nouveau métier dans un environnement francophone est donc rapide. Par ailleurs, l'absence de diaspora en France facilite leur ancrage local à moyen terme. Ne cherchant pas à s'installer auprès d'autres membres de la communauté présents dans telle ou telle région, ils ont tendance à rester là où ils trouvent un emploi. La création d'associations guinéennes récentes dans la majorité des grandes villes et des villes moyennes (Angers, Poitiers, Dijon, Chalon sur Saône, Le Mans, notamment) témoigne de cette volonté de s'établir sur le territoire où a eu lieu la prise en charge. Là encore, pour les employeurs dont l'activité est située dans des villes moyennes, cela représente un avantage voire parfois le seul moyen de maintenir leurs activités. La mobilisation d'artisans¹¹⁰ suite à des refus de régularisation illustre non seulement les besoins de main-d'œuvre mais également l'attachement des employeurs à ces jeunes pour leurs qualités professionnelles et leur implication au travail.

DES REFUS AUX CONSÉQUENCES PRÉOCCUPANTES

A l'opposé, l'accentuation récente des difficultés de régularisation à laquelle font face les Guinéens, en raison d'une remise en cause, quasi-systématique, de leurs documents d'identité par certaines préfectures, risquent d'avoir des conséquences sociales et psychiques lourdes. Ces jeunes, dont une bonne partie arrive prochainement en fin de prise en

charge ASE, vont se retrouver sans perspective et sans attache sur le territoire. Leur isolement en France, les pressions familiales pour rembourser les dettes de voyage ou les ruptures avec leurs proches les conduisent, en cas de refus de délivrance d'un titre de séjour, vers des intermédiaires peu fiables. Ils s'ancrent alors dans des activités informelles risquées sans être en capacité de recourir à l'aide de membres de leur communauté insérés en France de longue date. Pour cette raison, à la différence des MNA d'autres nationalités, l'absence de régularisation est vécue souvent comme une absence de perspective. Concrètement, cela peut conduire à un repli sur soi, des troubles psychosomatiques ou un recrutement en vue d'une exploitation. Quant à la perspective d'un retour au pays, pour la quasi-totalité des jeunes rencontrés, elle semble inenvisageable en raison des sommes empruntées pour venir en Europe.

Pour les accompagnants, ces refus sont vécus comme une injustice car les motivations sont très rarement en lien avec le comportement du jeune. Ils ne viennent pas sanctionner des problèmes avec la justice ou un absentéisme scolaire. Ils découlent principalement des réserves des autorités françaises quant à la fiabilité de l'état civil guinéen. Ces considérations administratives, fluctuantes d'un département à l'autre, viennent rompre un investissement conséquent de l'ASE, des associations et des employeurs qui avaient su donner une place et un avenir à ces enfants, après leur long chemin si chèrement payé.

110 - On peut citer le combat du boulanger Stéphane Ravacley pour son apprenti guinéen menacé d'expulsion et l'association qu'il a créée, « Patrons et patronnes solidaires », fédérant les artisans confrontés aux mêmes difficultés.

Bibliographie

OUVRAGES

- **CAMARA Arsène**, *Changement social chez les peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours, Du pastoralisme au commerce : comment les peuls de guinée sont-ils devenus commerçants ?* L'harmattan, 2021.
- **CAMARA N'Farama**, *Les espoirs perdus*, L'harmattan, 2021.
- **IFFONO Aly Gilbert**, *La Guinée : de Ahmed Sékou Touré à Alpha Condé ou le chemin de croix de la démocratie*, L'harmattan, 2013.
- **MAGASSOUBA Abdoulaye**, *Les mines guinéennes, Réalités, défis et perspectives*, L'harmattan, 2021.
- **PEYROUX Olivier**, *Les Fantômes de L'Europe*, Edition Non Lieu, août 2020

ARTICLES DE REVUE

- **BALDE Alhassane, PETIT Véronique**, « *Interaction entre stratégies économiques et scolarisation : l'appartenance ethnique, un marqueur des pratiques éducatives ?* », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs [En ligne], 11 | 2012, mis en ligne le 26 mars 2014, URL : <http://journals.openedition.org/cres/2195>
- **BINET Jacques**, « *Les Soussous de Guinée* » Paris : ORSTOM, 1960
- **BONNET Doris et DELANOË Daniel**, « *Motifs de départ des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne* », Journal des africanistes [En ligne], 89-2 | 2019, mis en ligne le 01 juin 2020, URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/8567>
- **BREANT Hugo**, « *Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part* », Autrepart, 2013/4-5 (N° 67-68), p. 31-52. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2013-4-page-31.htm>
- **DIMINESCU Dana**, « *Éditorial* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 30 - n°3 et 4 | 2014, mis en ligne le 01 décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/remi/7046>
- **ETIEMBLE Angelina, ZANNA Omar**, *Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner*, 2013, URL : https://www.infomie.net/IMG/pdf/synthese_-_actualisation_typologie_mie_2013-2.pdf
- **FRECHOU Hubert**, « *Le régime foncier chez les Soussous du Moyen-Konkouré* », Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée, Série 5 : Humanités, 1962
- **MAROT Nadia**, « *L'évolution des accords franco-africains* », *Plein droit*, n° 29-30, novembre 1995, URL : <http://www.gisti.org/spip.php?article2857>
- **PIAN Anaïk**, « *La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc* », Cahiers du Genre, 2010/2 (n° 49), p. 183-202. DOI : 10.3917/cdge.049.0183. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2010-2-page-183.htm>
- **PIQUET Etienne**, « *Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°3 | 2013, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 17 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6571>
- **VACHIANO Francesco**, « *À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe* », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 30 - n°1 | 2014, mis en ligne le 01 mars 2017, consulté le 17 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6761>

THÈSES OU MÉMOIRES

- **CISSE Fodé Bakary** (2019), *Etude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée* (Cas de la Préfecture de Siguiri), Mémoire de Maîtrise en Sciences de l'Environnement, Université du Québec à Montréal, URL : <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/12475>
- **EPINEY Thomas** (2008), *Etude de cas réalisée à Conakry sur l'émigration des Guinéens*, Mémoire de licence sous la direction d'Étienne Piquet, Université de Neuchâtel, https://doc.rero.ch/record/10738/files/mem_EpineyT.pdf
- **LEFEBVRE Guillaume** (2003), *La migration guinéenne vers Dakar. Mutation d'un espace migratoire international*, thèse pour le Doctorat en Géographie, Université de Rouen
- SOW M. (1993), *Les alliances matrimoniales dans la tradition pulaar*, Mémoire de DEA d'Anthropologie, Université de Dakar

RAPPORTS

- **APOSTOLOPOULOS Iason**, « *Si vous comptez me ramener en Libye, je saute du bateau* », In Aquarius (Trad. Elodie Hunnt), le 12 décembre 2016, consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.sosmediterranee.fr/journal-de-bord/si-vous-comptez-me-ramener-en-libye-je-saute-du-bateau>
- **CARITAS MAROC**, « *Habitat et Migration* », 2019
CGRA, OFPRA, ODM, « *Rapport de mission en République de Guinée- 29 octobre - 19 novembre 2011* » (mars 2012). Coopération Belgique - France - Suisse, Mission conjointe du CGRA, de l'OFPRA et de l'ODM
- **COMMISSARIAT GENERAL AUX REFUGIES ET APATRIDES**, « *Guinée, le mariage forcé* », Décembre 2020, consulté le 17 janvier 2022, https://www.ecoi.net/en/file/local/2042359/coi_focus_guinee_le_mariage_force_20201215.pdf
- **MISSION MINEURS NON ACCOMPAGNES, DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**, « *Rapports 2015, 2016, 2017, 2018 et 2022* », Consultés le 17 janvier 2022 <http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/mineurs-non-accompagnes-12824/rapports-dactivite-29333.html>
- **GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE**, « *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest* », 2016, consulté le 17 janvier 2022, <https://archive.grip.org/fr/siteweb/images/RAPPORTS/2012/Rapport%202012-6.pdf>
- **HALL Samuel** (2018), « *Cartographie et profil socio-économique des communautés de retour en Guinée* (Rapport de Synthèse) », Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation internationale pour les migrations, consulté le 17 janvier 2002 https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/eu-iom-ji_cartographie_gn.pdf
- **Human Rights Watch**, « *Quels bénéfices en tirons-nous ?, Impact de l'exploitation de la bauxite sur les droits humains en Guinée* », Octobre 2018, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.hrw.org/fr/report/2018/10/04/quels-benefices-en-tirons-nous/impact-de-lexploitation-de-la-bauxite-sur-les>
- **ICMPD – OIM** (2015), « *Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest* », Consulté le 17 janvier 2022, https://publications.iom.int/system/files/pdf/survey_west_africa_fr.pdf
- **INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, REPUBLIQUE DE GUINEE**, « *Annuaire Statistique 2019* », Consulté le 17 janvier 2022, https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/annuelles/annuaire/Annuaire_INS_2019_opt.pdf
- **KAMANO Augustin Benoit et MOUNET Justine**, « *Le Projet Jatropa de NUOVE INIZIATIVE INDUSTRIALI EN REPUBBLIQUE DE GUINEE, Production industrielle d'agrocarburants et cohérence des politiques européennes* », Décembre 2013, Consulté le 17 janvier 2022,

<https://www.alimenterre.org/production-d-agrocarburants-et-accaparements-de-terres-en-guinee-consequences-de-la-politique>

- **LABORATOIRE DES ETUDES ET RECHERCHES SUR LE GENRE, L'ENVIRONNEMENT, LES RELIGIONS ET LES MIGRATIONS**, Université Gaston Berger de Saint-Louis, « *La migration - mon projet, les candidats et les réseaux migratoires – cas de la République de Guinée* », Janvier 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://rosalux.sn/la-migration-mon-projet-les-candidats-et-les-reseaux-migratoires-cas-de-la-republique-de-guinee-laboratoire-germ/>
- **LOKSAN Harley**, « *Cartographie de l'engagement de la diaspora* », Août 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : https://diasporafordeveloppement.eu/wp-content/uploads/2021/02/CF_Guinea_FR-v.2.pdf
- **MAZALTO Marie**, « *Étude sur les normes et pratiques d'expropriation, d'indemnisation et de réinstallation des communautés affectées par les projets miniers dans la région bauxitique de Guinée* », Mars 2018, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.researchgate.net/>
- **MEDEIROS Emilie, ORR David, VAN DEVENTER Jasmine**, « *Santé mentale et soutien psychosocial en Guinée-Conakry* », Décembre 2015, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://internationalmedicalcorps.org/wp-content/uploads/2017/07/Guinea-MHPSS-Literature-Review-2015-French.pdf>
- **MINISTERE DU TRAVAIL ITALIEN**, « *Rapport annuel 2015* », Consulté le 17. Janvier 2022 : <https://www.lavoro.gov.it/notizie/Documents/Repor-di-monitoraggio-31-dicembre-2015.pdf>
- **OFPPA**, Rapports d'activité 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/rapports-d-activite>
- **OFPPA, CNDA**, « *Rapport de Mission en Guinée* », 2018, Consulté le 17 janvier 2022 : https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_rapport_de_mission_en_guinee_final.pdf
- **OIM**, « *L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable* », Octobre 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://dtm.iom.int>
- **OIM**, « *Les ruées vers l'or en Haute Guinée, Profils et dynamiques migratoires* », 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://migration.iom.int/>
- **OIM**, « *Migration en Guinée PROFIL MIGRATOIRE NATIONAL 2020* », 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://migration.iom.int/>
- **OIM**, « *Migrer pour réussir, Analyse des trajectoires migratoires de la jeunesse à travers l'expérience des migrants de retour* », 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://migration.iom.int/>
- **OIM**, « *L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Guinée* », Octobre 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://migration.iom.int/>
- **OIM**, « *Cartographie et profil socio-économique des communautés de retour en Guinée* », Avril 2018, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://migration.iom.int/>
- **PETIT Véronique, BALDE Alhassane**, « *L'exil de la jeunesse guinéenne, confrontée à une société en crise* », L'asile en France et en Europe : État des lieux, 2019 (pp.23-28), Forum Réfugiés
- **PNUD**, « *Au-delà des barrières : voix des migrants irréguliers en Europe* », 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : https://www.undp.org/dam/rba/docs/Reports/Rabat_Social_Studies_Institute_«_L'_immigration_au_Maroc:_les_défis_de_l'intégration_»_2017.pdf
- **UNICEF**, « *Analyse de la Situation des enfants en Guinée* », 2015, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.unicef.nl/media/4278985/analyse-de-situation-guinee-3-11-2015.pdf>
- **USAID**, « *Evaluation des jeunes de l'USAID/guinée rapport d'analyse situationnelle* », Juillet 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00X3VZ.pdf
- **WOMEN'S REFUGEE COMMISSION**, « *More Than One Million Pains: Sexual Violence Against Men and Boys on the Central Mediterranean Route to Italy* », Mars 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.womensrefugeecommission.org/wp-content/uploads/2020/04/Libya-Italy-Report-03-2019.pdf>

ARTICLES DE PRESSE

- **AGENCE REUTERS**, Le "roi du diamant" Beny Steinmetz interpellé en Israël, 19 Décembre 2016
- **BARRY Mamoudou**, En Guinée, Comment s'est effondré le rêve de Simandou, *Le Monde*, 25 Juillet 2016, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.lemonde.fr/>
- **BENTALEB Hassan**, Frontex place les Marocains au Top ten des passeurs, *Libération* (Maroc), Février 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.libe.ma/>
- **BONNET François**, Guinée: corruption, putsch et eldorado minier, *Mediapart*, 21 Octobre 2013, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr/>
- **DE GOERGIO Andrea**, Au Niger et au Mali, avec les migrants de retour de Libye, *Mediapart*, Mai 2017, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr/>
- **FOUTEAU Carine**, Les femmes font massivement face aux violences sexuelles sur le chemin de l'exil, *Mediapart*, Février 2016, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr/>
- **FLIP Blandine**, La Guinée-Conakry, une première explosion qui en appelle d'autres, *Mediapart*, Octobre 2009, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr>
- **HOPQUIN Benoît**, Guinée : les milliards du Simandou, *Le Monde*, Septembre 2013, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.lemonde.fr/>
- **ISRAEL Dan**, Guinée, l'eldorado minier qui fait saliver le monde entier, *Mediapart*, 21 Octobre 2013, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr>
- **ISRAEL Dan**, Guinée: la DGSE refuse d'être associée à une manipulation, *Mediapart*, 12 Février 2014, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr>
- **JOUBE Arnaud**, Être un mineur isolé étranger en France, *RFI*, Mai 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : <http://www.rfi.fr>
- Kidnapping et traite d'êtres humains à Oujda, *L'économiste.com*, le 13 octobre 2017
- **LEMAIZI Salaheddine**, Emigration irrégulière. A bord des Zodiac de la mort, *Les Inspirations Eco*, Novembre 2019, Consulté le 17 janvier 2022 : [eseco.ma/](https://www.eseco.ma/)
- **AFP**, Guinée : le référendum constitutionnel et les législatives troublés par des violences, *Le Monde avec AFP*, Mars 2020, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.lemonde.fr/>
- **MATHIEU Mathilde**, A Bayonne, nouvelle porte d'entrée des migrants, «l'urgence fait exploser les frontières politiques», *Mediapart*, Décembre 2018, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr>
- **ORANGE Martine**, Guinée: les zones d'ombre de la start-up protégée par Arnaud Montebourg, *Mediapart*, 12 Août 2016, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr>
- **ORANGE Martine**, Justice: Bolloré rattrapé par ses pratiques en Afrique, *Mediapart*, 25 Avril 2018, Consulté le 17 janvier 2022 : <https://www.mediapart.fr>
- **OUARDIIRHI Abdellah**, Cyberprostitution au Maroc : Les subsahariennes profitent du 2.0, *Hespress*, Novembre 2019, Consulté le 17 janvier 2022, <https://fr.hespress.com/>

TRAJECTOIRES

squats et bidonvilles